

**2020**

# **budget primitif**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**métropole  
GrandNancy**

# (sommaire)

## INTRODUCTION

### (PARTIE 1)

LES MONTANTS CONSOLIDÉS DU  
BUDGET PRINCIPAL ET DES  
BUDGETS ANNEXES

9

### (PARTIE 2)

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2020

15

### (PARTIE 3)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**(A)** LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

31

**(B)** LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

47

## (PARTIE 4)

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- (A) LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 65
- (B) LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 66

## (PARTIE 5)

### LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT 71

## (PARTIE 6)

### LES MOYENS FINANCIERS DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR 2020

- (A) GÉNÉRALISER LA QUALITÉ DE VIE DANS LA VILLE 80
- (B) RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ 93
- (C) LA COHÉSION SOCIALE, VALEUR PARTAGÉE AVEC LES HABITANTS ET LES TERRITOIRES 110
- (D) FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION 116
- (E) NON VENTILÉ 121



# Introduction

Le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2020 avait pour objectif de proposer un scénario d'équilibre pluriannuel intégrant deux éléments fortement impactants pour les années à venir : d'abord la suppression de la taxe d'habitation et ensuite la capacité d'absorption des investissements futurs, et plus particulièrement le nouveau tramway.

Sur la suppression de la taxe d'habitation, la Loi de Finances pour 2020 en organise la sortie progressive et confirme qu'en 2023, au titre des résidences principales, plus aucun contribuable n'acquittera de cotisation de TH. 2020 sera la dernière année où les collectivités percevront le produit de Taxe d'Habitation, en 2021 le produit fiscal sera nationalisé et affecté à l'État jusqu'en 2022.

L'année 2020 est donc considérée comme une année pivot car elle servira de référence pour le calcul de la compensation que toucheront les collectivités en 2021 à savoir une quote part de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les EPCI et la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les communes.

C'est pourquoi, la Loi de Finances 2020 a suspendu l'utilisation des leviers fiscaux relatifs au produit de TH, le taux de TH appliqué sur le territoire des collectivités du bloc communal sera identique à celui de 2019. Le budget primitif constate donc un produit en progression de la seule variation des bases.

Sur la capacité d'absorption des investissements futurs, il est acté que le projet de nouveau tramway représente un volume financier hors du commun et pèsera significativement sur les équilibres futurs. Si cette situation est anticipée depuis plusieurs années, par des optimisations et des économies qui ont permis de « serrer » les dépenses de fonctionnement, il conviendra d'être très sélectif dans les autres investissements à venir.

En complément de cette sélectivité, un autre enjeu fort de la soutenabilité financière du programme d'investissement et notamment du nouveau tramway consiste à s'assurer que les dépenses de fonctionnement ne « dérapent » pas par rapport aux recettes, entraînant un effet de ciseau qui ne permettrait pas d'absorber le PPI. Il s'agit, en tenant compte des dépenses et recettes envisagées pour la période à venir, de garantir les équilibres budgétaires et financiers à court et à moyen terme qui s'expriment dans la règle impérative du maintien de la solvabilité, permettant de continuer à bénéficier de prêts du secteur bancaire.

La maîtrise des niveaux d'épargne et de la capacité de désendettement est ainsi le « fil rouge » des documents budgétaires successifs. En stabilisant depuis le début du mandat ses taux d'imposition et en subissant la baisse des dotations de l'État, le Grand Nancy n'a donc eu d'autre choix que d'infléchir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un haut niveau d'investissement. Il a été rappelé dans le ROB 2019 que le Grand Nancy réalise 80 % de l'investissement local, en lien avec son coefficient d'intégration fiscale élevé.

Depuis 2010, c'est plus d'un milliard d'euros qui a été investi par la Communauté urbaine puis la Métropole, dans ses compétences fondamentales (voirie, transports urbains, eau, assainissement, déchets), mais aussi pour régénérer le tissu urbain, développer les zones d'activité et d'habitat (100 M€), favoriser l'ancrage de l'université et de la recherche (160 M€), accroître quantitativement et qualitativement l'offre de logements...

Sans recours supplémentaire à la fiscalité, il en résulte donc une pression financière forte, avec notamment un endettement par habitant qui dépasse celui des métropoles françaises, tout en sachant cependant que certaines métropoles ont transféré une partie de leur dette dans des syndicats mixtes ou des sociétés d'économie mixte, dans le domaine des transports notamment.

Pour continuer à investir à la hauteur voulue, au regard notamment du projet de nouveau tramway, le Grand Nancy doit donc continuer à réduire ses dépenses de fonctionnement. Deux chiffres caractérisent les efforts de gestion menés ces dernières années : en 2015, les dépenses réelles fonctionnement tous budgets (hors subventions d'équilibre eaux budgets annexes, d'un montant identique en dépenses et recettes) étaient de 326,4 M€. En 2019, après la clôture de l'exercice, elles sont de 321,4 M€, desquels 3,5 M€ peuvent être soustraits au titre des « refacturation interne » des déchets opérées depuis 2018. Ce sont donc près de 9 M€ qui ont été économisés en 4 ans, soit un peu plus de 2 M€ en moyenne annuelle. Et encore, cette évaluation ne tient pas compte des dépenses supplémentaires liées aux transferts de compétences en provenance du Département, à l'occasion de notre transformation en Métropole.

L'analyse des différents postes, telle qu'elle a été proposée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, montre – démontre - que les dépenses que l'on pourrait qualifier de confort sont quasiment inexistantes, sauf à considérer que l'organisation actuelle du bloc communal, à savoir la superposition de la Métropole et des communes, aboutit à doubler certains services. Toutes nos dépenses de fonctionnement concourent directement ou indirectement à la réalisation des politiques publiques, en contrepartie d'un niveau de service défini aujourd'hui.

Globalement, le Budget Primitif 2020 fait apparaître une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement, concentrée autour des charges de structure par un ajustement fin des besoins. Pour d'autres dépenses, il ne peut être constaté que des hausses naturelles ou subies (indexations de contrats, mesures nationales, participations obligatoires ...).

La maîtrise des dépenses courantes combinée à une légère hausse des recettes permet d'afficher une amélioration des niveaux d'épargne et de la capacité de désendettement afin de s'insérer dans une dynamique positive pour aborder plus sereinement les lourds investissements à venir, dont les premiers montants significatifs sont inscrits dès cette année.





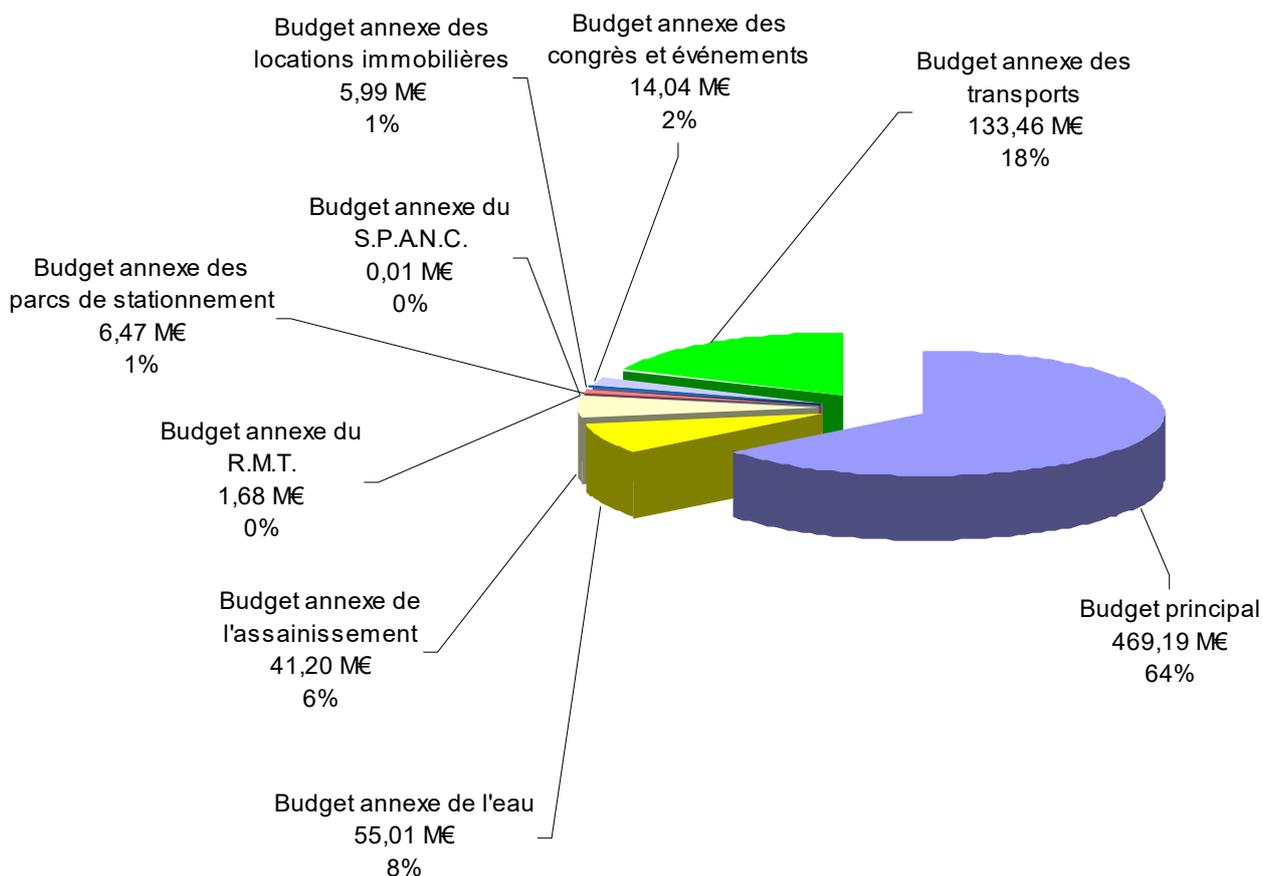
**(1)**

**Les montants  
consolidés du  
budget principal  
et des budgets  
annexes**

Le budget du Grand Nancy pour l'année 2020 est valorisé à hauteur de 727 049 376 euros, dont 589 612 465 euros de dépenses et recettes réelles, et 137 436 911 euros de dépenses et recettes d'ordre.

Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Les prévisions de dépenses et recettes du budget primitif 2020 sont réparties entre les neuf budgets gérés par la Métropole, un budget principal et huit budgets annexes, selon la répartition graphique ci dessous :



Par budget et par section, le montant total des budgets consolidés en 2020 se décompose comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	240 982 571	282 683 356	149 170 079	107 469 294	<b>390 152 650</b>	<b>390 152 650</b>
Budget annexe de l'eau	23 244 779	33 961 800	19 105 330	8 388 309	<b>42 350 109</b>	<b>42 350 109</b>
Budget annexe de l'assainissement	16 937 810	21 440 518	17 113 000	12 610 292	<b>34 050 810</b>	<b>34 050 810</b>
Budget annexe du S.P.A.N.C.	6 054	6 054			<b>6 054</b>	<b>6 054</b>
Budget annexe du R.M.T.	115 565	804 000	716 000	27 565	<b>831 565</b>	<b>831 565</b>
Budget annexe des parcs de stationnement	2 188 065	4 025 065	2 047 000	210 000	<b>4 235 065</b>	<b>4 235 065</b>
Budget annexe des locations immobilières	2 240 941	3 468 141	1 991 740	764 540	<b>4 232 681</b>	<b>4 232 681</b>
Budget annexe des congrès et événements	3 971 600	7 336 600	4 705 000	1 340 000	<b>8 676 600</b>	<b>8 676 600</b>
Budget annexe des transports	67 353 411	82 017 411	37 723 520	23 059 520	<b>105 076 931</b>	<b>105 076 931</b>
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>357 040 796</b>	<b>435 742 945</b>	<b>232 571 669</b>	<b>153 869 520</b>	<b>589 612 465</b>	<b>589 612 465</b>
Budget principal	53 099 666	11 398 881	25 933 397	67 634 182	<b>79 033 063</b>	<b>79 033 063</b>
Budget annexe de l'eau	11 688 779	971 758	971 758	11 688 779	<b>12 660 537</b>	<b>12 660 537</b>
Budget annexe de l'assainissement	5 827 648	1 324 940	1 324 940	5 827 648	<b>7 152 588</b>	<b>7 152 588</b>
Budget annexe du S.P.A.N.C.					<b>0</b>	<b>0</b>
Budget annexe du R.M.T.	767 025	78 590	78 590	767 025	<b>845 615</b>	<b>845 615</b>
Budget annexe des parcs de stationnement	1 838 304	1 304	401 304	2 238 304	<b>2 239 608</b>	<b>2 239 608</b>
Budget annexe des locations immobilières	1 492 870	265 670	265 670	1 492 870	<b>1 758 540</b>	<b>1 758 540</b>
Budget annexe des congrès et événements	3 365 000	0	2 000 000	5 365 000	<b>5 365 000</b>	<b>5 365 000</b>
Budget annexe des transports	17 022 980	2 358 980	11 358 980	26 022 980	<b>28 381 960</b>	<b>28 381 960</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>95 102 272</b>	<b>16 400 123</b>	<b>42 334 639</b>	<b>121 036 788</b>	<b>137 436 911</b>	<b>137 436 911</b>
Budget principal	294 082 237	294 082 237	175 103 476	175 103 476	<b>469 185 713</b>	<b>469 185 713</b>
Budget annexe de l'eau	34 933 558	34 933 558	20 077 088	20 077 088	<b>55 010 646</b>	<b>55 010 646</b>
Budget annexe de l'assainissement	22 765 458	22 765 458	18 437 940	18 437 940	<b>41 203 398</b>	<b>41 203 398</b>
Budget annexe du S.P.A.N.C.	6 054	6 054	0	0	<b>6 054</b>	<b>6 054</b>
Budget annexe du R.M.T.	882 590	882 590	794 590	794 590	<b>1 677 180</b>	<b>1 677 180</b>
Budget annexe des parcs de stationnement	4 026 369	4 026 369	2 448 304	2 448 304	<b>6 474 673</b>	<b>6 474 673</b>
Budget annexe des locations immobilières	3 733 811	3 733 811	2 257 410	2 257 410	<b>5 991 221</b>	<b>5 991 221</b>
Budget annexe des congrès et événements	7 336 600	7 336 600	6 705 000	6 705 000	<b>14 041 600</b>	<b>14 041 600</b>
Budget annexe des transports	84 376 391	84 376 391	49 082 500	49 082 500	<b>133 458 891</b>	<b>133 458 891</b>
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES + OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>452 143 068</b>	<b>452 143 068</b>	<b>274 906 308</b>	<b>274 906 308</b>	<b>727 049 376</b>	<b>727 049 376</b>

Le **budget principal** représente 469,19 M€, soit 64 % du total et est équilibré par le produit de la fiscalité directe, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que par les dotations de l'État.

Le **budget annexe** de l'eau totalise 55,01 M€ de mouvements budgétaires (8 % du total). S'agissant d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial), ce budget est équilibré par ses propres recettes, pour l'essentiel produit de la vente d'eau, dont les tarifs 2020 ont été votés le 20 décembre par le conseil métropolitain. Il a ainsi été proposé pour 2020 de maintenir, en euros constants, la valeur du prix de l'eau en l'augmentant du niveau de l'inflation des 12 derniers mois, soit 0,7 % (source : INSEE). Cette mesure permettra de maintenir le niveau des investissements liés aux grandes infrastructures d'eau potable, dont la sécurisation grâce à une seconde source d'alimentation depuis la Meurthe, de déployer le radio-relevé des compteurs d'eau.

Le **budget annexe de l'assainissement** est valorisé à hauteur de 41,20 M€ (6 % du total) et bénéficie du produit de la redevance d'assainissement, augmenté dans les mêmes proportions que la fourniture d'eau, et d'une contribution versée par le budget principal en contrepartie de l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement d'eaux usées lorsque le réseau n'est pas totalement séparatif. Cette contribution, dont les modalités de calcul sont déterminées par une circulaire interministérielle du 12 décembre 1978, finance le surdimensionnement des réseaux d'assainissement et le surcoût de traitement des eaux pluviales à la station d'épuration.

Le **budget annexe du Réseau Métropolitain de Télécommunications (RMT)** est équilibré à hauteur de 1,68 M€, soit 0,2 % du total. Créé en 2001, il enregistre dans une comptabilité spécifique le produit des locations de fibres inactivées.

Le **budget du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)** a été créé en 2006 en application de la loi sur l'Eau qui a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome. Les charges du service, soit 6 054 €, sont couvertes par les usagers de l'assainissement non collectif, comme c'est le cas pour les usagers de l'assainissement collectif.



Le **budget annexe parcs de stationnement**, ouvert en 2007, constate la gestion financière des parkings Saint-Léon, Thiers, Kennedy et République - Centre de Congrès Prouvé gérés en régie directe. Le budget 2019, pour un montant total de 6,47 M€, soit 1 %, bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal compte tenu des investissements importants consentis pour ces équipements métropolitains.

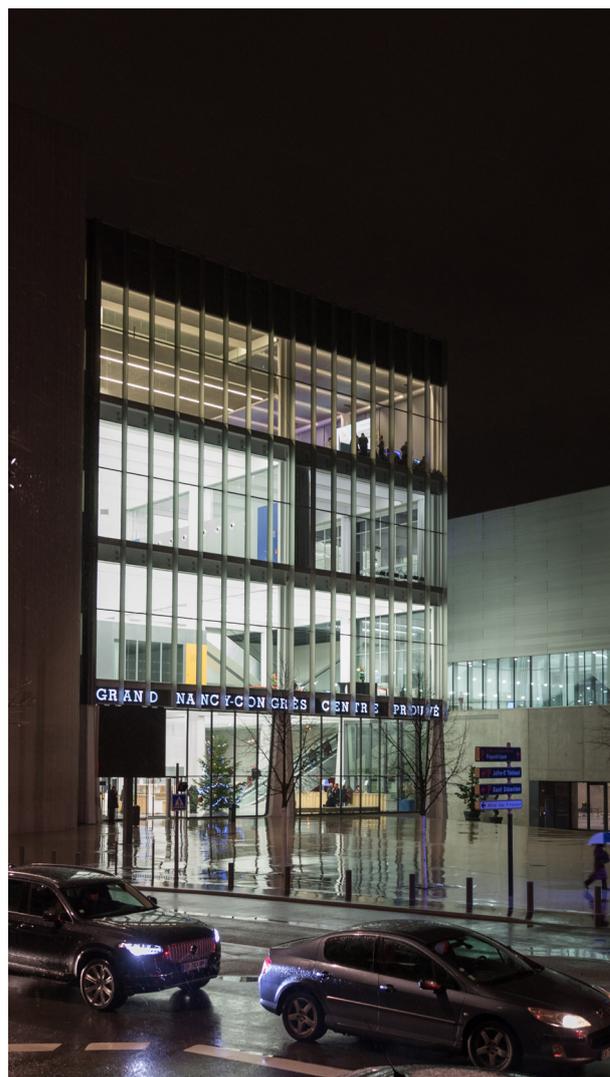
Le **budget annexe locations immobilières** a été créé en 2007 pour individualiser les opérations de locations immobilières, à caractère économique essentiellement, afin de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales en matière de TVA. D'un montant de 5,99 M€, soit 1 % du total, ce budget est financé par les produits de locations de différents biens immobiliers parmi lesquels Médiaparc, les ateliers artisanaux, une partie de l'immeuble République, le site Alstom, la plateforme SVS, le palais des sports Jean Weille, le stade Marcel Picot et le site du marché de gros.

Le **budget annexe Congrès et Évènements** a été ouvert initialement en 2010 pour constater les flux budgétaires de la construction et de l'exploitation du Centre de Congrès Prouvé. Son périmètre est étendu en 2015 avec l'intégration des flux du parc des expositions, en harmonie avec les prérogatives dévolues à la SPL « Grand Nancy Congrès et Évènements », désormais dénommée « Destination Nancy », chargée de valoriser les deux équipements. Le budget est équilibré à hauteur de 14,04 M€, soit 2 % du total.

Le **budget annexe transports** créé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est valorisé à hauteur de 133,46 M€, soit 18 % du total, et enregistre tous les flux budgétaires de la compétence, y compris le produit du versement transport. Ce budget revêt un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Toutefois, dans certaines situations, ce principe de base ne peut être respecté qu'au prix du versement par les collectivités publiques d'une subvention, dans des cas limitativement énumérés par la loi, destinée à compenser une insuffisance de recettes propres au service ou un excédent conjoncturel de charges.

Il convient, par ailleurs, de rappeler que certains services publics à caractère industriel et commercial sont soumis à des dispositions particulières. Il en est ainsi notamment des services publics de transports publics de personnes. Ainsi, par dérogation à l'article L. 2224-1 du C.G.C.T., les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du Code des transports, ont introduit, au bénéfice des services de transport public de personnes, des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial.

Outre le produit du versement transport et des recettes commerciales, le budget transports est ainsi équilibré par une subvention du budget principal à hauteur de 2 558 061 € pour l'année 2020.





**(2)**

# **L'équilibre général du budget 2020**

Les montants consolidés tous budgets confondus des chapitres budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, **correspondant au niveau de vote du budget**, et établis sur la base des mouvements réels, c'est-à-dire sans tenir compte des écritures comptables de transfert de section à section, font apparaître un solde positif de la section de fonctionnement de 78,702 M€.

Ce solde positif, qui correspond à l'épargne brute, progresse de 4,14 M€ par rapport à l'an dernier.

	<i>BP 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>évolution en %</i>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>432 398 297</b>	<b>435 742 945</b>	<b>+ 0,77%</b>
013 - Atténuations de charges	364 313	968 000	+ 165,71%
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	85 967 476	86 824 690	+ 1,00%
73 - Produits issus de la fiscalité	267 127 362	269 118 312	+ 0,75%
74 - Subventions d'exploitation	56 873 964	57 068 220	+ 0,34%
75 - Autres produits de gestion courante	8 997 980	9 780 556	+ 8,70%
77 - Produits exceptionnels	13 067 202	11 713 167	- 10,36%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations		270 000	
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>357 835 649</b>	<b>357 040 796</b>	<b>- 0,22%</b>
011 - Charges à caractère général	149 882 795	148 200 086	- 1,12%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	72 825 169	73 814 800	+ 1,36%
014 - Atténuations de produits	66 921 638	66 816 638	- 0,16%
022 - Dépenses imprévues	22 500	0	- 100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	49 424 949	49 726 885	+ 0,61%
66 - Charges financières	17 427 400	16 552 000	- 5,02%
67 - Charges exceptionnelles	1 331 198	1 450 387	+ 8,95%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		480 000	
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 74 562 648</b>	<b>+ 78 702 149</b>	<b>+ 5,55%</b>

Le solde positif de la section de fonctionnement couvre exactement le déficit de la section d'investissement et caractérise ainsi l'équilibre du budget 2020.





	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>148 776 547</b>	<b>153 869 520</b>	<b>+ 3,42%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 887 624	9 693 345	+ 149,34%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 000 000	12 400 000	+ 4,62%
13 - Subventions d'investissement	8 887 039	11 795 308	+ 32,72%
16 - Emprunts et dettes assimilées	119 054 274	114 817 032	-3,56%
21 - Immobilisations corporelles	0	0	- 100,00%!
23 - Immobilisations en cours	2 069 778	4 051 835	+ 95,76%
27 - Autres immobilisations financières	500	7 000	+1300,00%
4581 - Opérations pour le compte de tiers	1 877 332	1 105 000	- 41,14%
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>223 339 195</b>	<b>232 571 669</b>	<b>+ 4,13%</b>
020 – Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves		12 000	
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 643 712	75 289 497	- 5,47%
20 - Immobilisations incorporelles	6 024 150	6 416 097	+ 6,51%
204 - Subventions d'équipement versées	4 994 200	5 004 626	+ 0,21%
21 - Immobilisations corporelles	63 660 480	72 802 824	+ 14,36%
23 - Immobilisations en cours	67 560 879	71 734 625	+ 6,18%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	200 000	100 000	- 50,00%
27 - Autres immobilisations financières	500	7 000	+ 1300,00%
4581 - Opérations pour le compte de tiers	1 255 274	1 205 000	- 4,01%
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-74 562 648</b>	<b>-78 702 149</b>	<b>+ 5,55%</b>

Les pages ci-après reprennent par budget ces mêmes balances.

**BUDGET PRINCIPAL**

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>280 399 415</b>	<b>282 683 356</b>	<b>+ 0,81%</b>
013 - Atténuations de charges	356 313	963 000	+ 170,27%
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	12 954 248	13 019 708	+ 0,51%
73 - Produits issus de la fiscalité	211 127 362	210 618 312	- 0,24%
74 - Subventions d'exploitation	50 928 404	51 787 030	+ 1,69%
75 - Autres produits de gestion courante	5 027 930	6 288 606	+ 25,07%
77 - Produits exceptionnels	5 158	6 700	+ 29,90%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations			
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>242 006 121</b>	<b>240 982 571</b>	<b>- 0,42%</b>
011 - Charges à caractère général	62 404 196	60 185 124	- 3,56%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	61 960 988	62 556 181	+ 0,96%
014 - Atténuations de produits	59 361 638	59 496 638	+ 0,23%
65 - Autres charges de gestion courante	47 593 749	48 196 691	+ 1,27%
66 - Charges financières	10 651 400	10 273 700	- 3,55%
67 - Charges exceptionnelles	34 150	274 237	+ 703,04%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	0	0	
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 38 393 294</b>	<b>+ 41 700 785</b>	<b>+ 8,61%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>106 462 694</b>	<b>107 469 294</b>	<b>+ 0,95%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 887 624	9 693 345	+ 149,34%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 000 000	12 400 000	- 4,62%
13 - Subventions d'investissement	6 296 572	8 996 401	+ 42,88%
16 - Emprunts et dettes assimilées	81 201 166	75 274 548	- 7,30%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours	200 000		- 100,00%
27 - Autres immobilisations financières	0		
4581 - Opérations pour le compte de tiers	1 877 332	1 105 000	- 41,14%
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>144 855 988</b>	<b>149 170 079</b>	<b>+ 2,98%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves		12 000	
13 - Subventions d'investissement		0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 332 712	51 933 497	+ 3,18%
20 - Immobilisations incorporelles	4 556 950	4 820 767	+ 5,79%
204 - Subventions d'équipement versées	4 994 200	5 004 626	+ 0,21%
21 - Immobilisations corporelles	40 795 030	45 572 084	+ 11,71%
23 - Immobilisations en cours	42 425 396	40 522 105	- 4,49%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	200 000	100 000	- 50,00%
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers	1 551 700	1 205 000	- 22,34%
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-38 393 294</b>	<b>-41 700 785</b>	<b>+ 8,61%</b>

<b>BUDGET EAU</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>33 121 700</b>	<b>33 961 800</b>	<b>+ 2,54%</b>
013 - Atténuations de charges	6 000	3 000	- 50,00%
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	32 855 900	33 451 000	+ 1,81%
73 - Produits issus de la fiscalité			
74 - Subventions d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante	7 300	7 300	+ 0,00%
77 - Produits exceptionnels	252 500	327 500	+ 29,70%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations		173 000	
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>23 540 613</b>	<b>23 244 779</b>	<b>- 1,26%</b>
011 - Charges à caractère général	9 820 700	9 408 326	- 4,20%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 510 260	4 626 700	+ 2,58%
014 - Atténuations de produits	7 500 000	7 300 000	- 2,67%
65 - Autres charges de gestion courante	200 000	173 000	- 13,50%
66 - Charges financières	944 000	863 000	- 8,58%
67 - Charges exceptionnelles	565 653	565 753	+ 0,02%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		308 000	
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 9 581 087</b>	<b>+ 10 717 021</b>	<b>+ 11,86%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>7 108 713</b>	<b>8 388 309</b>	<b>+ 18,00%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement	1 771 000	1 400 000	- 20,95%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 337 713	6 988 309	+ 30,92%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>16 689 800</b>	<b>19 105 330</b>	<b>+ 14,47%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 808 000	2 605 000	- 7,23%
20 - Immobilisations incorporelles	725 300	692 830	- 4,48%
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	11 146 500	8 802 500	- 21,03%
23 - Immobilisations en cours	2 010 000	7 005 000	+ 248,51%
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-9 581 087</b>	<b>-10 717 021</b>	<b>+ 11,86%</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>22 409 988</b>	<b>21 440 518</b>	<b>- 4,33%</b>
013 - Atténuations de charges	2 000	2 000	+ 0,00%
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	19 188 428	18 933 328	- 1,33%
73 - Produits issus de la fiscalité			
74 - Subventions d'exploitation	2 994 560	2 283 190	- 23,76%
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	
77 - Produits exceptionnels	225 000	125 000	- 44,44%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations		97 000	
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 035 867</b>	<b>16 937 810</b>	<b>+ 5,62%</b>
011 - Charges à caractère général	10 001 763	10 512 995	+ 5,11%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 281 957	5 485 118	+ 3,85%
014 - Atténuations de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	130 000	97 000	- 25,38%
66 - Charges financières	100 000	90 000	- 10,00%
67 - Charges exceptionnelles	522 147	580 697	+ 11,21%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		172 000	
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 6 374 121</b>	<b>+ 4 502 708</b>	<b>- 29,36%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>2 930 879</b>	<b>12 610 292</b>	<b>+ 330,26%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement		525 000	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 930 879	12 085 292	+ 312,34%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>9 305 000</b>	<b>17 113 000</b>	<b>+ 83,91%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	705 000	486 000	- 31,06%
20 - Immobilisations incorporelles	343 500	342 500	- 0,29%
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	6 177 500	7 959 500	+ 28,85%
23 - Immobilisations en cours	2 079 000	8 325 000	+ 300,43%
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-6 374 121</b>	<b>-4 502 708</b>	<b>- 29,36%</b>

<b>BUDGET RMT</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>954 000</b>	<b>804 000</b>	<b>- 15,72%</b>
013 - Atténuations de charges			
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	54 000	54 000	+ 0,00%
73 - Produits issus de la fiscalité			
74 - Subventions d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante	900 000	750 000	- 16,67%
77 - Produits exceptionnels	0	0	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations			
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>258 004</b>	<b>115 565</b>	<b>- 55,21%</b>
011 - Charges à caractère général	19 000	19 265	+ 1,39%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
014 - Atténuations de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	
66 - Charges financières	101 000	96 300	- 4,65%
67 - Charges exceptionnelles	138 004	0	- 100,00%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations			
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 695 996</b>	<b>+ 688 435</b>	<b>- 1,09%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>285 504</b>	<b>27 565</b>	<b>- 90,35%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	285 504	27 565	- 90,35%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>959 000</b>	<b>716 000</b>	<b>- 25,34%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	224 000	236 000	+ 5,36%
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	255 000	240 000	- 5,88%
23 - Immobilisations en cours	480 000	240 000	- 50,00%
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-673 496</b>	<b>-688 435</b>	<b>+ 2,22%</b>

**BUDGET SPANC**

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>6 000</b>	<b>6 054</b>	<b>+ 0,90%</b>
013 - Atténuations de charges			
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	4 700	4 754	+ 1,15%
73 - Produits issus de la fiscalité			
74 - Subventions d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante			
77 - Produits exceptionnels	1 300	1 300	+ 0,00%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations			
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 000</b>	<b>6 054</b>	<b>+ 0,90%</b>
011 - Charges à caractère général	1 100	1 100	+ 0,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 600	4 600	+ 0,00%
014 - Atténuations de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	100	154	+ 54,00%
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	200	200	+ 0,00%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations			
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 0</b>	<b>+ 0</b>	

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées			
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées			
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

<b>BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>4 081 450</b>	<b>4 025 065</b>	<b>- 1,38%</b>
013 - Atténuations de charges			
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	3 700 500	3 700 500	+ 0,00%
73 - Produits issus de la fiscalité			
74 - Subventions d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante	10 000	10 000	+ 0,00%
77 - Produits exceptionnels	370 950	314 565	- 15,20%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations			
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 305 450</b>	<b>2 188 065</b>	<b>- 5,09%</b>
011 - Charges à caractère général	1 511 450	1 457 025	- 3,60%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
014 - Atténuations de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	500	540	+ 8,00%
66 - Charges financières	782 000	719 000	- 8,06%
67 - Charges exceptionnelles	11 500	11 500	+ 0,00%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations			
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 1 776 000</b>	<b>+ 1 837 000</b>	<b>+ 3,43%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>190 000</b>	<b>210 000</b>	<b>+ 10,53%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement	50 000		- 100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	92 000	130 000	+ 41,30%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours	48 000	80 000	+ 66,67%
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>1 966 000</b>	<b>2 047 000</b>	<b>+ 4,12%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 776 000	1 837 000	+ 3,43%
20 - Immobilisations incorporelles		0	
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	190 000	210 000	+ 10,53%
23 - Immobilisations en cours			
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-1 776 000</b>	<b>-1 837 000</b>	<b>+ 3,43%</b>

**BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES**

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>3 094 952</b>	<b>3 468 141</b>	<b>+ 12,06%</b>
013 - Atténuations de charges			
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	1 568 700	1 302 400	- 16,98%
73 - Produits issus de la fiscalité			
74 - Subventions d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante	982 200	866 000	- 11,83%
77 - Produits exceptionnels	544 052	1 299 741	+ 138,90%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations			
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 935 302</b>	<b>2 240 941</b>	<b>+ 15,79%</b>
011 - Charges à caractère général	1 597 958	1 921 941	+ 20,27%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
014 - Atténuations de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	43 800	29 500	- 32,65%
66 - Charges financières	289 000	273 000	- 5,54%
67 - Charges exceptionnelles	4 544	16 500	+ 263,12%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations			
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 1 159 650</b>	<b>+ 1 227 200</b>	<b>+ 5,83%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>690 520</b>	<b>764 540</b>	<b>+ 10,72%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	690 020	757 540	+ 9,79%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
27 - Autres immobilisations financières	500	7 000	+ 1300,00%
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>1 850 170</b>	<b>1 991 740</b>	<b>+ 7,65%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	693 000	713 000	+ 2,89%
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	1 156 670	1 271 740	+ 9,95%
23 - Immobilisations en cours			
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières	500	7 000	+ 1300,00%
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-1 159 650</b>	<b>-1 227 200</b>	<b>+ 5,83%</b>



<b>BUDGET CONGRES EVENEMENTS</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>7 334 130</b>	<b>7 336 600</b>	<b>+ 0,03%</b>
013 - Atténuations de charges			
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	11 000	29 000	+ 163,64%
73 - Produits issus de la fiscalité			
74 - Subventions d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante	670 000	780 000	+ 16,42%
77 - Produits exceptionnels	6 653 130	6 527 600	- 1,89%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations			
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 025 130</b>	<b>3 971 600</b>	<b>- 1,33%</b>
011 - Charges à caractère général	2 698 130	2 738 600	+ 1,50%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
014 - Atténuations de produits			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières	1 327 000	1 233 000	- 7,08%
67 - Charges exceptionnelles	0	0	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations			
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 3 309 000</b>	<b>+ 3 365 000</b>	<b>+ 1,69%</b>
	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>865 000</b>	<b>1 340 000</b>	<b>+ 54,91%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement		104 440	
16 - Emprunts et dettes assimilées	605 000	785 560	+ 29,84%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours	260 000	450 000	+ 73,08%
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>4 174 000</b>	<b>4 705 000</b>	<b>+ 12,72%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 309 000	3 365 000	+ 1,69%
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	245 000	145 000	- 40,82%
23 - Immobilisations en cours	620 000	1 195 000	+ 92,74%
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-3 309 000</b>	<b>-3 365 000</b>	<b>+ 1,69%</b>

<b>BUDGET TRANSPORTS</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>80 996 662</b>	<b>82 017 411</b>	<b>+ 1,26%</b>
013 - Atténuations de charges			
70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises	15 630 000	16 330 000	+ 4,48%
73 - Produits issus de la fiscalité	56 000 000	58 500 000	+ 4,46%
74 - Subventions d'exploitation	2 951 000	2 998 000	+ 1,59%
75 - Autres produits de gestion courante	1 400 550	1 078 650	- 22,98%
77 - Produits exceptionnels	5 015 112	3 110 761	- 37,97%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations			
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>67 700 662</b>	<b>67 353 411</b>	<b>- 0,51%</b>
011 - Charges à caractère général	61 828 498	61 955 710	+ 0,21%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 067 364	1 142 201	+ 7,01%
014 - Atténuations de produits	60 000	20 000	- 66,67%
65 - Autres charges de gestion courante	1 456 800	1 230 000	- 15,57%
66 - Charges financières	3 233 000	3 004 000	- 7,08%
67 - Charges exceptionnelles	55 000	1 500	- 97,27%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations			
<b>Solde positif de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 13 296 000</b>	<b>+ 14 664 000</b>	<b>+ 10,29%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>30 243 237</b>	<b>23 059 520</b>	<b>- 23,75%</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement	769 467	769 467	+ 0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 911 992	18 768 218	- 32,76%
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours	1 561 778	3 521 835	+ 125,50%
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>dépenses d'investissement</b>	<b>43 539 237</b>	<b>37 723 520</b>	<b>- 13,36%</b>
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 796 000	14 114 000	- 28,70%
20 - Immobilisations incorporelles	398 400	560 000	+ 40,56%
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	3 694 780	8 602 000	+ 132,81%
23 - Immobilisations en cours	19 650 057	14 447 520	- 26,48%
26 - Participations et créances rattachées à des participations			
27 - Autres immobilisations financières			
4581 - Opérations pour le compte de tiers			
<b>solde négatif de la section d'investissement</b>	<b>-13 296 000</b>	<b>-14 664 000</b>	<b>+ 10,29%</b>

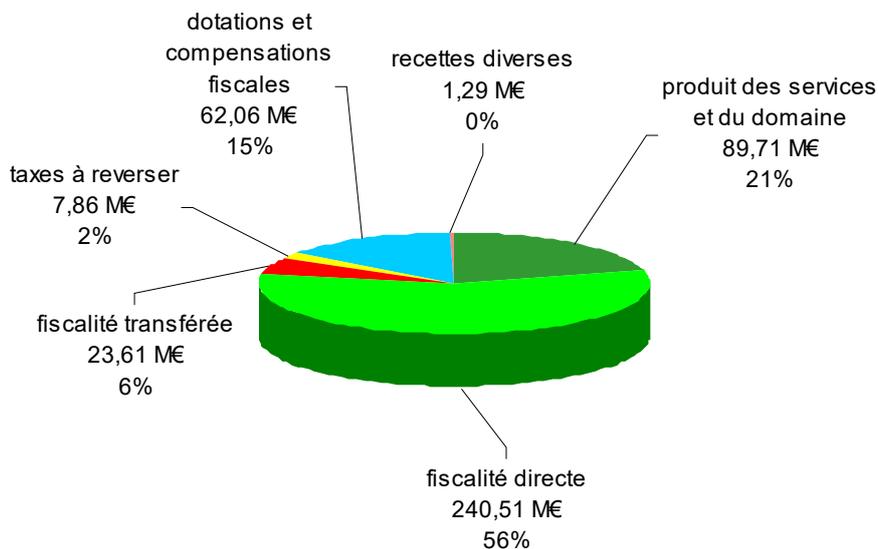


**(3)**

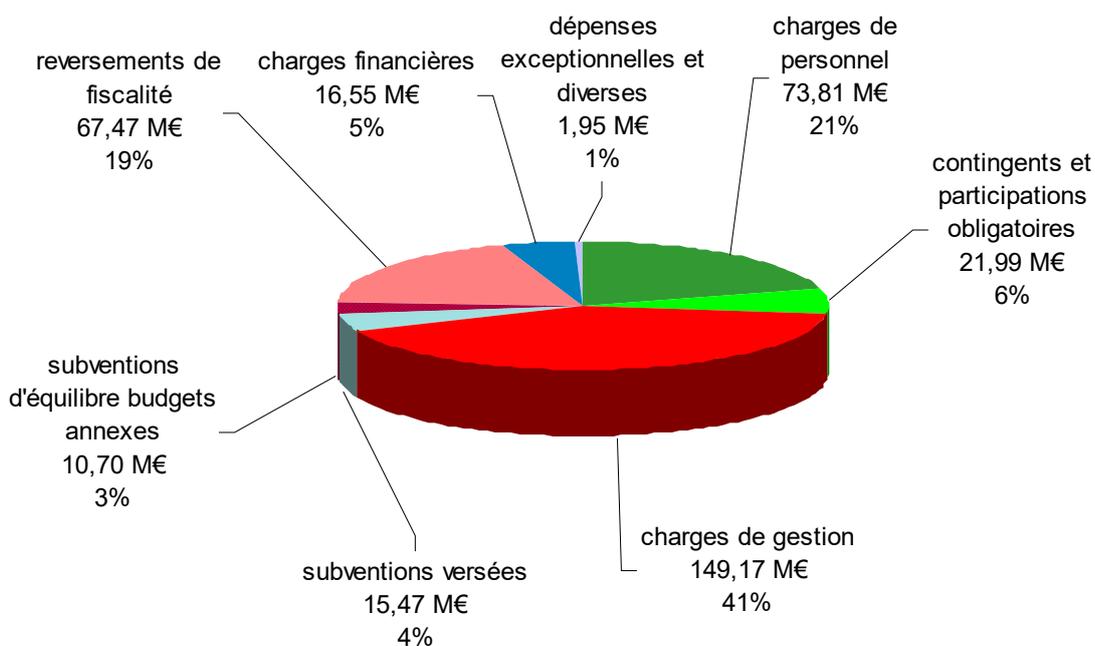
# **La section de fonctionnement**

Les crédits portés en section de fonctionnement du budget primitif 2020 (mouvements réels) se répartissent entre 435,74 M€ de recettes et 357,04 M€ de dépenses.

## Les recettes



## Les dépenses





## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes 2020 s'établissent à 435,7 M€ selon le détail ci-dessous et les commentaires ci-après. Elles sont en progression de 0,77 % par rapport à l'an dernier.

	BP 2019	BP 2020	variation %
<b>Recettes réelles</b>	<b>432 398 297</b>	<b>435 742 945</b>	<b>+ 0,77%</b>
fiscalité directe	153 315 000	155 313 000	+ 1,30%
fiscalité transférée	23 402 050	23 613 000	+ 0,90%
TEOM	29 268 000	26 700 000	- 8,77%
versement transport	56 000 000	58 500 000	+ 4,46%
taxes eau et assainissement à reverser	8 060 000	7 860 000	- 2,48%
autres impôts, taxes et compensations fiscales	4 510 000	4 670 000	+ 3,55%
produit des services et du domaine	49 555 456	50 295 246	+ 1,49%
produit de la vente de l'eau	37 350 000	38 450 000	+ 2,95%
remboursements de traitements	364 313	968 000	+ 165,71%
DGF	40 410 000	38 800 000	- 3,98%
autres dotations et participations	13 703 964	15 198 220	+ 10,90%
dotation de compensation du CD 54	3 392 312	3 392 312	+ 0,00%
produits exceptionnels	490 158	1 015 200	+ 107,12%
reprises sur provisions		270 000	
subventions d'équilibre budgets annexes	12 577 044	10 697 967	- 14,94%

## LES RECETTES FISCALES

	BP 2019	BP 2020
Taxe d'habitation	91 150 000	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33 850 000	34 223 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	300 000	306 000
Cotisation foncière des entreprises	28 015 000	28 484 000
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29 268 000	26 700 000
Versement Transport	56 000 000	58 500 000
<b>Fiscalité avec pouvoir de taux</b>	<b>238 583 000</b>	<b>148 213 000</b>
Taxe d'habitation		92 300 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	18 142 050	18 428 000
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 360 000	1 285 000
Taxe sur les Surfaces commerciales	3 900 000	3 900 000
<b>Fiscalité sans pouvoir de taux</b>	<b>23 402 050</b>	<b>115 913 000</b>
<b>Total de la fiscalité directe locale</b>	<b>261 985 050</b>	<b>264 126 000</b>

## LA TAXE D'HABITATION

La Loi de Finances pour 2020 organise la sortie progressive de l'assujettissement à la Taxe d'Habitation (TH) et confirme qu'en 2023, au titre des résidences principales, plus aucun contribuable n'acquittera de cotisation de TH.

2020 sera la dernière année où les collectivités percevront le produit de Taxe d'Habitation. En 2021 le produit fiscal sera nationalisé et affecté à l'État jusqu'en 2022.



L'année 2020 est donc considérée comme une année pivot car elle servira de référence pour le calcul de la compensation que toucheront les collectivités en 2021 à savoir une quote part de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les EPCI et la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les communes.

C'est pourquoi, la Loi de Finances 2020 a suspendu l'utilisation des leviers fiscaux relatifs au produit de TH, le taux de TH appliqué sur le territoire des collectivités du bloc communal sera identique à celui de 2019 tout comme les abattements. Ces deux « pouvoirs » fiscaux ne pourront donc

plus être utilisés, justifiant dans le tableau ci-dessus que le produit de taxe d'habitation 2020 soit porté dans la rubrique « fiscalité sans pouvoir de taux ». Ce transfert d'une rubrique à l'autre permet également de mesurer la perte d'autonomie fiscale, puisque sur un montant total de l'ordre de 260 M€ de produit fiscal, la fiscalité avec pouvoir de taux représentait l'an dernier 91 % du total et s'établit cette année à 56 %.

Pour rappel, la Loi de Finances 2020 précise que pour le calcul du dégrèvement de TH dans sa phase de suppression, il n'est plus fait référence au taux de 2017 mais à la cotisation de l'année d'imposition. Ainsi, les augmentations de taux en 2018 et 2019, qui pesaient jusqu'ici sur les contribuables, sont mises à la charge des collectivités ayant décidé d'utiliser ce levier. Cette prise en charge se fera par prélèvement sur les douzièmes de fiscalité. Pour les années suivantes, la compensation de la perte de TH s'effectuera sur la base du taux de TH de 2017. Il s'agit donc bien d'une perte de produit pérenne pour les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de TH en 2018 et 2019, qui se matérialisera donc dès 2020. Sur l'agglomération nancéienne, deux communes ont actionné le levier fiscal l'an dernier et/ou l'année précédente.

Le produit 2020 de TH est augmenté par rapport à l'an dernier de la seule revalorisation financière et physique des bases. S'agissant de la revalorisation financière, l'application de l'article 1518 bis du CGI autorisant une progression des bases correspondant à l'inflation constatée (novembre N-2/ novembre N-1) est suspendue pour 2020. Le coefficient devait être de + 1,2 %. Suite à la mobilisation des élus, un amendement a été présenté et intégré à la Loi de Finances 2020 afin de permettre une revalorisation des bases fiscales de TH. Le taux retenu et voté est de + 0,9 %, ramenant les collectivités trois ans en arrière lorsque les députés votaient annuellement un taux de revalorisation des bases.

Le produit tiendra également compte de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire les nouvelles constructions, les réaménagements ou les destructions de locaux. Sans pouvoir présager des évolutions à venir du marché locatif, on remarque que sur ces deux dernières années, l'évolution physique des bases a été de + 0,2 %.

Ainsi, pour 2020, le dernier produit de Taxe d'Habitation tiendra compte du produit effectivement recouvré en 2019 auquel on pourra appliquer une évolution « automatique » de + 0,9 % et d'une évolution physique de + 0,2 %.

Ainsi, le produit fiscal de Taxe d'Habitation attendu pour 2020 est de 92,3 M€ soit une évolution cumulée de + 1,1 %.

#### **LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), due par les propriétaires ou usufruitiers, est réparti entre les locaux ménages qui représentent 75 % du produit et les locaux des entreprises qui représentent 25 % de la TFPB.

Le produit ménages tiendra compte de l'inflation constatée annoncée à + 1,2 %. Cette dernière après une hausse significative de + 2,2 % en 2019 devrait retrouver un niveau proche de celui de 2018. Cet indicateur d'évolution sera supérieur de + 0,3 % à l'évolution votée par l'Assemblée Nationale pour le produit de TH. La TFPB dépendra également de l'évolution physique des bases qui est estimée à + 0,2 % en référence aux évolutions visibles sur les dernières années.

S'agissant du produit de TFPB des entreprises, l'évolution des bases économiques de foncier bâti n'est plus liée à l'inflation mais depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, à l'évolution des loyers

des entreprises. Ces derniers devraient connaître une évolution de + 0,4 % par rapport à 2019, soit une évolution deux fois plus importante que l'année dernière. Comme pour le produit lié aux ménages, le produit économique de la TFPB sera également sensible à l'évolution physique des bases. Une évolution similaire aux locaux ménages est attendue soit + 0,2 %.

L'évolution estimée des locaux économiques (soit + 0,6 %) est inférieure de 1 % par rapport à l'évolution des locaux ménages (soit + 1,6 %) cela étant, car le parc lié à l'habitat n'a jamais fait l'objet d'une révision.

Toutefois, la Loi de Finances pose le principe de la mise en place d'une réforme des locaux d'habitation qui devrait être effective à partir de 2026. Elle serait, sur la forme, proche de celle des locaux professionnels, avec une révision assise sur la notion effective de loyer, suivie d'un dispositif de mise à jour permanente.



Le produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 tiendra compte du produit effectivement perçu par le Grand Nancy (33,817 M€), des évolutions automatiques des locaux ménages et professionnels et de l'évolution physique des bases.

	Réalisé 2019	BP 2020
Produit Ménages	25 362 750	25 718 000
Produit Entreprises	8 454 250	8 505 000
<b>Produit TFPB</b>	<b>33 817 000</b>	<b>34 223 000</b>
<i>inflation constatée</i>		<b>1,20%</b>
<i>évolution des tarifs des locaux économiques</i>		<b>0,40%</b>
<i>évolution physique des bases</i>		<b>0,20%</b>

Ainsi, le produit attendu de Taxe Foncière est de 34,223 M€ soit une évolution globale d'environ + 1,2 % par rapport à 2019.

### LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Cette taxe est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés non bâties, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Elle s'applique aux propriétés non bâties notamment les terres affectées à une exploitation agricole, les cours et dépendances, les terrains de golf ou les voies privées.

Pour 2020, il est proposé une évolution à hauteur de l'inflation constatée soit + 1,2 %. Ainsi le produit serait porté à 0,3 M€.

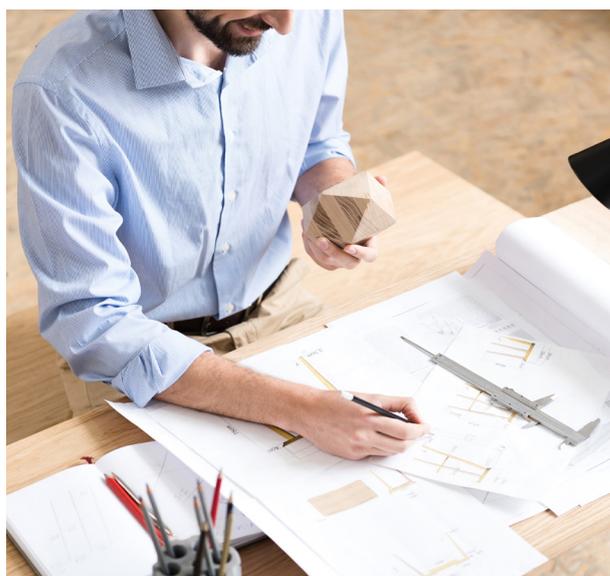
### LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Cet impôt économique est établi sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité et soumis à la taxe foncière.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) du Grand Nancy est stable depuis la création de cet impôt qui est venu en partie remplacer la Taxe Professionnelle. Il est de 29,65 % depuis 2011.

Les bases d'imposition de CFE évoluent différemment lorsqu'elles correspondent à des locaux utilisés par des micro entreprises utilisant de faibles surfaces d'exploitation (bureaux, chef d'entreprise travaillant à domicile...) ou lorsqu'il s'agit de

locaux utilisés par des entreprises qui ont une surface d'exploitation plus importante (magasins, entrepôts...).



Ces premiers locaux de faible surface sont assujettis aux bases minimum d'imposition. Ces bases dépendent du chiffre d'affaires de l'entreprise (inférieur à 10 000 € jusqu'à un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €) et sont étagées en ce sens : plus l'entreprise produit de la richesse plus sa base d'imposition sera importante. Ces niveaux d'imposition sont déterminés par la loi qui fixe un intervalle légal pour chaque catégorie d'entreprise, la collectivité qui perçoit cet impôt économique décide de la valeur de la base d'imposition au sein de chaque intervalle.

Annuellement, ces bases minimum d'imposition sont revalorisées automatiquement en tenant compte du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, relatif à l'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année. Ainsi, et conformément à la Loi de Finances 2020, les bases minimum devraient évoluer de + 1,2 % en 2020 contre + 1,4 % en 2019.

Les entreprises qui exploitent une surface « normale » sont quant à elles imposées sur leurs bases réelles. L'évolution de ces bases dépend de l'évolution annuelle des loyers des locaux professionnels. Ces derniers sont mis à jour chaque année par l'administration fiscale ; pour 2020, l'évolution retenue est de + 0,4 %.

Compte tenu de ce qui précède, le produit attendu pour 2020 serait de 28,484 M€, en hausse de + 1,37 % par rapport à 2019, selon les modalités de calcul ci-dessous :

	<b>BP 2020</b>
Produit Bases minimum 2019	6 423 000
<i>inflation prévisionnelle</i>	<i>1,20%</i>
<i>évo physique des bases CFE (2017-2019)</i>	<i>0,80%</i>
<b>PRODUIT Bases minimum 2019</b>	<b>6 551 000</b>
Produit "bases réelles" 2019	21 673 000
<i>évo tarifs des locaux professionnels</i>	<i>0,40%</i>
<i>évo physique des bases CFE (2017-2019)</i>	<i>0,80%</i>
<b>PRODUIT CFE "réelle"</b>	<b>21 933 000</b>
<b>PRODUIT CFE TOTAL</b>	<b>28 484 000</b>

## LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour rappel, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui assurent, au moins, la collecte des déchets des ménages, peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est donc une taxe facultative, la collectivité pouvant décider de ne pas l'instituer. Dans ce cas, le service sera financé par son budget général par la fiscalité.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est acquittée par les propriétaires des locaux d'habitation

ou par les professionnels. Les bases d'imposition sont similaires à celles de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Par conséquent, 75 % des locaux d'habitation sont contributeurs et 25 % des entreprises sont assujetties à cette taxe. L'évolution des bases fiscales de TEOM suit donc la même logique.



Conformément à la législation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires mais a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la collectivité pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et non couvertes par des recettes non fiscales. Il en résulte que le produit de cette taxe et, par voie de conséquence, son taux ne doivent pas être manifestement disproportionnés par rapport au montant de ces dépenses. Le juge administratif tolère un excédent, de l'ordre de 15%, des recettes sur les dépenses relatives aux déchets ménagers, eu égard notamment à la difficulté d'atteindre un strict équilibre comptable annuel. Il serait en effet incongru de baisser le taux de la TEOM une année, pour l'augmenter tout autant l'année suivante. Cela reviendrait à faire subir aux contribuables un « yoyo fiscal » imprévisible et injuste.

Cela étant, il est proposé que le Grand Nancy décide en 2020 d'ajuster plus finement les recettes aux dépenses en réduisant de 10 % le taux de TEOM et de la redevance spéciale applicable aux professionnels et administrations. Dès lors, le montant des recettes de l'année 2020, soit 33,6 M€ (dont 26,7 M€ de TEOM) sera identique à celui des dépenses, soit 33,5 M€. Le taux 2020 sera fixé à 6,71 %.

Cette décision est liée, d'une part aux économies relatives à la renégociation des contrats de gestion des déchets, et d'autre part à la baisse envisagée des tonnages rendue possible grâce aux efforts de prévention et d'incinération. Ces économies bénéficieront donc directement aux contribuables qui verront leurs cotisations baisser d'environ 8,8 % en 2020 en tenant compte des évolutions automatiques des bases. En effet, les bases ménages devraient progresser de + 1,6 % et les bases économiques de + 0,6 %, représentant une évolution cumulée d'environ + 1,2 %.

À noter qu'entre 2015 et 2020, le taux de TEOM aura été diminué à quatre reprises pour une baisse cumulée de 25 %, soit une moyenne annuelle de baisse de 5%. La baisse de 10 % en 2020, « corrige », toutes choses égales par ailleurs, la stabilité du taux 2018.

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Taux</b>	8,69 %	8,26 %	7,85 %	7,85 %	7,46 %	<b>6,71 %</b>
<b>Baisse du taux</b>		<b>-5%</b>	<b>-5%</b>		<b>-5%</b>	<b>-10%</b>

## LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution Économique Territoriale.

La CVAE s'applique aux personnes physiques ou morales entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur 152 000 €. Ces dernières sont soumises à une obligation

déclarative mais seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € doivent acquitter la CVAE.

Sur les cinq dernières années, le produit de la CVAE enregistre une évolution de + 7,4 % (cf. tableau ci-dessous). Toutefois, l'évolution de ce produit territorialisé établi sur la richesse produite, évolue de manière erratique et dans des proportions inférieures à la richesse nationale puisque dans le même temps, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) évolue, de manière continue de plus de + 2 % par an.

L'estimation du montant des ressources de CVAE est transmise par la Direction Départementale des Finances Publiques, calculée sur la base du produit collecté par les services de l'État sur les trois premiers trimestres de 2019.

Il est donc proposé de suivre les estimations transmises par l'administration fiscale et d'inscrire 18,428 M€ pour 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>CVAE</b>	17 155 099	16 689 437	17 368 461	17 474 827	18 142 050	18 428 000

### L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX (IFER)

Instaurée par la Loi de Finances pour 2010 au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements, l'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Les montants et tarifs de chacune des composantes de l'IFER sont revalorisés chaque année en tenant compte du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année qui est de + 1,2 %.

Il est proposé d'inscrire 1,28 M€ en 2020.

### LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) est due par les magasins de commerce de détail qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 460 000 euros et qui possèdent une surface de vente d'au moins 400 mètres carrés.

Le montant de la taxe est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m<sup>2</sup>, de la superficie et de l'activité.

<b>Chiffre d'affaires annuel par m<sup>2</sup></b>	<b>Tarifs au m<sup>2</sup></b>
Jusqu'à 2 999 €	5,74 €
Entre 3 000 € et 12 000 €	$[(CA \text{ au m}^2 - 3000) \times 0,00315] + 5,74 \text{ €}$
À partir de 12 001 €	34,12 €

Les collectivités disposent d'un seul levier fiscal sur cette taxe, appelé coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 venant moduler à la baisse ou la hausse le montant de la taxe. Elles ont la possibilité de faire évoluer ce coefficient de plus ou moins 0,05 par an. Elles peuvent également appliquer un coefficient égal à 1,3 lorsqu'elles ont, dans le même temps, octroyé des réductions de taxe foncière aux commerces de centre ville. Le Grand Nancy a fixé le coefficient multiplicateur à 1,1 depuis 2013.

Pour 2020, il est proposé d'inscrire 3,9 M€ au budget soit un montant proche de celui encaissé en 2019.

## LE VERSEMENT TRANSPORT

Le Versement Transport (VT) est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les transports en commun des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Le VT repose sur le système déclaratif des cotisations patronales recouvrées par les URSSAF et par les MSA.



Le taux de VT est fixé ou modifié par délibération de l'organe délibérant tout en étant encadré par la loi qui fixe un taux maximal selon la taille des AOM. L'article 2333-67 du CGT détermine les taux réglementaires pouvant être fixés par les AOM. Le taux du Grand Nancy est fixé à 2 %, décomposés comme suit :

- 1,75 %, au titre des collectivités ou EPCI de plus de 100 000 habitants,
- 0,05 % au titre de son statut de Métropole,
- 0,2 % de majoration lorsqu'une commune est reconnue comme étant une commune touristique. C'est le cas de la Ville de Nancy.

L'assiette du VT est constituée des rémunérations versées aux salariés, dont le lieu de travail effectif se situe dans le périmètre où est instituée la taxe.

Les entreprises et administrations publiques concernées par cette taxe sont celles qui emploient plus de 11 salariés. C'est l'entreprise ou l'organisme public en tant que personne morale et non l'établissement qui est redevable du VT. Ainsi, une entreprise qui possède plusieurs « antennes » sur un territoire est redevable pour l'ensemble de ses antennes même si chacun de ses établissements ont moins de 11 salariés car au global l'entreprise est au-dessus du seuil d'assujettissement.

On constate, au niveau national, qu'environ 94% des établissements contributeurs au VT proviennent du secteur privé, contre 6 % pour le secteur public. Pour autant, les entreprises privées ne représentent que 78% du produit, le secteur public contribuant quant à lui à hauteur de 22%.

Cette tendance nationale peut s'observer au niveau de la Métropole même si la part du secteur public est plus importante que ce soit en nombre d'établissement ou en produit. En effet, les administrations publiques représentent 7 % des contributeurs et 37 % du produit au niveau de l'intercommunalité.

Ainsi, la charge qui pèse sur les entreprises privées est en moyenne moins importante que sur les organismes publics : la cotisation VT moyenne payée par une entreprise du secteur privé est d'environ 16 000 € contre 123 000 € pour une administration publique.

Cette représentation importante du secteur public est également un gage de stabilité du produit VT dans la mesure où les organismes publics sont moins sensibles aux évolutions conjoncturelles que les entreprises du secteur privé.

## LE VERSEMENT TRANSPORT AU NIVEAU NATIONAL EN 2018

Secteur	Cotisations VT	% Cotis.VT	Assiette VT	Nb Cptes VT	% Nb Cptes VT
Prive	6 625 539 809	77,56%	344 997 819 701	272 673	93,59%
Public	1 916 792 871	22,44%	111 986 409 905	18 691	6,41%
<b>Total général</b>	<b>8 542 332 680</b>	<b>100,00%</b>	<b>456 984 229 607</b>	<b>291 364</b>	<b>100,00%</b>

## Le Versement Transport au niveau de la Métropole du Grand Nancy en 2018

Secteur	Cotisations VT	% Cotis.VT	Assiette VT	NbCptes VT	% Nb Cptes VT
Prive	36 213 598	63,30%	1 821 220 940	2 196	92,81%
Public	20 995 456	36,70%	1 048 448 651	170	7,19%
<b>Total général</b>	<b>57 209 054</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 869 669 591</b>	<b>2 366</b>	<b>100,00%</b>

Source ACOSS 2018

En 2020, l'article 6 de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) du 22 mai 2019 entrera en vigueur. Il se caractérise par une modification des règles de franchissement des seuils sociaux.

Avant la loi, dès que le seuil de 11 salariés était atteint, un mécanisme d'assujettissement progressif sur 6 ans était mis en place avec une dispense pendant 3 ans puis des abattements de taux pour les 3 années suivantes (abattements de 75 % la 4<sup>e</sup> année, 50 % la 5<sup>e</sup> et 25 % la 6<sup>e</sup> année) pour une cotisation VT à « taux plein » à partir de la 7<sup>e</sup> année.

L'article 6 du projet de loi PACTE prévoit que le seuil doit être atteint ou dépassé pendant 5 années consécutives pour être franchi et pris en compte. De ce fait, si l'employeur descend sous le seuil au cours de cette période, le délai repartira de zéro et un nouveau décompte de 5 ans sera nécessaire. Les collectivités risquent de voir apparaître un phénomène de « yoyo » au niveau de l'assujettissement des petites entreprises qui sera potentiellement difficile à contrer.

Selon le rapport d'évaluation du projet de loi PACTE, cette mesure entrainera une perte de versement transport de 60 millions

d'euros en 2022 et 2023, puis de 30 millions d'euros par an à partir de 2024. Au niveau du Grand Nancy, les entreprises en situation d'assujettissement progressif représentent, en 2018, un produit de VT de 0,2 M€.

Dans le même temps, l'article 21 de la Loi de Finances pour 2020 diminue de 45 millions d'euros le prélèvement sur les recettes de l'État lié à la compensation versement transport (VT), afin d'alléger l'effort de maîtrise de la trajectoire des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Cette compensation, décidée par l'article 15 de la loi de Finances initiale pour 2016 visait à dédommager les AOM de la perte de recettes issue du relèvement du seuil de plus de 9 à 11 salariés intervenue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Alors que les débats parlementaires de la loi d'Orientation des mobilités ont mis en exergue l'importance du rôle des AOM pour faciliter les déplacements quotidiens des Français et la nécessité de maintenir leurs ressources, notamment par la sanctuarisation du versement transport, le GART considère paradoxale cette démarche qui vise à amenuiser les moyens des réseaux de transport public, dont le rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique est majeur.

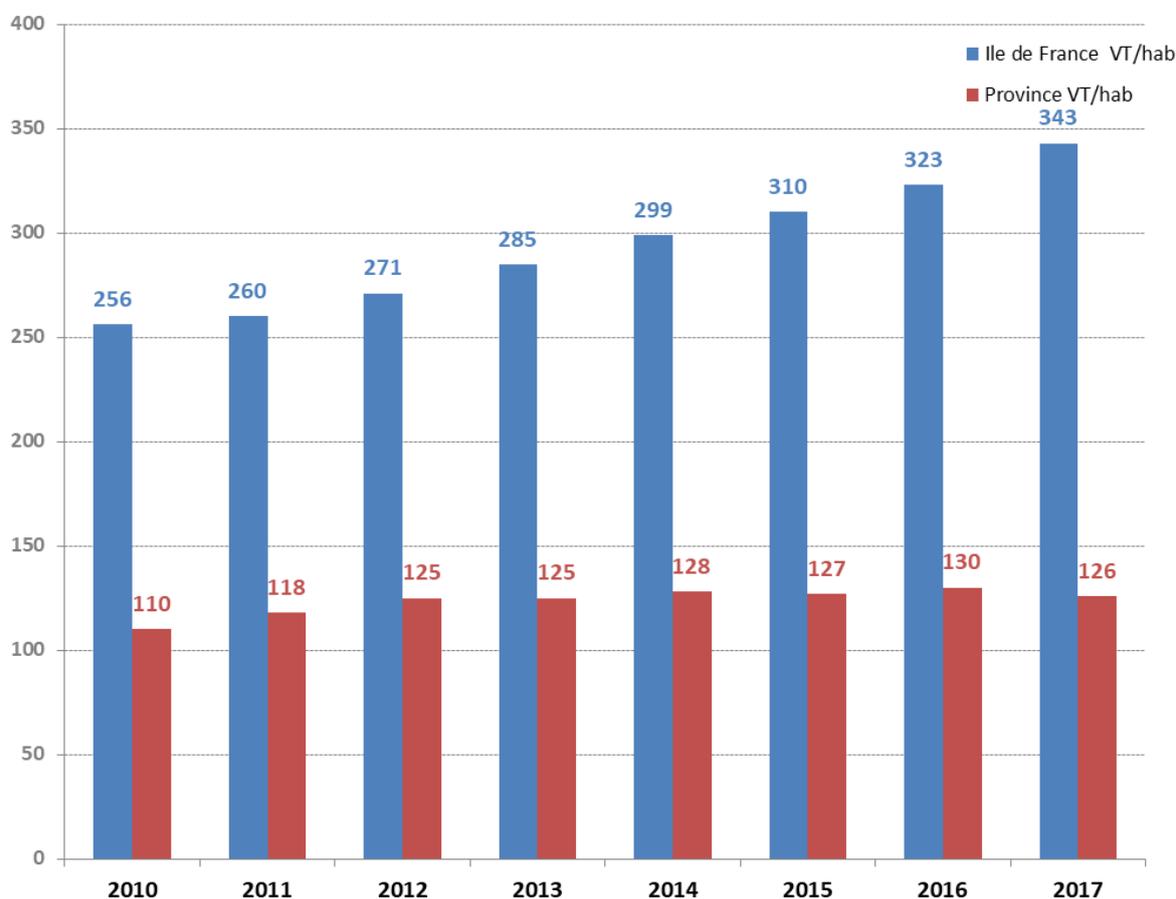
En passant de 91 à 48 millions d'euros, cette compensation VT diminue ainsi de près de la moitié de son montant.

La compensation VT perçue par la Métropole a donc été baissée à due concurrence pour le budget 2020 passant de 0,7 M€ en 2019 à 0,37 M€.

Cette minoration de la compensation s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme la règle de franchissement du seuil d'assujettissement. L'exposé des motifs de l'article 21 du projet de loi de Finances 2020 relatif à la baisse de la compensation

justifie cette diminution par le dynamisme du versement transport en mettant en évidence la hausse de 400 millions d'euros observée entre 2015 et 2016.

À ce titre, le GART a précisé que cette croissance du produit de VT résulte en grande partie de la hausse des taux en Île-de-France, décidée en Loi de Finances rectificative 2014 et mise en place en 2015 suite du dézonage du forfait Navigo. Les AOM de province n'ont, quant à elles, pas connu d'évolution de leur taux plafond depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 alors même que leurs charges, elles, continuent d'augmenter.



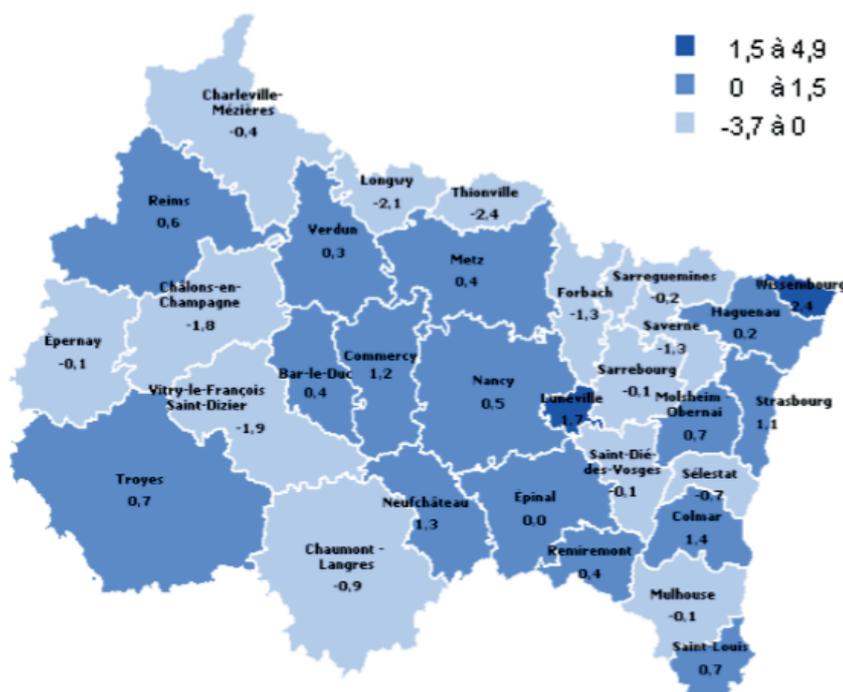
S'agissant du produit VT du Grand Nancy, on observe que ce dernier est dynamique. La masse salariale, qui correspond à l'assiette du VT, progresse sur le territoire de la Métropole de 2% – en adéquation avec l'évolution constatée sur la région Grand Est – alors que les effectifs évoluent quant à eux de 0,5 %. Ce « décrochage » entre évolution de la masse salariale et des effectifs est globalement constaté sur le Grand Est (cf tableau et carte ci-dessous).

Tableau de l'évolution comparée de la masse salariale et des effectifs (2019) sur la région Grand Est :

Départements	Effectifs 2019 T2				Masse salariale 2019 T2	
	en niveau*	poids en %	Evolution annuelle niveau*	%	en millions	Evolution annuelle en %
Ardennes	53 930	3,9	-180	-0,3	364,7	1,1
Aube	70 730	5,1	480	0,7	469,7	2,2
Marne	142 670	10,3	-130	-0,1	1 009,4	1,5
Haute-Marne	38 740	2,8	-470	-1,2	259,2	0,5
Meurthe-et-Moselle	164 160	11,9	460	0,3	1 140,6	2,1
Meuse	32 180	2,3	180	0,6	212,9	3,1
Moselle	242 920	17,6	-1 020	-0,4	1 684,3	1,5
Bas-Rhin	353 980	25,6	2 590	0,7	2 669,6	2,6
Haut-Rhin	201 270	14,6	770	0,4	1 468,0	2,0
Vosges	82 350	6,0	170	0,2	553,7	1,8

Source : Acooss-Urssaf

Carte de l'évolution 2019 des effectifs sur la région Grand Est :



Ces évolutions de masse salariale dans la région Grand Est permettent de rendre le produit de VT dynamique mais restent néanmoins inférieures aux évolutions visibles au niveau national.

	niveau 2019 T2	évolution trimestrielle (en %)					évolution annuelle 2019 T2 (en %)	
		2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2		
<b>Grand Est</b>	Effectifs salariés (en milliers)	1 382,9	0,0	-0,1	0,0	0,3	0,0	0,2
	Masse salariale (en M€)	9 832,1	0,6	0,4	0,5	0,3	0,7	2,0
	SMPT (en €)	2 369	0,5	0,5	0,5	0,1	0,6	1,7
<b>France</b>	Effectifs salariés (en millions)	18,7	0,1	0,2	0,3	0,6	0,3	1,4
	Masse salariale (en Md€)	148,2	0,7	0,7	1,0	0,2	1,1	3,1
	SMPT (en €)	2 649	0,5	0,5	0,7	-0,2	0,7	1,7

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Acoff-Urssaf

Pour 2019, en raison du dynamisme continu de la masse salariale, le produit VT devrait atteindre 59 M€, toutefois, par précaution et en raison des différentes dispositions réglementaires entrant en vigueur en 2020 pouvant impacter le produit de VT, il est prévu d'inscrire 58,5 M€ au budget 2020.

## LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE : 87,27 M€

Pour rappel, ce poste a fortement augmenté depuis 2019 en raison des nouvelles modalités de gestion de la DSP transports en vigueur qui prévoient que les recettes d'exploitation sont collectées par l'exploitant et reversées mensuellement à la Métropole. Ces recettes, d'un montant prévisionnel de 16,3 M€ en 2020, ne deviennent publiques qu'une fois intégrées dans la collectivité, ce qui permet de profiter de dispositions fiscales favorables, validées par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Un montant identique de dépenses est reversé au contractuellement au délégataire au titre de son intéressement.

Le produit de la facturation des consommations d'eau aux abonnés est estimé à 38,4 M€ en tenant compte des montants encaissés en 2019 et de la revalorisation des tarifs pour la part métropolitaine de 0,7 %.

Les produits des services et du domaine concernent les revenus de la gestion des équipements et compétences du Grand Nancy : parkings et fourrière (4,1 M€), pôle aquatique (2,37 M€) bâtiments à vocation économique, équipements de sports et loisirs, domaine public, équipements de culture scientifique et technique, remboursements de frais et de traitements... Globalement les recettes augmentent de l'inflation prévue, soit 1,2 %.

## LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 74,59 M€

### La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales.



En 2020, l'enveloppe de la DGF progresse, comme l'année dernière, de 180 M€. En effet, la Loi de Finances 2020 reconduit le principe de majoration des dotations de péréquation à destination des communes : ainsi, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune de 90 M€.

En 2019, le gouvernement avait choisi comme en 2020 de renforcer les parts péréquatrices de la DGF. Cette disposition avait eu pour conséquence d'augmenter mécaniquement la DGF des collectivités les plus « pauvres » notamment celles qui bénéficient de la Dotation de Solidarité Urbaine et de minorer la DGF des collectivités les « plus riches », selon le principe des vases communicants.

C'est pourquoi, chaque année, la *dotation de compensation* de la Métropole diminue pour couvrir les besoins de financement liés à la croissance démographique, à l'augmentation de l'enveloppe de la péréquation ou aux mesures spécifiques votées en loi de finances telles qu'un prélèvement pour limiter la baisse d'autres dotations ou compensations fiscales.

	2017	2018	2019
<b>DOTATION DE COMPENSATION</b>	<b>31 751 979</b>	<b>31 100 285</b>	<b>30 398 661</b>

En 2019, la DGF a été écartée de 287 M€. Pour 2020, les observateurs envisagent une hypothèse d'écrêtement de 247 M€.

Depuis plusieurs années, 60% du volume de l'écrêtement est prélevé sur la dotation forfaitaire des communes et 40% sont à la charge des EPCI.

	2019	2020
Réforme de la dotation d'intercommunalité	65,2 M€	30,0 M€
Population des communes	29,2 M€	29,2 M€
Hausse DSU/DSR	180,0 M€	180,0 M€
Autre	13,1 M€	8,0 M€
<b>Total</b>	<b>287,5 M€</b>	<b>247,2 M€</b>
<b>Part prélevée sur les communes</b>	60%	60%
	<b>172,5 M€</b>	<b>148,3 M€</b>
<b>Part prélevée sur les EPCI</b>	40%	40%
	<b>115,0 M€</b>	<b>98,9 M€</b>

Source FCL

Depuis 2019, l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité, qui intègre un nouveau critère de répartition (le revenu par habitant), est unifiée et regroupe l'ensemble des EPCI de droit commun. S'agissant de cette part de la DGF, le montant de la dotation d'intercommunalité du Grand Nancy resterait stable par rapport aux années précédentes, dont l'évolution est reprise dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019
<b>DOTATION D'INTERCOMMUNALITE</b>	<b>8 932 972</b>	<b>9 121 194</b>	<b>9 121 539</b>

Selon les premières estimations, la dotation d'intercommunalité pour 2020 devrait être proche de celle de 2019 tandis que la dotation de compensation serait minorée.

Pour 2020, il est donc prévu d'inscrire 38,8 M€ au titre de la DGF du Grand Nancy, selon le détail suivant :

	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	9 121 539	9 000 000
DOTATION DE COMPENSATION	30 398 661	29 800 000
<b>TOTAL DGF 2020</b>	<b>39 520 200</b>	<b>38 800 000</b>

### Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal des collectivités à savoir les anciennes allocations relatives à la taxe professionnelle, les réductions pour création d'établissement et exonérations dans les zones d'aménagement pour la fiscalité professionnelle et diminutions de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste.

Depuis 2019, les compensations CET tiennent compte de l'exonération des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 000€ prévue par la Loi de Finances 2019.

	<b>BP 2020</b>
COMPENSATION TH	2 800 000
COMPENSATION TF	270 000
COMPENSATION CET	650 000
COMPENSATION TP	1 000
ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE TP	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 722 000</b>

Il est proposé d'inscrire 3,72 M€ au titre des allocations compensatrices 2020.

### Les subventions d'équilibre perçues par les budgets annexes 10,70 M€

Portées pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, les subventions d'équilibre s'établissent à 10,69 M€ en 2020, en diminution de 1,89 M€ par rapport au BP 2019.

<b>Budget</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2019</b>
subvention au budget annexe parcs de stationnement	314 565	370 950
subvention au budget annexe locations immobilières	1 297 741	540 552
subvention au budget annexe congrès événements"	6 527 600	6 653 130
subvention au budget annexe transports	2 558 061	5 012 412
<b>Total</b>	<b>10 697 967</b>	<b>12 577 044</b>

En application de l'article L 2224-2 du CGCT, il est possible de verser une subvention du budget principal aux budgets annexes érigés en service public à caractère industriel et commercial dans trois cas de figure :

1. lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
2. lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la collectivité aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

S'agissant du **budget annexe « congrès et événements »**, le versement d'une subvention exceptionnelle de 6,53 M€ est motivé par les deux raisons suivantes :

- la construction du Centre de Congrès Prouvé, financée sans aucune subvention extérieure, s'est traduite par la mobilisation de 64,25 M€ d'emprunts, correspondant à une annuité en 2020 de 4,59 M€. La répercussion de cette annuité sur les tarifs, déjà positionnés dans la gamme « moyenne haute », aurait eu pour conséquence, dans un contexte de concurrence des territoires, de détourner les congressistes vers d'autres équipements, au détriment de la forte activité enregistrée.
- par délibération du 20 décembre 2013, la Communauté urbaine du Grand Nancy a approuvé la conclusion d'une convention de la délégation de service public « in house » avec la Société Publique Locale Grand Nancy Congrès et Événements

pour la gestion du nouveau Centre de Congrès Prouvé. En son article 34, la DSP indique « qu'une participation financière est versée par le Délégrant, en contrepartie de l'exploitation de l'équipement, des contraintes de service public mises à la charge du Délégataire ».

Les contraintes de service public imposées au Délégataire concernent notamment la qualité de la maintenance et de l'entretien courants, lesquels doivent respecter la configuration d'origine du bâtiment et notamment les matériaux nobles qui lui confèrent une esthétique exemplaire, la dimension de l'ouvrage et le choix d'équipements de niveau élevé qui contraignent l'exploitant. Au titre de cette convention, une contribution annuelle forfaitaire de base de 1,7 M€ HT est versée au délégataire afin de compenser les contraintes de service public mises à la charge de la Société Publique Locale.



S'agissant du **budget annexe « parcs de stationnement »**, le versement d'une subvention exceptionnelle de 0,31 M€ est motivé par la réalisation quasi concomitante il y a quelques années de deux investissements significatifs : la construction du parking République et la rénovation du parking Thiers, dont le financement a été assuré pour une large part par emprunt, conduisant à une augmentation significative de l'annuité de dette.

L'équilibre du budget annexe ne peut être atteint par les seules recettes payées par les usagers sans entraîner une augmentation des tarifs déraisonnable, qui dissuaderait les automobilistes de recourir aux services proposés.

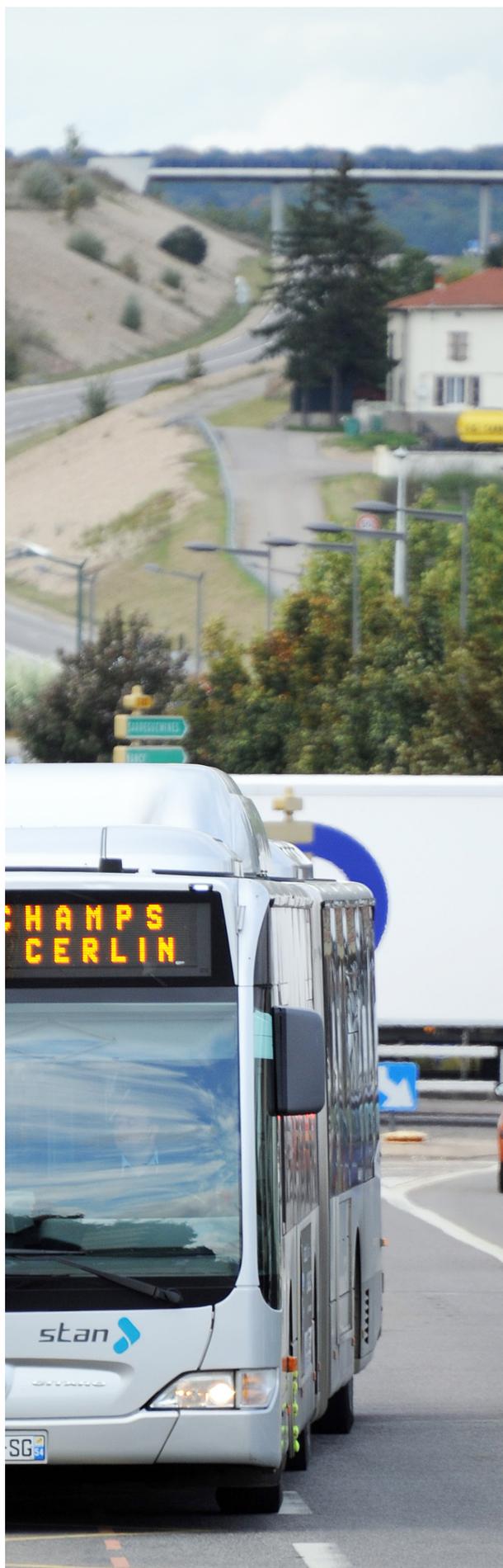
Portée pour la première fois en 2013, la subvention exceptionnelle compense l'augmentation de l'annuité de dette. Par la suite, elle évolue en parallèle de celle des recettes d'exploitation et de l'annuité de dette ; une baisse de près de 57 000 euros est ainsi constatée en 2020. Pour rappel, la réouverture du parking Thiers à fin 2015 ayant généré à nouveau des recettes d'exploitation, mais aussi des charges d'exploitation, a permis de faire baisser significativement la subvention exceptionnelle depuis 2016.

S'agissant du **budget annexe « locations immobilières »**, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1,29 M€ est motivé par les baisses de recettes locatives enregistrées sur ce budget.

Il est à noter que cette subvention est inscrite provisoirement au BP 2020 dans l'attente de la reprise des résultats du compte administratif 2019.

Enfin, s'agissant du **budget annexe « transports »**, le versement d'une subvention exceptionnelle de 2,56 M€ s'appuie sur les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du Code des transports, qui ont introduit au bénéfice des services de transport public de personnes des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial. Là encore, l'équilibre du budget annexe ne peut être atteint par les seules recettes payées par les usagers sans entraîner une augmentation déraisonnable des tarifs.

L'évolution favorable du produit du versement transport (cf. supra) permet de réduire de près de 2,5 M€ la subvention par rapport à 2019.



# (B)

## LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses 2020 diminuent de 0,22 %, soit – 0,79 M€ au regard de l'exercice précédent, selon le détail ci-dessous et les commentaires ci après.

	BP 2019	BP 2020	variation %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>357 835 649</b>	<b>357 040 796</b>	<b>- 0,22%</b>
charges de personnel	72 825 169	73 814 800	+ 1,36%
contingents et participations obligatoires	21 561 200	21 990 750	+ 1,99%
atténuations de produits dont	68 136 638	68 031 638	- 0,15%
<i>fiscalité reversée aux communes</i>	49 261 538	49 306 538	+ 0,09%
<i>autres reversements de fiscalité (FNGIR, FPIC...)</i>	10 160 100	10 230 100	+ 0,69%
<i>reversements de taxes eau et assainissement</i>	8 715 000	8 495 000	- 2,52%
charges de gestion dont	163 954 500	164 073 254	+ 0,07%
<i>gestion des compétences et charges de structure</i>	151 379 962	149 440 050	- 1,28%
<i>subventions versées</i>	12 574 538	14 633 204	+ 16,37%
charges financières dont	17 427 400	16 552 000	- 5,02%
<i>intérêts des emprunts</i>	17 391 700	16 507 000	- 5,09%
<i>autres charges financières</i>	35 700	45 000	+ 26,05%
dépenses exceptionnelles et imprévues	1 353 698	1 467 887	+ 8,44%
dotations aux provisions		480 000	
subventions d'équilibre budgets annexes	12 577 044	10 697 967	- 14,94%



## LES DÉPENSES DE GESTION : 164,07 M€

Déclinées par centres de responsabilité, qui correspondent à une entité de gestion homogène, les dépenses de gestion sont ventilées dans le tableau ci-après pour l'année 2020 en comparaison de l'année 2019, et complétées des recettes de gestion qui leur sont affectées. Il se peut que les recettes affectées soient supérieures aux dépenses (exemple de l'eau, l'assainissement, les transports, les déchets...) ; la fiscalité ou la tarification dédiée aux centres de responsabilité couvre alors les dépenses d'investissement (dette comprise) de la compétence concernée.

Pôles & Centres de responsabilité	Dépenses			Recettes		
	2019	2020	Evolution	2019	2020	Evolution
<b>CULTURE SPORTS LOISIRS</b>	<b>10 692 706</b>	<b>9 719 505</b>	<b>- 9,10%</b>	<b>5 237 610</b>	<b>5 057 120</b>	<b>- 3,45%</b>
Conservatoire	601 102	620 500	+ 3,23%	561 800	579 600	+ 3,17%
Culture Scientifique	1 583 231	1 553 641	- 1,87%	649 800	749 520	+ 15,35%
Piscines	3 097 532	2 349 010	- 24,17%	2 672 310	2 478 800	- 7,24%
Sports et Loisirs	5 410 841	5 196 354	- 3,96%	1 353 700	1 249 200	- 7,72%
<b>ATTRACTIVITE</b>	<b>11 921 266</b>	<b>13 531 214</b>	<b>+ 13,50%</b>	<b>2 934 202</b>	<b>6 263 022</b>	<b>+ 113,45%</b>
Développement Economique	7 339 357	9 296 570	+ 26,67%	2 586 417	5 961 922	+ 130,51%
Enseignement Supérieur	1 025 735	986 840	- 3,79%	295 285	266 600	- 9,71%
Grands Partenariats	1 087 744	805 074	- 25,99%	52 500	34 500	- 34,29%
Grands Projets	2 468 430	2 442 730	- 1,04%			
<b>SERVICES &amp; INFRASTRUCTURES</b>	<b>58 590 016</b>	<b>57 555 406</b>	<b>- 1,77%</b>	<b>93 632 659</b>	<b>90 072 819</b>	<b>- 3,80%</b>
Eau	8 225 700	7 736 626	- 5,95%	33 121 700	33 788 800	+ 2,01%
Assainissement	8 776 863	9 184 574	+ 4,65%	20 138 660	19 072 244	- 5,30%
Déchets	25 549 890	24 753 090	- 3,12%	36 762 819	33 566 795	- 8,69%
Voirie	9 641 050	9 717 600	+ 0,79%	2 685 480	2 574 480	- 4,13%
Propreté - Espaces verts	3 217 873	3 157 116	- 1,89%	43 000	185 000	+ 330,23%
Centres techniques	3 066 640	2 919 400	- 4,80%	881 000	885 500	+ 0,51%
Grand Nancy Thermal	112 000	87 000	- 22,32%			
<b>TERRITOIRES</b>	<b>66 357 121</b>	<b>66 154 711</b>	<b>- 0,31%</b>	<b>80 680 750</b>	<b>84 271 655</b>	<b>+ 4,45%</b>
Transports	61 759 298	61 669 000	- 0,15%	75 984 250	79 459 350	+ 4,57%
Mobilités	910 843	914 750	+ 0,43%	136 000	124 000	- 8,82%
Circulation	988 249	988 850	+ 0,06%	30 000	30 000	+ 0,00%
Parkings	1 474 950	1 419 040	- 3,79%	3 710 500	3 710 500	+ 0,00%
Urbanisme & Ecologie urbaine	336 213	329 583	- 1,97%	121 000	219 806	+ 81,66%
Energie & Climat	887 568	833 488	- 6,09%	699 000	727 999	+ 4,15%
<b>SOLIDARITES</b>	<b>3 713 620</b>	<b>4 028 492</b>	<b>+ 8,48%</b>	<b>3 076 543</b>	<b>3 415 130</b>	<b>+ 11,01%</b>
Cohésion Sociale	1 386 356	1 434 721	+ 3,49%	102 514	114 514	+ 11,71%
Habitat	2 035 018	2 290 735	+ 12,57%	2 412 806	2 736 916	+ 13,43%
Sécurité	292 246	303 036	+ 3,69%	561 223	563 700	+ 0,44%
<b>RESSOURCES</b>	<b>7 083 578</b>	<b>7 247 910</b>	<b>+ 2,32%</b>	<b>6 023 708</b>	<b>5 606 260</b>	<b>- 6,93%</b>
Dépenses de structure	4 842 178	4 910 760	+ 1,42%	1 759 708	1 429 260	- 18,78%
Direction des Systèmes d'Information	2 207 400	2 303 350	+ 4,35%	2 567 000	2 643 000	+ 2,96%
Réseaux de Télécommunications	34 000	33 800	- 0,59%	1 697 000	1 534 000	- 9,61%
<b>DG</b>	<b>714 340</b>	<b>654 222</b>	<b>- 8,42%</b>	<b>11 000</b>	<b>0</b>	<b>- 100,00%</b>
Communication	714 340	654 222	- 8,42%	11 000	0	- 100,00%
<b>NON VENTILE</b>	<b>4 904 353</b>	<b>5 181 794</b>	<b>+ 5,66%</b>			
<b>Total général</b>	<b>163 977 000</b>	<b>164 073 254</b>	<b>+ 0,06%</b>	<b>191 596 472</b>	<b>194 686 006</b>	<b>+ 1,61%</b>

**Les DSP et contrats d'exploitation** absorbent plus de la moitié des dépenses de gestion, selon le détail ci-dessous. Comme cela avait été souligné dans le rapport d'orientations budgétaires, il s'agit contractuellement de dépenses « incompressibles » pendant la durée du mandat qui évoluent annuellement selon les revalorisations indiciaires ou les quantités facturées (exemple des tonnages de déchets).

Sur ces DSP, dès lors que le gisement des économies « indolores », telles que des renégociations contractuelles, est quasiment épuisé, la recherche de nouvelles marges de manœuvre supposera à l'avenir d'opérer de véritables choix de gestion impactant sur les niveaux de services publics.

objet	2018	2019
station d'épuration	6 683 943	7 030 000
SPL Grand Nancy Congrès-Evènements et Maison de l'Entrepreneuriat	2 365 200	2 316 000
usine des eaux	3 300 000	3 400 000
aéroport	502 500	502 500
contrats de prestations habitat	80 000	78 000
mobilités	650 000	650 000
compteurs d'eau et facturation de l'eau	67 000	47 000
collecte et traitement des déchets	23 570 000	23 580 000
parcs de stationnement	714 500	665 000
équipements de loisirs	370 000	179 000
enlèvement de véhicules	95 000	95 000
animaux errants et en pension	381 000	383 000
transports	59 678 000	60 447 000
<b>Total</b>	<b>98 457 143</b>	<b>99 372 500</b>

À hauteur de 34,1 M€ en 2020, les dépenses relatives aux **frais d'entretien, de maintenance et de prestations de services extérieurs** constituent le deuxième poste des charges de gestion.

Il s'agit spontanément du poste sur lesquels des économies paraissent possibles, puisqu'elles sont moins contractualisées que les précédentes. À ce titre, de 2019 à 2020, ce sont près de 2 M€ de crédits budgétaires qui ont été économisés par un ajustement fin des besoins. Cela étant, au travers de l'analyse détaillée des différentes composantes de ce poste, on peut mesurer la faible « élasticité » des dépenses, et l'effort significatif que peuvent représenter pour chaque centre de responsabilité les économies budgétaires. Le niveau « d'incompressibilité » est proche et c'est dans la réduction du niveau de service que pourront être obtenues des économies supplémentaires.

Il en est ainsi par exemple des crédits du pôle Services et Infrastructures (54 % du total), dont une large part concerne pour l'entretien de voirie et dans une moindre mesure pour la propreté et les espaces verts.

Pôles & Centres de responsabilité	Dépenses		
	2019	2020	Evolution
<b>CULTURE SPORTS LOISIRS</b>	<b>4 378 917</b>	<b>3 927 914</b>	<b>- 10,30%</b>
Conservatoire	339 580	362 400	+ 6,72%
Culture Scientifique	1 125 925	1 070 524	- 4,92%
Piscines	1 088 796	998 410	- 8,30%
Sports et Loisirs	1 824 616	1 496 580	- 17,98%
<b>ATTRACTIVITE</b>	<b>2 369 626</b>	<b>2 007 434</b>	<b>- 15,28%</b>
Développement Economique	884 257	822 670	- 6,96%
Enseignement Supérieur	407 125	364 390	- 10,50%
Grands Partenariats	1 050 044	792 374	- 24,54%
Grands Projets	28 200	28 000	- 0,71%
<b>SERVICES &amp; INFRASTRUCTURES</b>	<b>19 085 183</b>	<b>18 537 662</b>	<b>- 2,87%</b>
Eau	2 804 500	2 558 526	- 8,77%
Assainissement	1 633 020	1 663 120	+ 1,84%
Déchets	1 133 150	1 058 350	- 6,60%
Voirie	7 170 900	7 147 450	- 0,33%
Propreté - Espaces verts	3 187 473	3 126 316	- 1,92%
Centres techniques	3 044 140	2 896 900	- 4,84%
Grand Nancy Thermal	112 000	87 000	- 22,32%
<b>TERRITOIRES</b>	<b>3 455 021</b>	<b>2 776 391</b>	<b>- 19,64%</b>
Transports	1 658 148	1 034 650	- 37,60%
Mobilités	225 843	223 550	- 1,02%
Circulation	718 249	718 850	+ 0,08%
Parkings	498 500	481 040	- 3,50%
Urbanisme & Ecologie urbaine	171 713	201 783	+ 17,51%
Energie & Climat	182 568	116 518	- 36,18%
<b>SOLIDARITES</b>	<b>308 034</b>	<b>357 063</b>	<b>+ 15,92%</b>
Cohésion Sociale	34 786	68 786	+ 97,74%
Habitat	165 352	187 781	+ 13,56%
Sécurité	107 896	100 496	- 6,86%
<b>RESSOURCES</b>	<b>5 900 568</b>	<b>5 936 160</b>	<b>+ 0,60%</b>
Dépenses de structure	3 669 168	3 604 010	- 1,78%
Direction des Systèmes d'Information	2 197 400	2 298 350	+ 4,59%
Réseaux de Télécommunications	34 000	33 800	- 0,59%
<b>DG</b>	<b>651 840</b>	<b>592 972</b>	<b>- 9,03%</b>
Communication	651 840	592 972	- 9,03%
<b>Total général</b>	<b>36 149 189</b>	<b>34 135 596</b>	<b>- 5,57%</b>

S'agissant des **subventions versées**, dont les montants par nature figurent dans le tableau ci-dessous, la progression s'explique par un montant de 1,8 M€ versé au titre du projet de territoire d'innovation « Des hommes et des arbres, les racines de demain », compensée par une recette parallèle de 1,6 M€. Hors ce versement, le poste est stable.

nature	2019	2020
cohésion sociale	1 350 550	1 362 635
communication	61 000	59 780
culture scientifique et technique	189 285	167 285
développement économique	3 012 100	5 093 400
enseignement supérieur	575 450	575 450
grands projets	2 440 230	2 414 730
habitat	1 635 923	1 880 954
mobilités	21 000	21 000
ordures ménagères	119 500	85 000
sports-loisirs	2 382 500	2 459 500
divers	215 700	193 700
transports	256 800	30 000
urbanisme	164 500	127 800
développement durable	150 000	161 970
<b>Total</b>	<b>12 574 538</b>	<b>14 633 204</b>



Les **dépenses de fluides** (eau, électricité, combustibles, carburants...) sont majoritairement gérées par les pôles Services et Infrastructures (éclairage public et centres techniques) et Culture-Sports-Loisirs (piscines). La diminution constatée entre les budgets primitifs 2019 et 2020 est essentiellement due à la fermeture de la piscine Nancy-Thermal.

Pôles & Centres de responsabilité	Dépenses		
	2019	2020	Evolution
<b>CULTURE SPORTS LOISIRS</b>	<b>3 121 000</b>	<b>2 726 846</b>	<b>- 12,63%</b>
Conservatoire	102 500	118 600	+ 15,71%
Culture Scientifique	397 000	423 032	+ 6,56%
Piscines	2 003 800	1 345 600	- 32,85%
Sports et Loisirs	617 700	839 614	+ 35,93%
<b>ATTRACTIVITE</b>	<b>187 460</b>	<b>162 400</b>	<b>- 13,37%</b>
Développement Economique	170 300	142 700	- 16,21%
Enseignement Supérieur	17 160	19 700	+ 14,80%
<b>SERVICES &amp; INFRASTRUCTURES</b>	<b>3 776 000</b>	<b>3 939 200</b>	<b>+ 4,32%</b>
Eau	1 071 700	1 064 900	- 0,63%
Assainissement	200 800	270 800	+ 34,86%
Voirie	2 463 500	2 563 500	+ 4,06%
Propreté - Espaces verts	30 000	30 000	+ 0,00%
Centres techniques	10 000	10 000	+ 0,00%
<b>TERRITOIRES</b>	<b>454 850</b>	<b>444 000</b>	<b>- 2,39%</b>
Transports	45 000	30 000	- 33,33%
Mobilités	14 000	14 000	+ 0,00%
Circulation	270 000	270 000	+ 0,00%
Parkings	120 850	125 000	+ 3,43%
Energie & Climat	5 000	5 000	+ 0,00%
<b>SOLIDARITES</b>	<b>149 350</b>	<b>167 540</b>	<b>+ 12,18%</b>
Habitat	144 000	144 000	+ 0,00%
Sécurité	5 350	23 540	+ 340,00%
<b>RESSOURCES</b>	<b>429 100</b>	<b>481 300</b>	<b>+ 12,16%</b>
Dépenses de structure	419 100	476 300	+ 13,65%
Direction des Systèmes d'Information	10 000	5 000	- 50,00%
<b>Total général</b>	<b>8 117 760</b>	<b>7 921 286</b>	<b>- 2,42%</b>

## LES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES : 21,99 M€

Pour l'essentiel, les participations obligatoires à des organismes de regroupement progressent annuellement dans la limite de l'inflation. C'est le cas du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui représente l'essentiel du poste (14 M€). Certaines participations n'ont encore pas été notifiées au Grand Nancy et sont donc susceptibles d'être ajustées en décision modificative ultérieure.

ORGANISMES	2019	2020
contribution à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales	2 500 000	2 500 000
participation au syndicat mixte pôle métropolitain du sillon lorrain	325 000	340 000
participation à la Multipôle sud 54	335 000	335 100
participation au SIS	1 975 000	2 000 000
participation au syndicat du lac de Madine	145 000	291 000
participation au syndicat mixte de la forêt de Haye	230 000	230 450
participation au syndicat mixte des transports en commun suburbains	1 200 000	1 200 000
participation EPTB Meurthe Madon	402 000	402 000
participation syndicat mixte du parc naturel régional de Lorraine	24 200	24 200
service départemental d'incendie et de secours	14 425 000	14 668 000
<b>Total</b>	<b>21 561 200</b>	<b>21 990 750</b>

## LES FRAIS DE PERSONNEL : 72,82 M€

Représentant 20,6 % des dépenses totales, les frais de personnel sont globalement stabilisés depuis plusieurs années, ce qui en soi représente une économie avec l'absorption de l'effet GVT.

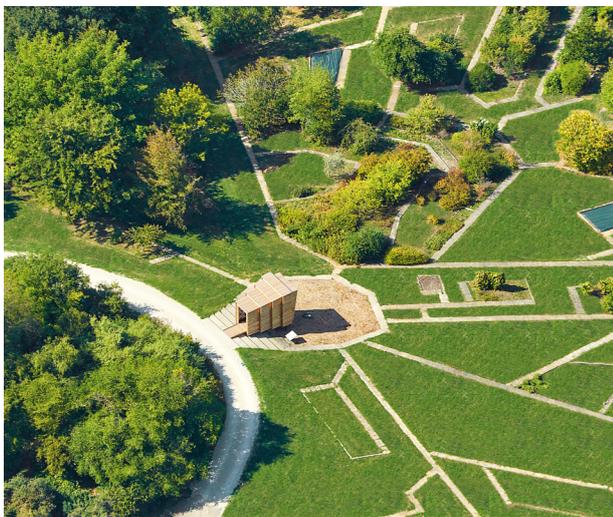
La Métropole du Grand Nancy compte 1 359 agents permanents au 31 décembre 2019. Les effectifs de l'établissement se sont stabilisés au cours de l'année 2019. Cette évolution s'explique par une adaptation

continue de l'organisation au regard de son environnement institutionnel, juridique, politique et socio-économique. Dans la gestion de ses Ressources Humaines, l'établissement s'inscrit notamment dans :

- une réflexion systématique sur l'opportunité du remplacement des agents à chaque vacance de poste,
- une priorité à la mobilité interne pour tout recrutement, avant d'ouvrir les postes aux candidatures externes.

Afin d'exercer au mieux ses compétences, les ressources humaines de la Métropole sont ainsi réparties au sein de six pôles :

- le pôle Développement Économique et Innovation assure les missions liées à l'innovation, au développement numérique, à la promotion économique, aux réseaux et aux services aux entreprises du Grand Nancy (1,32 % de l'effectif) ;
- le pôle Culture, Sports, Loisirs assure l'organisation des événements et la coordination des activités des équipements communautaires parmi lesquels figurent entre autres le Pôle Aquatique (9 piscines), le stade Marcel Picot, le palais des sports Jean Weille, le Muséum Aquarium de Nancy, le Musée de l'Histoire du Fer, les Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy, le Conservatoire de Musique à Rayonnement Régional (22,22 % de l'effectif) ;



- le pôle Territoire, mobilité et environnement structure et organise les déplacements de l'agglomération, a en charge les missions relatives au renouvellement urbain dans l'agglomération et au développement durable (6,11 % de l'effectif) ;
- le pôle Solidarité et Habitat assure les activités relatives à la sécurité, à la cohésion sociale (santé, prévention éducation, emploi), à l'habitat et à l'accueil des gens du voyage (5,22 % des effectifs),

- le pôle Services et Infrastructures gère les relations avec les communes et les habitants, réalise les tâches relatives à la propreté et à l'entretien de la voirie et des espaces verts, assure l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et mène toutes les études hydrauliques, maintenance de voirie, éclairage public, espaces verts dans la perspective d'une programmation en coordination avec les autres pôles (44,96 % de l'effectif) ;
- le pôle Ressources regroupe l'ensemble des Directions fonctionnelles, en charge notamment de la gestion des Ressources Humaines, de l'assistance juridique et de la commande publique, du patrimoine ou des systèmes d'information et des télécommunications, dont le rôle est d'apporter aux services opérationnels les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions (15,23 % de l'effectif).

Chacun de ces pôles est encadré par un Directeur Général Adjoint.

Dépendent directement du Directeur Général (4,19 % de l'effectif) :

- la Mission Partenariats métropolitains,
- la Mission Développement métropolitain,
- la Direction de la Communication et des publications,
- la Direction des Finances et du contrôle de gestion,
- la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et la vie étudiante,
- la Mission Territoire d'innovation de Grande Ambition.
- le Conseil de Développement Durable,

La progression de 1,50 % des charges de personnel par rapport au budget primitif 2019 tient compte :

- du Glissement Vieillesse Technicité (déroulement de carrière des agents) pour les avancements d'échelons, les avancements de grades et les promotions internes,

- de la poursuite des dispositions liées au protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la catégorie B, qui s'est étendu aux catégories A et C à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- des créations de postes suite à la mise en place de nouveaux services, parmi lesquels le centre de supervision urbaine, ou renforçant le fonctionnement de certains,
- de l'intégration au 1<sup>er</sup> février 2020 d'agents de l'université de Lorraine dans le cadre de la promotion et de la diffusion de la culture scientifique et technique et de la recherche,
- de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de 2,49 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au sein du chapitre « charges de personnel et frais assimilés », s'ajoutent aux dépenses présentées ci-dessus les charges de personnel mis à disposition par d'autres structures dans le cadre de la viabilité hivernale, ainsi que les frais médicaux résultant de demandes ponctuelles d'expertise par le médecin de prévention.

## LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ : 67,47 M€

Les montants inscrits correspondent à des reversements de fiscalité et de taxes.



## LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ À DESTINATION DES COMMUNES MEMBRES

Les **attributions de compensation** (AC) ont été créées par la loi n°92 125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Ce mécanisme de reversement a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence au sein du bloc communal.

À travers ce mécanisme, l'EPCI a vocation à reverser à ses communes membres le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Si aucun transfert de compétence n'est réalisé, le montant de l'attribution de compensation reste figé chaque année pour les communes.

Il est à noter que le Conseil de l'EPCI et les conseils municipaux peuvent aussi décider d'une révision « libre » des attributions de compensation. Cette révision libre, qui s'entend dans l'absolu comme permettant de modifier librement les attributions de compensation, n'est plus aussi souple qu'auparavant. En effet, il faut pour pouvoir l'actionner, des délibérations concordantes du conseil communautaire/métropolitain et des conseils municipaux des communes intéressées, prises en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le conseil de l'EPCI peut également décider de la révision unilatérale des attributions de compensation uniquement en cas de diminution des bases imposables (2<sup>o</sup> du V de l'article 1609 nonies C). Il s'agit d'une délibération à la majorité simple du Conseil de communauté sans accord des communes.

Depuis la mise en œuvre de la TPU en 2001, la commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie à quatre reprises :

- En 2003 pour le nettoyage mécanisé sur l'ensemble des voies, espaces verts et arbres d'alignement de voirie, hors fleurissement,
- En 2005 pour l'entretien et la gestion du Palais des Congrès, de la piscine ronde de Nancy Thermal, du chenil-chatterie,
- En 2008 pour le transfert de propriété du parking Croix de Bourgogne,
- En 2016 pour la promotion du tourisme, y compris la création d'offices de tourisme.

En 2000, au moment de la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle Unique, le montant de la dotation de compensation versée aux communes était de 46,6 M€. Si l'année 2020 n'est pas marquée par de nouveaux transferts de compétences, le montant de la dotation de compensation sera identique à celui de 2019, à savoir 41,01 M€.

<b>Communes</b>	<b>2000</b>	<b>2020</b>	<b>Montants des Transferts</b>
Art-sur-Meurthe	13 721	12 301	-1 420
Dommartemont	9 452	6 018	-3 434
Essey-lès-Nancy	610 559	575 549	-35 010
Fléville-devant-Nancy	553 086	529 514	-23 572
Heillecourt	879 022	839 154	-39 868
Houdemont	762 398	748 517	-13 881
Jarville la Malgrange	594 399	576 878	-17 521
Laneuveville-devant-Nancy	1 424 027	1 411 136	-12 891
Laxou	2 064 008	2 053 551	-10 457
Ludres	2 545 289	2 463 316	-81 973
Malzéville	444 999	336 878	-108 121
Maxéville	2 107 608	1 961 697	-145 911
Nancy	25 310 806	21 052 400	-4 258 406
Pulnoy	505 674	485 087	-20 587
Saint Max	336 455	311 947	-24 508
Saulxures-lès-Nancy	201 081	180 823	-20 258
Seichamps	390 118	378 522	-11 596
Tomblaine	809 657	728 131	-81 526
Vandoeuvre-lès-Nancy	4 303 484	3 831 120	-472 364
Villers-lès-Nancy	2 715 575	2 523 999	-191 576
<b>TOTAL</b>	<b>46 581 418</b>	<b>41 006 538</b>	<b>-5 574 880</b>

La **Dotation de Solidarité Métropolitaine** (DSM) correspond à la redistribution partielle de l'accroissement du produit de taxe professionnelle depuis la mise en œuvre de la TPU. La DSM actuelle s'appuie à parts égales sur une triple logique : redistributive, protectrice et péréquatrice.

- Redistributive, car elle tient compte de la croissance des bases brutes de CFE (pour 50 % de l'enveloppe) constatée entre l'année précédente et l'année en cours.
- Péréquatrice, car elle tient compte des écarts de revenu par habitant (30% de l'enveloppe) et des écarts de potentiel fiscal (20% de l'enveloppe).
- Protectrice, car elle garantit à minima à chaque commune le montant perçu en n-1, tant que l'enveloppe globale de la DSC ne diminue pas.

Depuis 2019, l'évolution annuelle de l'enveloppe de la dotation de solidarité est déterminée en fonction de l'évolution des bases nettes de Cotisation Foncière des Entreprises visible d'une année sur l'autre.

L'évolution des bases nettes de CFE est liée à l'évolution automatique des bases à savoir l'inflation prévue pour les bases minimum et l'évolution des loyers pour les locaux imposés sur leurs bases réelles d'imposition et également via l'évolution physique des bases (constructions, destructions...).

En 2019, les bases nettes ont enregistré une hausse de + 1,3 % par rapport à 2018 fixant ainsi le montant de la DSM 2019 à 8 057 000 €. Pour 2020, il est proposé une évolution similaire du montant de DSM en lien également avec la perspective d'évolution de la CFE perçue par le Grand Nancy soit 1,37 %. Ainsi, le montant de DSM devrait être d'environ de 8,17 M€.

La dotation de solidarité communautaire tient également compte, pour les communes adhérent au service commun, du coût de la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, conformément aux modalités de la délibération communautaire n°29 du 22 mai 2015. Le coût du service commun vient diminuer le montant de la DSC versée aux communes, à hauteur de 20 % du coût réel pour les communes de moins de 10 000 habitants et à hauteur de 80 % pour les communes de plus de 10 000 habitants. La ville de Nancy prend en charge la gestion de ce service ; sa dotation est ainsi majorée du coût du service qu'elle organise.



#### LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ À DESTINATION DE L'ÉTAT

Les reversements intègrent la participation du Grand Nancy au **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources** (FNGIR), inscrite à hauteur de 8,1 M€.

Ce mécanisme a été mis en place en 2011 pour neutraliser les impacts de la réforme de la taxe professionnelle : les territoires qui disposent de ressources fiscales supplémentaires par rapport à la situation d'avant 2011 sont écrêtés à due concurrence au profit de ceux dont les produits fiscaux sont inférieurs à leur ancienne taxe professionnelle.

L'article 78 de la Loi de Finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Les montants individuels attribués aux collectivités locales et à leurs groupements au titre de la DCRTP et du FNGIR sont déterminés à partir de la différence entre leur panier de ressources 2010 « avant réforme » et leur panier de ressources 2010 « après réforme ».

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » de la réforme. Il est ensuite immédiatement réparti entre les collectivités « perdantes » sous la forme de versements de DCRTP.

Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune et de chaque EPCI sont donc, selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement de DCRTP. Le tissu économique du Grand Nancy et le niveau des versements de fiscalité du Département de Meurthe-et-Moselle ont eu pour conséquence de le faire figurer parmi les contributeurs du fonds de garantie.

Toujours au titre des versements, il est prévu la participation au **Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)**. Mis en place en 2012, le FPIC est un fonds de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre des ensembles intercommunaux constitués des communes et de leur EPCI.

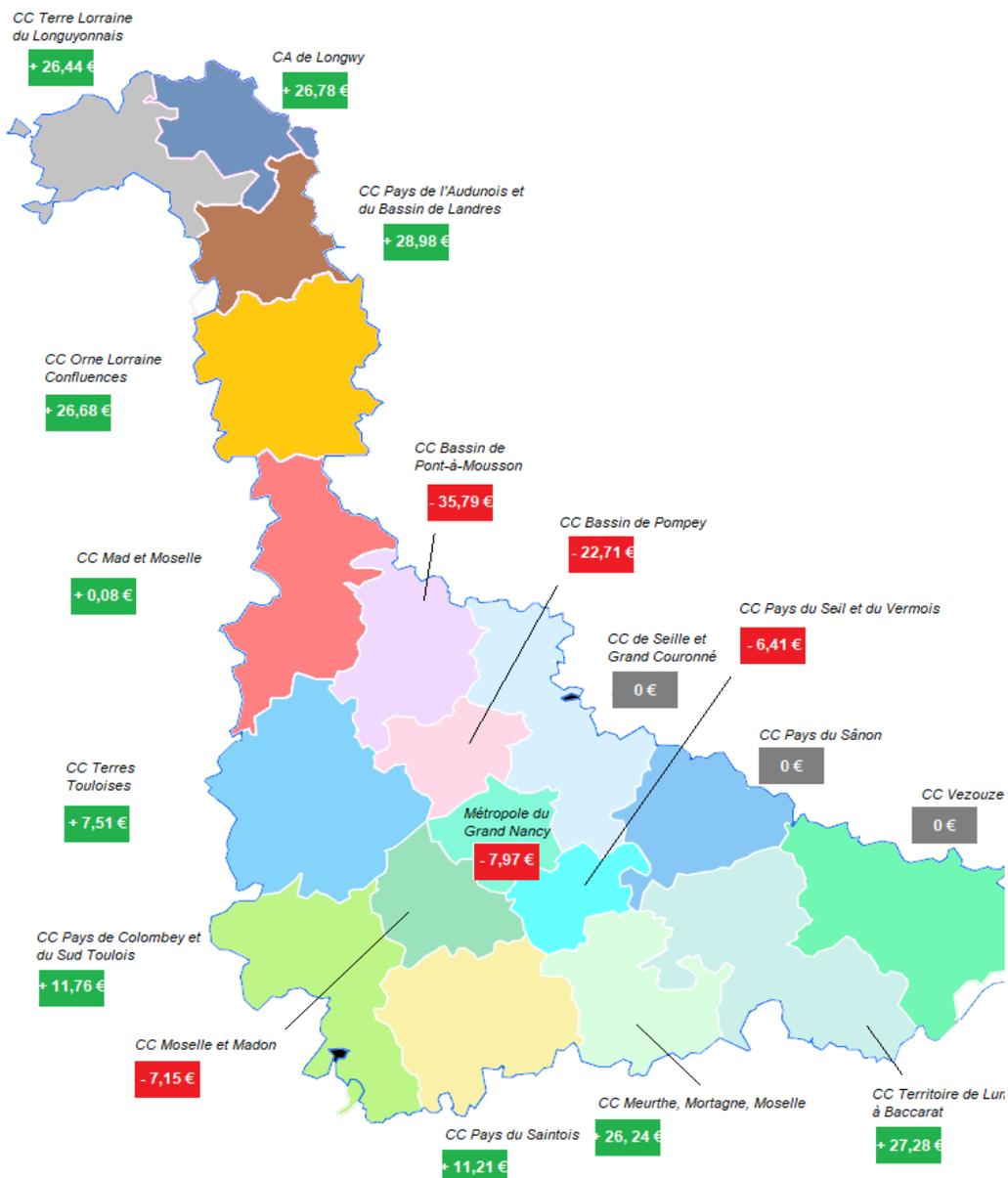
Des prélèvements sur les ensembles intercommunaux « favorisés » alimentent le fonds de péréquation avant d'être reversés aux ensembles les moins favorisés.

Le montant de l'enveloppe nationale sera maintenu, en 2020, à 1 milliard d'euros comme l'année dernière. L'État joue ici un rôle d'intermédiaire de gestion car, ce dispositif de péréquation s'auto alimente par le biais des prélèvements et versements des ensembles intercommunaux.



Afin de définir la richesse d'un territoire, le FPIC est basé sur la comparaison d'indicateurs de richesse nationaux et locaux tels que le potentiel fiscal agrégé et le revenu par habitant. Il tient également compte de l'évolution de la population et de la valeur de point relative à l'enveloppe du FPIC.

Depuis sa création, l'ensemble intercommunal du Grand Nancy est contributeur au fonds car il possède une richesse supérieure à la valeur nationale retenue. Le Grand Nancy n'est cependant pas l'intercommunalité la plus « riche » de Meurthe-et-Moselle. En effet, et indépendamment de son statut de Métropole, elle est classée troisième des EPCI contributeurs (en rouge sur la carte) au FPIC (avec 7,97 € par habitant).



S'agissant de la variation du prélèvement, il est à noter que le FPIC est très sensible à l'évolution des périmètres intercommunaux qui ont par ricochet une incidence sur les critères de richesses nationaux, car de nouveaux EPCI « riches » ou « pauvres » peuvent être créés suite à des fusions d'intercommunalités.

Pour 2020, les périmètres des EPCI devraient connaître une certaine stabilité s'agissant notamment des métropoles et des communautés urbaines. Pour ces raisons, il est prévu une stabilité de la contribution du Grand Nancy au FPIC proche de celle de 2019, soit 2,1 M€. Il s'agit du montant global du territoire, dont près des deux-tiers incombent à la Métropole au titre du dispositif de droit commun. Par délibération votée à l'unanimité du Conseil, le Grand Nancy prend également à sa charge chaque année depuis 2012 le montant dévolu aux communes.

Pour rappel, les valeurs des années antérieures sont les suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019
communes	139 086	429 754	746 605	704 505	711 530
Grand Nancy	267 771	833 744	1 416 871	1 332 481	1 376 113
<b>TOTAL PRELEVEMENT</b>	<b>406 857</b>	<b>1 263 498</b>	<b>2 163 476</b>	<b>2 036 986</b>	<b>2 087 643</b>
Variation N-1		+ 210,55%	+ 71,23%	-5,85%	+2,49%
CIF	0,608989	0,603749	0,598617	0,597633	0,603504
<b>part communale</b>	<b>34,19%</b>	<b>34,01%</b>	<b>34,51%</b>	<b>34,59%</b>	<b>34,08%</b>
<b>part intercommunale</b>	<b>65,81%</b>	<b>65,99%</b>	<b>65,49%</b>	<b>65,41%</b>	<b>65,92%</b>

### LES REVERSEMENTS DE TAXES À L'AGENCE DE L'EAU

Enfin, figurent dans le poste des reversements, les redevances acquittées par les usagers à travers la facture d'eau et reversées à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour qui, ces ressources financières permettent de financer des actions de lutte contre les pollutions ou de préservation des ressources et de maintenir ou rétablir le bon état des milieux aquatiques. Un montant identique est porté en dépenses et en recettes du budget 2020.

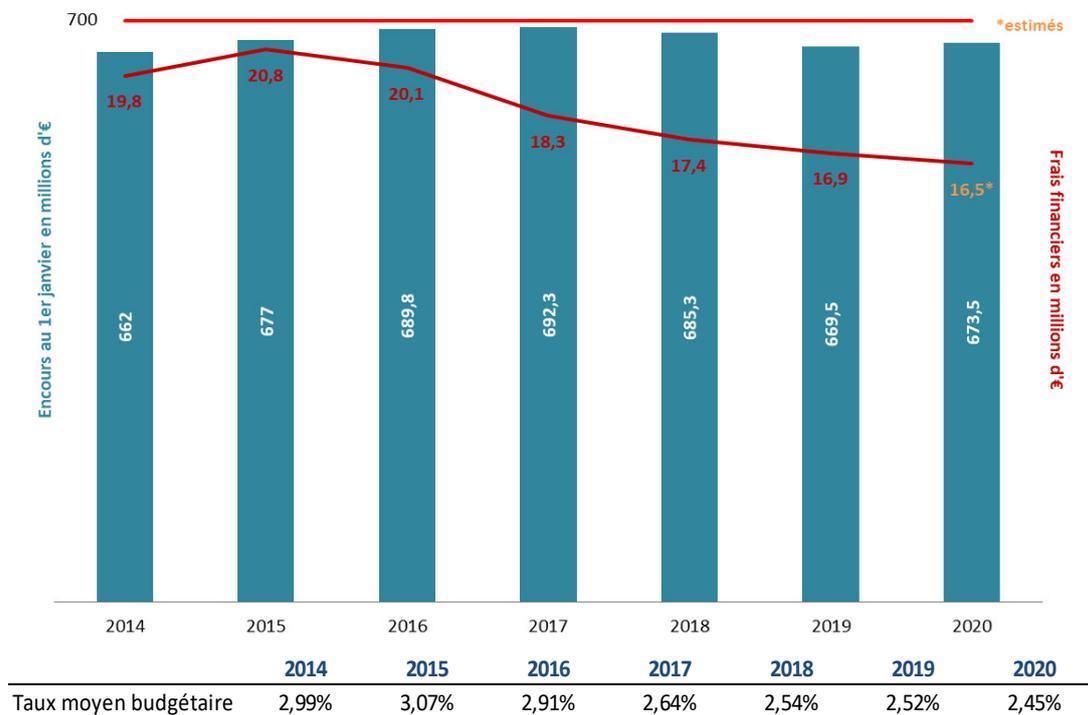
### LES FRAIS FINANCIERS : 16,5 M€

Les charges financières prennent en compte pour l'essentiel les intérêts des emprunts et de manière accessoire les intérêts de dettes à l'EPFL pour des opérations de portage et aux communes, suite aux transferts d'équipements ou de compétences intervenus antérieurement.

Elles sont évaluées pour 2020 à 16,5 M€ contre 17,4 prévus en 2019 et 16,9 M€ effectivement réalisés.



La mise en perspective de l'encours et des frais financiers payés permet de visualiser l'amélioration constante du taux moyen budgétaire de la dette entre 2015 et 2020.



Le taux moyen de la dette ressort à 2,45 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 contre 2,52 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par ailleurs initialement prévus à 2,58 % au BP 2019. Cette amélioration du taux moyen est en partie due à la baisse des taux monétaires, qui pour certains évoluent en territoire négatif depuis plusieurs années, mais aussi à l'intégration dans l'encours de 60 M€ d'emprunts à taux fixe compétitifs en 2019.

- La Métropole a pu une nouvelle fois couvrir tout son besoin d'emprunt en 2019, signe d'une attractivité importante auprès des établissements bancaires. Par ailleurs, la charge d'amortissement moyenne sur les cinq prochaines années donne une bonne lisibilité sur l'extinction de la dette et permet un pilotage fin des profils d'amortissement qui pourront être retenus.

La délibération présentée en accompagnement du vote du budget primitif 2020 fournit une analyse détaillée de la dette de la Métropole. Parmi les points marquants on peut relever que :

- La Métropole du Grand Nancy a bénéficié de conditions de marché très avantageuses pour alimenter son programme d'emprunt 2019 et 2020, dans une fourchette comprise entre 0.81 % et 1.8 % sur des durées allant de 25 à 30 ans.
- Au regard de la classification « Gissler », 99,36 % des emprunts sont classés dans les catégories A1 et B1, considérées comme les plus sûres.



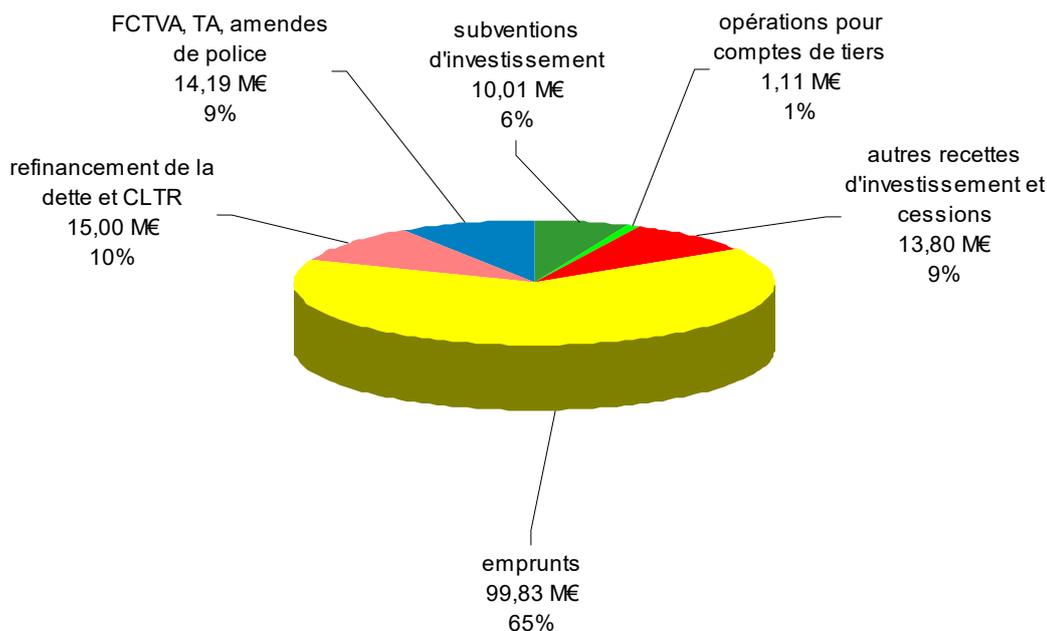


**(4)**

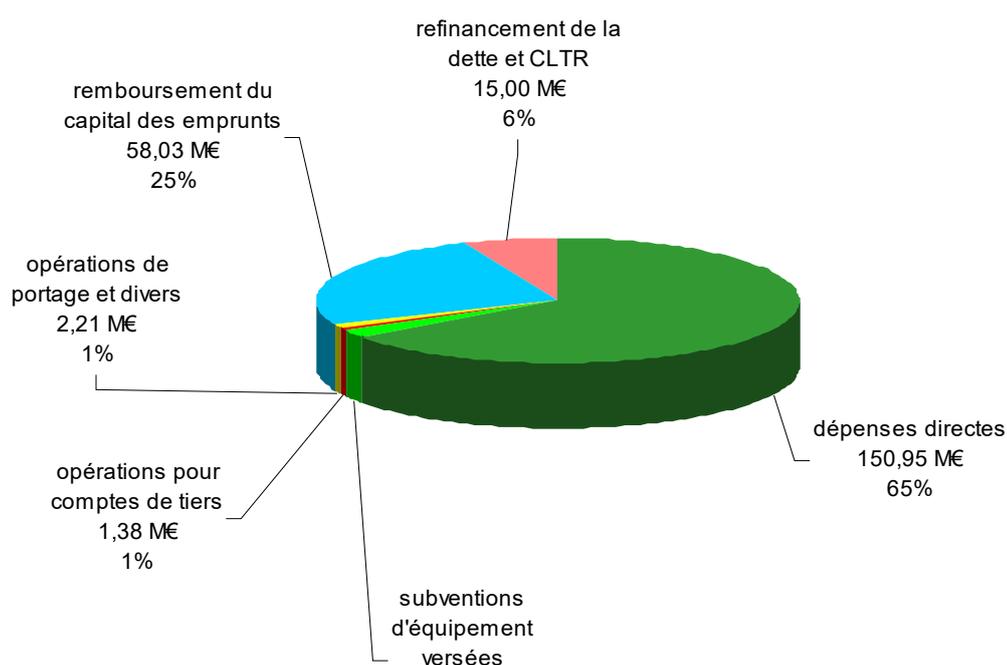
# **La section d'investissement**

Les crédits portés en section d'investissement du budget primitif 2020 (mouvements réels) se répartissent entre 153,94 M€ de recettes et 232,57 M€ de dépenses, permettant de déterminer un solde négatif de 78,70 M€, correspondant au solde positif de même montant (épargne brute) dégagé en section de fonctionnement.

## Les recettes



## Les dépenses





## LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes 2020 s'établissent à 153,94 M€ selon le détail ci-dessous :

<b>Recettes réelles</b>	<b>153 937 020</b>
recettes affectées aux investissements dont	24 914 488
<i>subventions d'investissement</i>	10 005 308
<i>opérations pour comptes de tiers</i>	1 105 000
<i>autres recettes d'investissement</i>	4 110 835
<i>produit des cessions</i>	9 693 345
emprunts	99 832 532
refinancement de la dette et CLTR	15 000 000
FCTVA, Taxe d'Aménagement, amendes de police	14 190 000

### LES RECETTES AFFECTÉES AUX INVESTISSEMENTS : 24,91 M€

Il s'agit de subventions et participations de tiers en vue de couvrir le programme d'investissements. Pour 2020, les aides financières les plus significatives attendues concernent :

- La participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 1,4 M€ pour la prise d'eau de Meurthe,
- Une participation de 1,050 M€ de la Région Grand Est pour le réaménagement et la valorisation du site Grand Nancy Thermal.

Il est également envisagé 9,7 M€ de cessions, dont 9,5 M€ au titre des terrains et bâtiments du marché de gros.

### LES EMPRUNTS : 99,83 M€

Il s'agit du montant inscrit au titre de l'emprunt d'équilibre, dont la mobilisation interviendra en fonction des consommations de crédits de dépenses sur l'exercice. Compte tenu des taux de réalisation attendus et de la reprise des résultats au compte administratif 2019, il est envisagé de mobiliser environ 80 M€ d'emprunts.

### LE REFINANCEMENT DE LA DETTE : 15 M€

Comme chaque année, il est inscrit une provision de crédits en dépenses et en recettes pour permettre des opérations de gestion active de la dette.

### LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 14,19 M€

Il s'agit du FCTVA (10 M€), de la Taxe d'Aménagement (2,4 M€) et des amendes de police (1,79 M€).

# (B)

## LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses 2020 s'établissent à 232,57 M€ selon le détail ci-dessous :

<b>Dépenses réelles</b>	<b>232 571 669</b>
dépenses d'équipement dont	157 334 172
<i>dépenses directes</i>	150 953 546
<i>subventions d'équipement versées</i>	5 004 626
<i>opérations pour comptes de tiers</i>	1 205 000
<i>autres dépenses d'équipement</i>	171 000
remboursement du capital des emprunts dont	60 237 497
<i>dette directe</i>	58 029 000
<i>opérations de portage et divers</i>	2 208 497
refinancement de la dette et CLTR	15 000 000



### LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT : 157,33 M€

À l'exception de 2,106 M€ de régularisations comptables, l'essentiel des dépenses d'équipement, soit 155,228 M€, correspond aux crédits de paiement des nouvelles autorisations de programme ouvertes l'an dernier, dont le détail est porté dans le tableau ci-contre :

Pôle	Libellé A.P.	CP 2020
<b>CULTURE, SPORTS, LOISIRS</b>		<b>8 398 491</b>
	ATTRACTIVITE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE - CNR	2 718 125
	SPORT - LOISIRS - GRANDS EVENEMENTS	5 007 126
	SPORT PROFESSIONNEL	673 240
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		<b>3 078 300</b>
	CENTRE DE CONGRES - PARC DES EXPOSITIONS	1 340 000
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 738 300
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, VIE ETUDIANTE</b>		<b>4 685 000</b>
	ARTEM	3 625 000
	DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	1 060 000
<b>MISSION DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN</b>		<b>6 545 000</b>
	GRANDS PROJETS URBAINS	6 545 000
<b>RESSOURCES</b>		<b>11 337 000</b>
	AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	1 065 000
	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	5 117 000
	INFORMATIQUE MUTUALISEE	2 208 000
	SIEGE DE LA METROPOLE	2 947 000
<b>SERVICES ET INFRASTRUCTURES</b>		<b>80 727 915</b>
	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES VOIRIE ET OUVRAGES D'ART	1 244 575
	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	8 827 000
	CENTRES TECHNIQUES ET ACQUISITIONS DE VEHICULES	2 023 000
	CHAUFFAGE URBAIN	55 000
	DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU	4 380 000
	EAU POTABLE	12 120 330
	ECLAIRAGE URBAIN	2 170 000
	ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART	11 467 500
	ESPACES VERTS ET NATUREL - MEURTHE	2 325 000
	GESTION DES DECHETS	4 207 750
	GRANDES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	4 984 460
	INCENDIE ET SECOURS	520 000
	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLOUVIALES)	2 865 000
	MODERNISATION DE LA STEP DE MAXEVILLE	7 800 000
	PROGRAMMES ANNUELS DE VOIRIES SECONDAIRES	5 631 300
	PROJET GRAND NANCY THERMAL	10 107 000
<b>SOLIDARITE ET HABITAT</b>		<b>8 365 846</b>
	COHESION SOCIALE	200 000
	GENS DU VOYAGE	594 000
	HABITAT-LOGEMENT	3 165 664
	NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAIN	2 453 182
	PROGRAMME DE RENOVATION URBAIN	1 482 000
	SECURITE PREVENTION DES RISQUES	471 000
<b>TERRITOIRES, MOBILITE, ENVIRONNEMENT</b>		<b>32 090 610</b>
	CIRCULATION - JALONNEMENT	854 000
	ECOLOGIE URBAIN	432 000
	ENERGIE ET CLIMAT	637 000
	NOUVEAU TRAMWAY	12 003 520
	PDU - MOBILITES	2 518 000
	PLANIFICATION URBAIN ET STRATEGIE FONCIERE	1 150 850
	STATIONNEMENT	210 000
	TRANSPORTS URBAINS	11 606 000
	URBANISME OPERATIONNEL	2 679 240
<b>TOTAL</b>		<b>155 228 162</b>

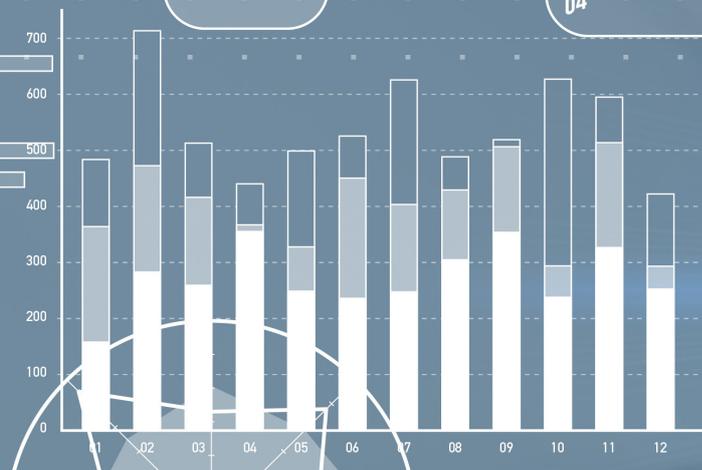
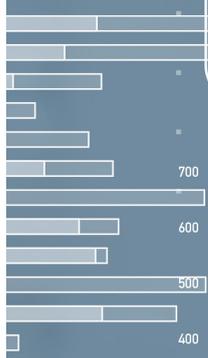
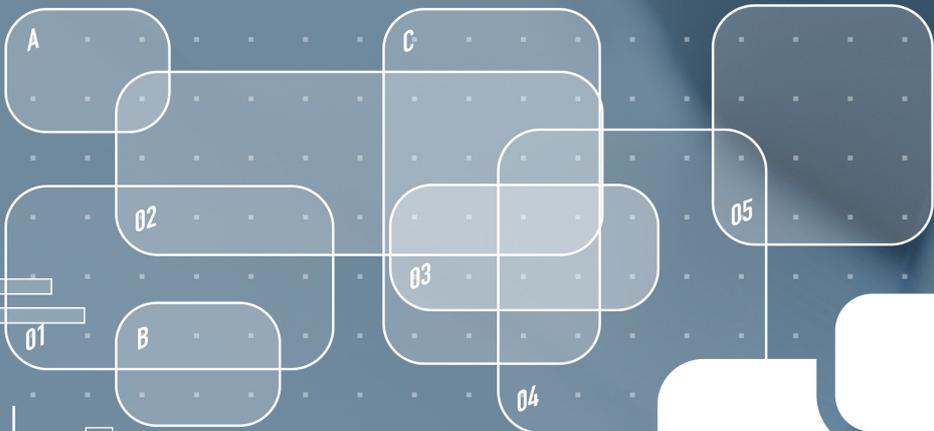
## LES DÉPENSES RELATIVES À LA DETTE : 75,24 M€

Au titre de la dette directe, ce poste concerne le remboursement du capital des emprunts mobilisés antérieurement auprès des banques (56,539 M€) et sur le marché obligataire (1 M€). Figure également une provision de 0,49 M€ au titre d'un emprunt « in fine » de 4,9 M€ sur 10 ans, contracté il y a 8 ans avec l'association des communautés urbaines de France.

À hauteur de 2,2 M€, les opérations de portage concernent des remboursements de capital auprès de EPFL dans le cadre de conventions financières dédiées à chaque opération.

Enfin, comme en dépenses, une provision de 15 M€ est portée au titre d'opérations de refinancement de la dette actuelle si des opportunités se présentent.

<b>BANQUES</b>		<b>Total</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES REMBOURSABLES IN FINE		490 000
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		1 000 000
CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		8 076 000
LA BANQUE POSTALE		4 239 000
CAISSE D'EPARGNE		8 671 000
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT		4 806 000
CREDIT MUTUEL		3 128 000
DEKABANK DEUTSCHE GIROZENTRALE		748 000
CREDIT AGRICOLE CIB		5 588 000
PFANDBRIEFBANK		3 062 000
DEXIA CREDIT LOCAL		4 851 000
SAAR LB		1 001 000
AGENCE FRANCE LOCALE		5 229 000
CAFFIL		1 019 000
SOCIETE GENERALE		5 440 000
AGENCE DE L'EAU		681 000
<b>DETTE DIRECTE</b>		<b>58 029 000</b>
EPFL	ACQUISITIONS DE PARCELLES	245 539
	CENTRE COMMERCIAL TAMARIS (NANCY)	1 238 137
	COLLEGE FONTENO MONTAIGU JARVILLE - HEILLECOURT	332 418
	FOURCHES PATIBULAIRES	252 000
	HEILLECOURT LIEU DIT "PETITE PARTIE"	41 403
	RESEAUX DE CHALEUR	99 000
<b>OPERATIONS DE PORTAGE</b>		<b>2 208 497</b>
<b>REFINANCEMENT DE DETTE</b>		<b>15 000 000</b>



EER 0,985 (+580)	QRT 665 (-15)	OPY 6,800 (-115)
NFR 6,522 (+122)	UGH 1,632 (-54)	OMJ 3,652 (+182)
KLM 782 (+74)	CCX 1,901 (+101)	EMH 3,280 (-120)
LSD 631 (+40)	SDH 6,287 (-57)	GHS 12,630 (+330)





**(5)**

# **Les ratios d'épargne et d'endettement**

L'épargne brute, qui correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle est caractéristique de la capacité à investir et à s'endetter (plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle sera absorbable).



Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de cette solvabilité ou capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette bancaire, à épargne brute constante.

Par rapport à 2019, l'épargne brute progresse de 4,1 M€, correspondant à 3,3 M€ de recettes supplémentaires et 0,7 M€ de dépenses en moins.

Comme par ailleurs, le remboursement du capital des emprunts progresse de 2,2 M€, l'épargne nette progresse de 1,9 M€.

En lien avec l'amélioration des niveaux d'épargne, la capacité de désendettement et s'établit tous budgets à 8,6 ans.

Synthétiquement, les indicateurs tous budgets sont les suivants :

<i><b>indicateurs d'épargne et de désendettement</b></i>	<i><b>BP 2019</b></i>	<i><b>BP 2020</b></i>	<i><b>évolution en %</b></i>
recettes réelles de fonctionnement	432 398 297	435 742 945	+ 0,77%
dépenses réelles de fonctionnement	357 835 649	357 040 796	- 0,22%
<b>Epargne brute</b>	<b>74 562 648</b>	<b>78 702 149</b>	+ 5,55%
remboursement du capital des emprunts	58 061 712	60 237 497	+ 3,75%
<b>Epargne nette</b>	<b>16 500 936</b>	<b>18 464 652</b>	+ 11,90%
encours au 1er janvier	669 526 312	673 475 406	+ 0,59%
<b>capacité de désendettement</b>	<b>9,0 ans</b>	<b>8,6 ans</b>	

Il a été fait état dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 de valeurs prévisionnelles d'épargne et désendettement excluant les budgets annexes eau, assainissement et RMT qui s'équilibrent par leurs propres recettes tarifaires.

En effet les budgets annexes transports, parcs de stationnement, locations immobilières, congrès-événements bénéficient d'une subvention exceptionnelle du budget principal, autorisée par le Code Général des Collectivités Territoriales ou le Code des transports qui se traduit par un prélèvement sur la fiscalité du budget principal qui correspond ainsi à un flux croisé budgétaire de dépense de fonctionnement pour le budget principal et de recette de fonctionnement pour le budget annexe.

Au regard de l'évolution projetée des différents postes de dépenses et recettes de fonctionnement, il avait été montré dans le ROB que la soutenabilité financière du programme d'investissement et notamment du nouveau tramway pouvait être assurée à la condition impérative que les dépenses de fonctionnement ne « dérapent » pas par rapport aux recettes. Dans l'idéal, la progression des dépenses doit être inférieure de moitié à celle des recettes.



En ne tenant compte que des flux budgétaires du budget principal et des budgets annexes bénéficiant d'une subvention d'équilibre de ce dernier (transports, parcs de stationnement, locations immobilières, congrès-événements) et en neutralisant les subventions d'équilibres (qui correspondent à des doubles comptes en recettes et en dépenses), les différentes valeurs évoluent comme suit :

*budget principal et budgets subventionnés*

<b>indicateurs d'épargne et de désendettement</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>évolution en %</b>
recettes réelles de fonctionnement	375 906 609	379 530 573	+ 0,96%
dépenses réelles de fonctionnement	317 972 665	316 736 588	- 0,39%
<b>Epargne brute</b>	<b>57 933 944</b>	<b>62 793 985</b>	+ 8,39%
remboursement du capital des emprunts	54 324 712	56 910 497	+ 4,76%
<b>Epargne nette</b>	<b>3 609 232</b>	<b>5 883 488</b>	+ 63,01%
encours au 1er janvier	624 103 402	631 594 998	+ 1,20%
<b>capacité de désendettement</b>	<b>10,8 ans</b>	<b>10,1 ans</b>	

En soustrayant en dépenses et recettes les flux croisés de subventions d'équilibre et en ne tenant compte que de la dette directe (hors opérations de portage EPFL), le tableau ci-dessous permet de visualiser la « correspondance » avec les montants portés dans le ROB 2020 :

*budget principal et budgets subventionnés*

<b>indicateurs d'épargne et de désendettement</b>	<b>ROB 2020</b>	<b>BP 2020</b>
recettes réelles de fonctionnement	366,9	368,8
dépenses réelles de fonctionnement	308,2	306,0
<b>Epargne brute</b>	<b>58,7</b>	<b>62,8</b>
remboursement du capital des emprunts	54,6	54,7
<b>Epargne nette</b>	<b>4,1</b>	<b>8,1</b>
encours au 1er janvier		631,5
<b>capacité de désendettement</b>	<b>10,4 ans</b>	<b>10,1 ans</b>

L'amélioration des niveaux d'épargne et de la capacité de désendettement entre le ROB et le BP 2020 est due :

- Pour les recettes, à la prudence qui avait prévalu dans l'évolution des montants des recettes tarifaires et des dotations et compensations de l'État
- Pour les dépenses, aux efforts d'économies sur les charges de gestion et au maintien des taux d'intérêt à un niveau très bas.

Le tableau ci-dessous permet d'établir la comparaison poste par poste :

	<b>ROB 2020</b>	<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses (hors flux croisés de subventions d'équilibre)</b>	<b>308,2</b>	<b>306,0</b>
Evolution des charges de gestion (hors frais financiers)	291,8	290,5
<i>dont frais de personnel (012)</i>	63,6	63,7
<i>dont fiscalité reversée (014)</i>	59,5	59,5
<i>dont charges de gestion (011, 65 et 67)</i>	168,7	167,3
Evolution des frais financiers des emprunts	16,4	15,5
<b>Recettes (hors flux croisés de subventions d'équilibre)</b>	<b>366,9</b>	<b>368,8</b>
Evolution de la fiscalité directe (TH, FB, FNB, CFE)	155,3	155,3
Evolution des autres recettes fiscales (TEOM, VT, CVAE, IFER, TASCOM ...)	111,7	109,8
<i>dont TEOM</i>	29,7	26,7
<i>dont VT</i>	56,6	58,5
<i>dont fiscalité sans pouvoir de taux et divers</i>	25,5	24,6
Evolution des recettes tarifaires et domaniales	42,3	43,4
Evolution des dotations, participations, compensations	57,3	59,8
Evolution des recettes exceptionnelles et diverses	0,4	0,6
<b>Epargne brute</b>	<b>58,7</b>	<b>62,8</b>

# DÉPENSES RECETTES





**(6)**

**Les moyens  
financiers  
des politiques  
publiques  
pour 2020**

Les documents budgétaires des collectivités locales, issus des instructions comptables M57 propre aux métropoles ou M4, M43, M49 pour les budgets annexes, ne permettent pas aisément de disposer d'une lecture « consolidée » des efforts financiers consacrés aux politiques publiques ou à la gestion des diverses compétences.

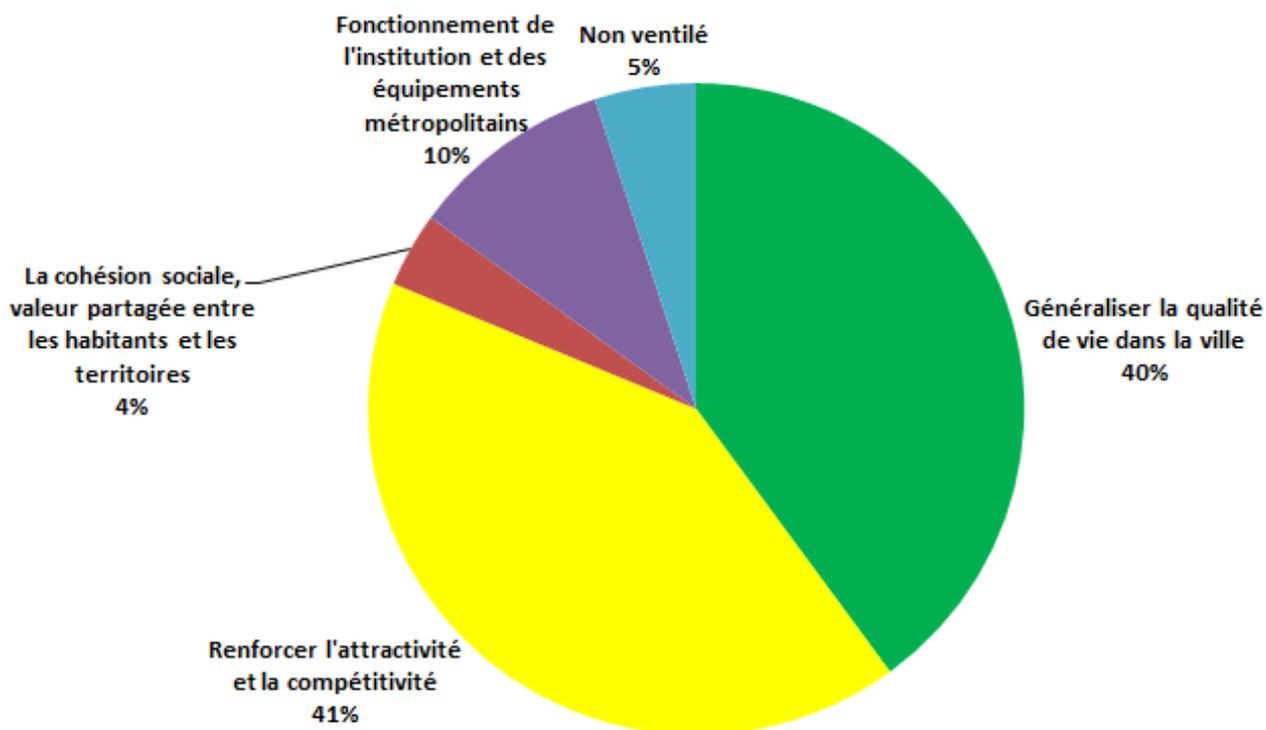
Aussi est-il proposé de s'affranchir de la distinction comptable habituelle, avec d'un côté les crédits de fonctionnement et de l'autre ceux d'investissement, pour faire état des crédits globaux 2020, soit **près de 410 M€ dédiés aux compétences et politiques publiques du Grand Nancy**. Les dépenses prises en compte concernent :

- Pour le fonctionnement, les dépenses détaillées en partie précédente, et notamment les délégations de services publics et contrats d'exploitation, les fournitures, fluides, frais de maintenance, d'entretien et de prestations, les

subventions, cotisations et participations versées, les frais de personnel affectés aux compétences...

- Pour l'investissement, les crédits de paiement 2020 du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la Métropole prenant appui sur les autorisations de programmes (AP) votées par le Conseil métropolitain, et qui fixent un échéancier de crédits de paiement (CP) pour chaque programme sur une période de 3 ans, 5 ans, 6 ans et 10 ans en fonction du calendrier prévisionnel de réalisation des opérations.

En lecture immédiate (graphe ci-dessous), les crédits consacrés à l'attractivité absorbent 41 % des dépenses totales, soit 169 M€, et ceux destinés à la qualité de vie 40 % des dépenses totales, soit 164 M€. Le tableau ci-après détaille l'ensemble des crédits dévolus aux actions pour l'année 2020.



Politique	Thème	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Généraliser la</b>	<b>qualité de vie dans la ville</b>	<b>74 351 005</b>	<b>89 382 806</b>	<b>163 733 811</b>
	Voirie, éclairage public, chauffage urbain, incendie et secours	26 072 835	14 521 355	40 594 190
	Circulation - jalonnement	854 000	2 344 841	3 198 841
	Urbanisme, stratégie foncière, écologie urbaine	4 262 090	1 139 572	5 401 662
	Développement durable, Energie et climat	637 000	1 651 829	2 288 829
	Espaces verts naturels, propreté urbaine	2 325 000	13 697 451	16 022 451
	Gestion des déchets	4 207 750	27 799 740	32 007 490
	Lutte contre les inondations (eaux pluviales)	2 865 000		2 865 000
	Eau potable, diversification de la ressource en eau	16 500 330	13 263 326	29 763 656
	Assainissement des eaux usées, modernisation Step Maxéville	16 627 000	14 964 692	31 591 692
<b>Renforcer l'attractivité et la compétitivité</b>		<b>59 151 311</b>	<b>110 358 907</b>	<b>169 510 218</b>
	Développement des pratiques sportives et de loisirs	5 680 366	14 993 930	20 674 296
	Attractivité culturelle scientifique et technique	2 718 125	11 986 907	14 705 032
	Grands projets urbains	7 885 000	5 047 363	12 932 363
	Valorisation du site de Nancy Thermal	10 107 000	87 000	10 194 000
	Transports urbains, suburbains et scolaires et nouveau tramway	23 609 520	64 011 201	87 620 721
	Plan de déplacements urbains, mobilités	2 518 000	1 584 953	4 102 953
	Stationnement	210 000	1 429 040	1 639 040
	Développement universitaire, ARTEM	4 685 000	1 137 542	5 822 542
	Développement économique, Aménagement des ZAC	1 738 300	10 080 971	11 819 271
<b>La cohésion sociale, valeur partagée entre les habitants et les territoires</b>		<b>8 365 846</b>	<b>6 813 359</b>	<b>15 179 205</b>
	Habitat, Rénovation urbaine, Gens du voyage	7 694 846	3 669 251	11 364 097
	Cohésion sociale, sécurité et prévention des risques	671 000	3 144 108	3 815 108
<b>Fonctionnement de l'institution</b>		<b>13 360 000</b>	<b>27 645 752</b>	<b>41 005 752</b>
	Equiper et gestion des services métropolitains, agendas	9 129 000	17 685 791	26 814 791
	Centres techniques	2 023 000	4 603 128	6 626 128
	Informatique mutualisée	2 208 000	5 356 833	7 564 833
<b>Non ventilé</b>			<b>20 539 736</b>	<b>20 539 736</b>
	Non ventilé		20 539 736	20 539 736
<b>Total général</b>		<b>155 228 162</b>	<b>254 740 560</b>	<b>409 968 722</b>





## GÉNÉRALISER LA QUALITÉ DE VIE DANS LA VILLE (163,8 M€)

### VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, CHAUFFAGE URBAIN, INCENDIE ET SECOURS (40,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**14,5 M€**) portent sur l'éclairage public et l'entretien de la voirie (détail dans le tableau ci-dessous). Malgré le caractère contraint de ces dépenses de gestion, l'augmentation est contenue par rapport à 2019 (+ 0,076 M€). De plus, l'optimisation des dépenses liées à l'éclairage public permet de renforcer l'enveloppe consacrée à l'entretien de la voirie.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	296 950
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	-
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	2 565 500
	MAINTENANCE ENTRETIEN	6 855 000
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	4 803 905
		<b>14 521 355</b>

Sur un montant d'investissement total de **26,073 M€**, la Métropole programme une enveloppe de voirie métropolitaine en 2020 de **23,328 M€** se répartissant en :

- 5,631 M€ de programmes annuels consacrés à l'entretien de la voirie secondaire et aux aménagements des espaces publics, programmes établis avec les communes. Les crédits 2020 ont été anticipés sur 2019 pour 2 M€,
- 11,467 M€ d'entretien de voirie et ouvrages d'art, dont 9,067 M€ d'entretien de voirie comprenant principalement la maintenance sur voies primaires pour 4,900 M€ et le renforcement des infrastructures liées aux itinéraires de substitution ainsi que 2,400 M€ d'ouvrages d'art constitués de travaux de gros entretien des 193 ouvrages d'art de la Métropole pour prendre en compte le vieillissement général des ouvrages,
- 4,984 M€ de grandes infrastructures de voirie, dont 4,180 M€ pour la déviation de Malzéville permettant d'assurer de nouvelles liaisons avec l'ensemble des communes situées à l'est du Grand Nancy, ainsi qu'avec les communes et les EPCI positionnés au nord de l'agglomération tout en assurant un raccordement sur l'A31. L'opération se poursuivra en 2020 par le traitement de la voirie sur la section entre Pasteur et Saint Michel. 0,804 M€ sont prévus au projet de Voie de la Meurthe pour la création d'une nouvelle voie qui s'inscrit dans un projet global de mutation d'emprise à urbaniser dans le secteur Rives de Meurthe Nord (mise en œuvre d'un PUP).



- 1,244 M€ d'aménagements spécifiques de voirie et ouvrages d'art hors programmes annuels de voirie. Il s'agit des principaux aménagements de voirie suivants : la poursuite de l'aménagement de voirie secteur sud-est – Frocourt (rue des érables à Houdemont et Heillecourt – 0,280 M€), le confortement de la rue Rabelais à Ludres (0,100 M€), la 2<sup>e</sup> tranche de traitement de la rue Marcelle Dorr à Nancy et Maxéville (0,320 M€), l'aménagement des places du XVIII<sup>ème</sup> siècle de Nancy (0,060 M€), des aménagements complémentaires au programme de rénovation urbaine (0,025 M€) et diverses interventions sur voirie (0,365 M€).

Les opérations spécifiques sur ouvrages d'art font l'objet d'une inscription budgétaire de 0,100 M€ pour la construction d'un pont mobile sur le canal de la Marne au Rhin dans le prolongement de la rue Charles III à Nancy permettant une liaison entre la voie de la Meurthe et l'anneau de desserte du cœur d'agglomération.

Des opérations de renouvellement, d'amélioration ou de compléments au réseau d'éclairage urbain sont prévues à hauteur de 2,170 M€. Le budget est consacré à la modernisation du parc par des dispositifs moins consommateurs en énergie, ce qui permet de faire face en partie à l'augmentation du coût de l'électricité.

Les autres dépenses d'investissement concernent les aménagements des réseaux d'incendie et secours pour 0,520 M€ sur l'ensemble du territoire métropolitain et le chauffage urbain à raison de 0,055 M€ pour les études et assistances techniques nécessaires dans le cadre du service public de chauffage urbain.



## CIRCULATION - JALONNEMENT (3,2 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**2,3 M€**) sont consacrées à l'entretien de la signalisation et du jalonnement, ainsi qu'à la gestion du PC circulation (détail dans le tableau ci-dessous). La Métropole conclut des marchés à bons de commandes permettant d'assurer au fil de l'eau le bon fonctionnement de la circulation (fourniture de signalisation, entretien du réseau de caméras,...).

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	178 350
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	270 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	540 500
	SUBVENTIONS VERSEES	-
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	1 355 991
		<b>2 344 841</b>

Une enveloppe d'investissement de **0,854 M€** est destinée aux programmes annuels :

- de circulation (acquisition de fournitures, matériels), signalisation, feux tricolores et système de régulation du trafic en augmentation pour 0,479 M€,
- de jalonnement pour 0,375 M€, comprenant la remise à niveau de la cartographie des zones commerciales et le jalonnement des zones ATP. La mise à jour du jalonnement intervient en fonction des modifications soit de plan de circulation ou de la dénomination des cibles jalonnées.

## URBANISME, STRATÉGIE FONCIÈRE, ÉCOLOGIE URBAINE (5,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**1,1 M€**) correspondent aux frais liés aux projets d'urbanisme (frais de communication liés à la concertation du PLUi par exemple) ainsi qu'aux actions en faveur de l'écologie urbaine (détail dans le tableau ci-dessous). Ces dernières sont variées et portent par exemple sur l'entretien des sites classés Natura 2000 ou le versement de subventions aux associations dont l'action s'inscrit dans la sauvegarde de l'environnement. La Métropole verse également une participation au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	208 983
	MAINTENANCE ENTRETIEN	17 000
	SUBVENTIONS VERSEES	127 800
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	785 789
		<b>1 139 572</b>

Sur un montant d'investissement total de **4,262 M€**, les dépenses 2020 relatives à la **planification urbaine et à la stratégie foncière** représentent un montant total de **1,151 M€**.

## ACQUISITIONS FONCIÈRES ET EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (0,461 M€)

Le Grand Nancy procède à des acquisitions foncières, selon les opportunités mises sur le marché dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption sur les emplacements réservés inscrits aux P.L.U. (pour des projets de voirie, d'espaces ou d'équipements publics), dans le cadre de l'exercice de son droit de priorité (vente des établissements publics de l'État ou d'autres collectivités) ou de sa participation à la politique Espaces Naturels Sensibles du département.



## PLANS LOCAUX D'URBANISME (0,660 M€)

Le Grand Nancy s'est engagé dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD). Ce document unique, visant à harmoniser les politiques publiques de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, de développement économique et commercial et de l'environnement, permettra l'émergence d'un projet de territoire partagé, cohérent et solidaire.

Les débats sur le PADD ont eu lieu en 2019 mais son approbation est reportée à fin 2022 pour prendre le temps de la concertation et disposer des études complémentaires relatives au nouveau tramway, à la stratégie commerciale, à la reconstitution de l'offre de logements dans le cadre du NPRU L'enveloppe 2020 correspond à des études nécessaires à l'élaboration du PLUi HD pour 0,493 M€.

Par ailleurs, les dépenses relatives aux procédures d'adaptation des PLU sont comprises dans cette opération (honoraires commissaires enquêteurs, publications, reprographies...) pour 0,020 M€ tout comme une partie des frais d'expertise juridique relatifs à l'urbanisme (0,020 M€).

En vue de l'élaboration d'un plan de gestion des sites classés UNESCO, en lien avec la ville de Nancy et l'État, le Grand Nancy prévoit également 0,027 M€ en 2020. De même pour la révision de la ZPPAUP de l'avenue de Strasbourg en PVAP du Site Patrimonial Remarquable « St Pierre/ René 2/ Bonsecours », en lien avec la ville de Nancy et l'État, le Grand Nancy prévoit également 0,050 M€ en 2020.

Enfin, la Métropole est compétente en matière d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal, un marché d'études est en cours et les dépenses correspondantes sont prévues en 2020 (0,050 M€).

## ÉTUDES DE REQUALIFICATION URBAINE (0,030 M€)

Des études de requalification urbaine sont menées en partenariat avec l'EPFL et les communes, en vue de la remise à niveau des futurs sites de renouvellement urbain (traitement des espaces dégradés).

D'autre part, le Grand Nancy s'est engagé, en lien avec les communes, à renforcer ses actions en faveur de la qualité environnementale et de l'**écologie urbaine** pour un montant total de **0,432 M€** répartis sur des actions pour la préservation et la valorisation de la biodiversité de l'espace Natura 2000 sur le Plateau de Malzéville (0,032 M€), des Espaces Naturels Sensibles (0,090 M€), des actions au titre de la préservation de la biodiversité (0,150 M€) et plus spécifiquement sur les milieux aquatiques (0,110 M€), des actions au titre du soutien à l'agriculture périurbaine (0,050 M€).

La Métropole maintient un effort important en termes d'**urbanisme opérationnel** à hauteur de **2,679 M€** et respecte ses engagements antérieurs avec la poursuite de l'ensemble des Z.A.C. et éco-quartiers. Le Grand Nancy propose également une vision cohérente à court, moyen et long terme, qui sera renouvelée suite au PLUi et à une programmation urbaine mieux adaptée au contexte démographique local, au marché immobilier détendu et aux équilibres territoriaux.

#### **AUTRES TERRITOIRES À ENJEUX (0,663 M€)**

Cette opération comprend les dépenses relatives aux remises d'équipements publics de l'écoquartier Biancamaria (0,600 M€) qui interviendront en 2020 et des études éventuelles permettant la mise en œuvre du plan d'actions élaboré en complément de la révision du Site Patrimonial Remarquable du cœur d'agglomération.

#### **PLAINES RIVE DROITE (0,938 M€)**

Cette opération regroupe le Programme d'Aménagement d'Ensemble du Parc Naturel Urbain « Cœur Plaines Rive Droite ». Le développement de ce projet est prévu sur 10 à 20 ans, la première phase de travaux liée

au bassin hydraulique, paysager et ludique est en préparation (étude d'impact, DUP et expropriation, etc...) avant un passage à l'opérationnel, après les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des bassins hydrauliques.

Cette opération comprend également les dépenses relatives aux remises d'équipements publics de la ZAC Bois la Dame à Tomblaine (0,500 M€) et les études pré-opérationnelles à mener (0,250 M€) sur le site des Casernes Kleber à Essey-Lès-Nancy afin d'accompagner l'arrivée du futur tramway par un projet d'aménagement et de construction cohérent.

#### **RIVES DE MEURTHE (1,027 M€)**

Cette opération regroupe la ZAC Austrasie à Nancy avec des dépenses de remises d'équipements publics et un accompagnement du Projet Urbain Partenarial (PUP) de la voie de la Meurthe sur les Rives de Meurthe Nord.

#### **SECTEUR SUD-EST (0,051 M€)**

L'opération comprend le mandat confié à Solorem avec Guillaume EQUILBEY pour les études pré-opérationnelles sur le site du sillon du Fonteno et Baquéchamp.



## DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET CLIMAT (2,3 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**1,7 M€**) portent sur la mise en œuvre quotidienne des politiques Énergie, Climat et Qualité de l'Air (détail dans le tableau ci-dessous). Ces dernières sont principalement prises en charge par l'octroi de certificats d'économie d'énergie aux particuliers, ainsi que par le versement de subventions aux organismes dont l'action s'inscrit dans la maîtrise de l'énergie (Agence Locale de l'Énergie ou AIRLOR par exemple).

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	665 718
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	5 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	800
	SUBVENTIONS VERSEES	161 970
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	818 341
		<b>1 651 829</b>

Les moyens financiers (**0,637 M€**) engagés par le Grand Nancy sur **l'énergie et le climat** concernent les dispositifs et actions de la collectivité afin de sensibiliser, promouvoir les principes du développement durable et initier des changements de comportement au niveau du territoire.

### ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (0,617 M€)

Le Grand Nancy poursuit ses investissements dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (P.C.A.E.T.), notamment sur son projet électro-mobilité et pour l'amélioration de la performance énergétique sur les bâtiments du patrimoine métropolitain (0,500 M€), du dispositif d'aides aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie (0,012 M€) et de poêles à bois (0,095 M€).

### AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES (0,020 M€)

La Métropole participe à l'achat de panneaux solaires thermiques dans le cadre de sa politique d'aides aux énergies renouvelables auprès des particuliers et des collectivités pour la réalisation d'équipements en énergies renouvelables (panneaux solaires thermiques, pompes à chaleurs).



## ESPACES VERTS NATURELS, PROPRETÉ URBAINE (16 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**13,7 M€**) portent sur la propreté urbaine, la viabilité hivernale et les espaces verts (détail dans le tableau ci-dessous). Les dépenses de gestion font l'objet d'un plan d'économies depuis 2018 qui se traduit notamment par une diminution de la fréquence des tontes, désherbages et fauchages des espaces verts. Les dépenses de gestion diminuent ainsi de 0,060 M€ par rapport à 2019.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	991 150
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	30 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	2 135 666
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	10 540 635
		<b>13 697 451</b>

L'enveloppe d'investissement des **espaces verts et naturels - Meurthe**, pour **2,325 M€**, comprend les opérations afférentes aux aménagements paysagers, de végétalisation de renouvellement du patrimoine arboré, des pelouses et à l'entretien des 50 000 arbres de l'agglomération (1,455 M€), à la mise en valeur des espaces naturels des abords de la Meurthe, des travaux de maintenance préventive sur le barrage de Nancy mais également des berges de la rivière, de ses circulations douces ou encore de ses espaces verts (0,130 M€).

Les projets de réhabilitation des parcs de l'Abiétinée (0,600 M€) et du bois de Libremont (0,040 M€) sont également prévus en 2020 et comprennent :

- le projet de revalorisation du parc de l'Abiétinée permettant de recréer le lien entre Art Nouveau et horticulture du début du 19<sup>e</sup> siècle. La voie verte des coteaux traversera l'Abiétinée dans une diversité d'ambiance et de services. Le démarrage du programme de réhabilitation est conditionné à l'aboutissement de la procédure d'expropriation des terrains. L'acquisition des parcelles par l'EPFL pourrait intervenir au cours du deuxième semestre 2020.
- l'aménagement du bois de Libremont qui a vocation à faire découvrir la biodiversité et la géographie des plateaux lorrains au fil d'un parcours sportif et ludique.

Enfin, une enveloppe de 0,100 M€ est provisionnée pour la maintenance des parcs métropolitains.



## GESTION DES DÉCHETS (32 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**27,8 M€**) portent sur la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Le renouvellement des contrats de prestations de services en 2020 permet d'effectuer des économies à hauteur de 0,7 M€ par rapport à 2019. Cette rationalisation a vocation à perdurer en 2021 au regard de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique ainsi que la réduction de fréquence de collecte dans les communes. Le taux de TEOM est diminué en 2020 de 10 % parallèlement à la réduction des dépenses de gestion des déchets. Par ailleurs, la taxe foncière de l'usine d'incinération auparavant refacturée par la Métropole à l'exploitant (0,7 M€) est désormais prise en charge directement par Val' Ergie.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	4 502 290
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	20 084 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	-
	MAINTENANCE ENTRETIEN	81 800
	SUBVENTIONS VERSEES	85 000
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	3 046 650
		<b>27 799 740</b>

Les investissements relatifs à la **gestion des déchets** font l'objet d'un effort de **4,208 M€** du Grand Nancy permettant de mener à bien des actions portant à la fois sur la prévention, le recyclage et l'élimination de ces déchets et visent une progression dans la participation des habitants au tri des emballages, la valorisation des déchets verts et bio déchets, et un changement d'habitudes dans les modes de consommation.

### COLLECTE ET TRAITEMENT (2,115 M€)

Depuis plusieurs années, le Grand Nancy développe une politique de mise en place de conteneurs semi-enterrés en habitat collectif et de conteneurs enterrés dans les quartiers historiques et secteurs sauvegardés. Le développement se poursuivra sur les prestations de pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés et les travaux correspondant à leur implantation), avec notamment un renforcement des équipements en prévision des évolutions liées au prochain marché de collecte des déchets.



Il est notamment prévu l'implantation de conteneurs enterrés sur certaines rues spécifiques de Nancy, dans le cadre de leur réaménagement global, permettant de supprimer la collecte des ordures ménagères en porte à porte. Il est également programmé d'installer des bornes de surface pour la collecte des ordures ménagères au niveau de certains points de production de déchets. Ces bornes permettent, d'une part, de désengorger le domaine public en supprimant certains points de regroupement d'ordures ménagères et, d'autre part, d'améliorer la propreté des rues en proposant une possibilité de dépôt 24h/24 évitant ainsi aux habitants de déposer leurs déchets directement sur le domaine public.

## ÉTUDES ET COMMUNICATION (1,088 M€)

Les crédits liés à la communication intègrent les études préalables à la construction de la Maison de la Prévention et du Tri. Cette Maison fera partie du circuit de visite proposé aux écoles et habitants du Grand Nancy et permettra de faire prendre conscience à ses visiteurs que la prévention et le tri des déchets se font à tous les niveaux de son habitation.

## MAINTENANCE DES DÉCHETTERIES (0,150 M€)

Des travaux de réparation des bennes de déchetteries, ainsi que des travaux d'entretien sur les équipements existants sur les déchetteries sont prévus chaque année.



## RÉNOVATION DES DÉCHETTERIES (0,855 M€)

Le programme de rénovation des déchetteries se poursuit. Après Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Maxéville, les efforts portent sur la déchetterie de Ludres dont les travaux, prévus initialement sur 2019, sont reportés sur 2020 en raison du retard dans l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, en parallèle de ces travaux, il est également prévu la création d'une nouvelle déchetterie dans le secteur d'Essey-lès-Nancy, en remplacement de la déchetterie actuelle devenue trop exigüe au regard des quantités importantes de déchets qui y sont apportées. Les crédits 2020 sont ajustés en conséquence pour tenir compte de ces décalages.

## LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLUVIALES) (2,9 M€)

Les dépenses de fonctionnement concernent la contribution à l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon (0,4 M€), portée dans la rubrique « Non ventilé ».

Avec un budget d'investissement porté à 2,865 M€ au titre de la **lutte contre les inondations**, la Métropole prévoit de consacrer 1 M€ d'opérations spécifiques et 0,140 M€ de maintenance des bassins de rétention ainsi que 1,725 M€ de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

## OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES (1 M€) ET MAINTENANCE (0,140 M€) DES BASSINS DE RÉTENTION

La création d'un bassin des Longues Raies à Essey-lès-Nancy complète les travaux d'aménagement hydraulique et de renaturation du Grémillon déjà réalisés en vue d'une protection des populations en aval contre une pluie d'occurrence centennale. Ce projet présente un lien fort avec l'urbanisation des plaines rive droite ce qui justifie un aménagement paysager et ludique de qualité, co-financé par le PAE. Les crédits prévus sur 2020 s'articulent autour des acquisitions foncières (0,900 M€) ainsi que des études pré-opérationnelles et des dossiers d'autorisations administratives (0,100 M€).

Les opérations de maintenance prévues au titre des bassins de rétention (0,140 M€) concernent la maintenance courante et les améliorations des ouvrages existants. Elles incluent également les petites opérations d'aménagement des cours d'eau dans le cadre de la compétence GEMAPI et qui ne font pas l'objet d'opérations individualisées ou qui n'ont pas été transférées à l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-Madon.

## RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES (1,725 M€)

Les crédits relatifs aux réseaux concernent le renforcement et la maintenance des ouvrages existants permettant la collecte des eaux pluviales. Ces travaux sont établis suivant une programmation pluriannuelle en coordination avec les programmes d'urbanisme et de voirie. La forte diminution

constatée entre les crédits de paiements votés en 2019 et ceux inscrits en 2020 s'explique par le décalage sur 2021 des dépenses envisagés sur les réseaux d'eaux pluviales en accompagnement des travaux du nouveau tramway, pour lesquels il est prévu 1,400 M€ en 2020.

## EAU POTABLE, DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU (29,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**13,3 M€**) portent sur l'approvisionnement, le traitement et la distribution d'eau potable sur l'agglomération, dont le coût d'exploitation des usines des eaux (détail dans le tableau ci-dessous). La Métropole poursuit en 2020 le déploiement de la radio-relève (enveloppe de 0,2 M€), qui est à la fois profitable aux abonnés (fin des relevés manuels, facturation au réel,...) et à la Métropole (réactivité accrue lors de la détection des fuites, suivi du rendement du réseau,...).

Typologie		BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	2 786 226
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	3 416 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	1 164 900
	MAINTENANCE ENTRETIEN	1 269 500
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	4 626 700
		<b>13 263 326</b>

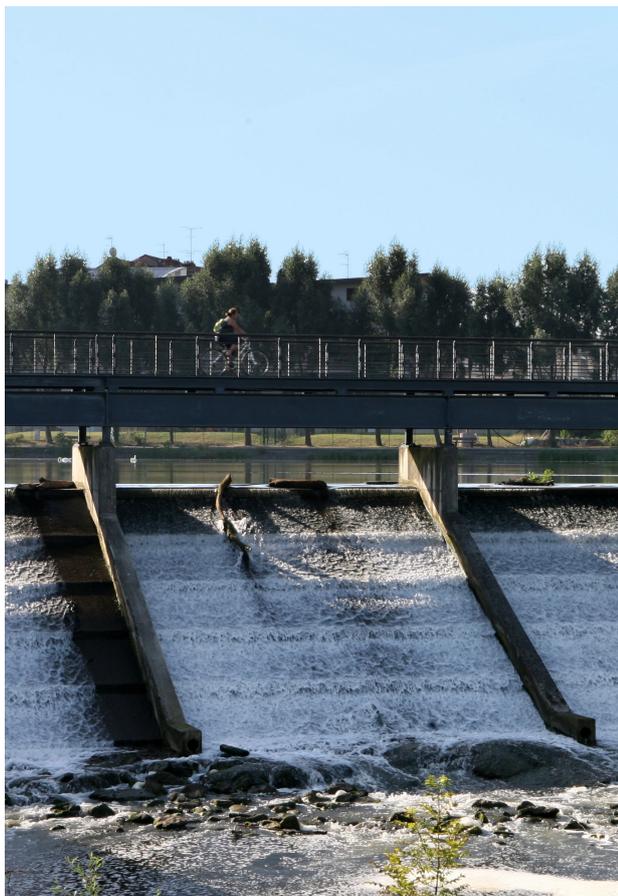
Sur un investissement total de **16,500 M€**, la compétence **eau potable** regroupe quatre opérations fondamentales pour **12,120 M€** destinées aux investissements et à la gestion des usines et réseaux d'eau potable. Vient s'ajouter **la diversification de la ressource en eau** pour **4,380 M€**.

### OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES (0,100 M€) ET PRODUCTION D'EAU POTABLE (2,320 M€)

La mise en service du réservoir Pouille permettra d'entreprendre la rénovation des équipements hydrauliques du réservoir St Charles (0,600 M€). Ce dernier doit faire l'objet de travaux (1,200 M€) afin de le rénover et d'adapter son fonctionnement suite à la construction du réservoir Pouille et de la bache de maturation sur l'usine d'eau potable. Toutefois, avant d'envisager le démarrage de ces travaux, il est impératif que la réalisation de ces deux nouveaux ouvrages soit finalisée.



## RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (9,325 M€)



S'agissant des réseaux de distribution, les crédits 2020 couvriront les opérations de grosses réparations sur les réseaux, réservoirs et stations de pompage, la création des branchements de raccordement au réseau public d'eau potable des nouvelles constructions, la maintenance du patrimoine et l'acquisition de matériel nécessaires à l'exercice des missions du service de l'eau.

## RESSOURCE EN EAU (0,375 M€)

Il convient de maintenir concomitamment en bon état les installations de prélèvement d'eau brute depuis la Moselle. À ce titre, des travaux de confortement sont prévus sur le barrage (0,150 M€) qui s'accompagneront d'investissements sur la microcentrale de Méréville pour valoriser l'énergie électrique renouvelable (0,220 M€).

## DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU (4,380 M€)

L'alimentation en eau de l'agglomération nancéenne repose exclusivement sur la Moselle. Afin de sécuriser durablement notre système d'approvisionnement en eau potable, il est primordial de diversifier la ressource en eau brute, en aménageant une chaîne de prélèvement d'eau de surface depuis la Meurthe. Ce projet porte sur la création d'une nouvelle ressource sur la Meurthe et d'un système d'adduction vers l'usine de traitement E. Imbeaux. Il comprend la création d'une prise d'eau sur le territoire de la commune de Vigneulles (54), une station de relevage, une station de pompage et 21 km de canalisations Ø 900. La réalisation du projet nécessite de multiples études préalables actuellement en cours (topographie, géotechnique, autorisations administratives).

Des crédits d'études ont été prévus en 2019 pour préparer les aspects fonciers et géotechniques ainsi qu'assurer le montage des dossiers d'autorisation indispensables au projet.

La nouvelle programmation financière tient compte du retard pris dans la passation des marchés d'études préalables et du décalage consécutif des travaux. 4,380 M€ sont inscrits en 2020.



## ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, MODERNISATION DE LA STEP DE MAXÉVILLE (31,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**15 M€**) portent sur la collecte et le traitement des eaux usées, qui intègrent notamment les charges d'exploitation de la station d'épuration (détail dans le tableau ci-dessous). Les crédits prévoient également une nouvelle opération de curage des réseaux (0,3 M€) permettant d'améliorer la conformité du système d'assainissement au regard de la réglementation.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	1 330 274
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	7 047 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	350 800
	MAINTENANCE ENTRETIEN	751 500
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	5 485 118
		<b>14 964 692</b>

L'assainissement des eaux usées comprend d'une part les travaux d'investissement sur les **réseaux d'assainissement**, d'un montant de **8,827 M€**, dont les réseaux de collecte à hauteur de 6,902 M€ et le traitement des eaux usées pour 1,925 M€ et d'autre part la **modernisation de la Step de Maxéville** pour **7,800 M€**, soit un investissement total de **16,627 M€**.

### RÉSEAUX DE COLLECTE (6,902 M€)

Cette opération concerne la gestion patrimoniale des installations existantes (grosses réparations, réhabilitation et renouvellement), les extensions de réseaux et les renforcements de réseaux structurants. En parallèle, la Métropole investit régulièrement dans le renouvellement des véhicules lourds mobilisés dans l'entretien des réseaux d'assainissement (hydrocureurs).

### TRAITEMENT DES EAUX USÉES (1,925 M€)

Sont intégrées les opérations de grosses réparations et de renouvellement des équipements sur la station d'épuration de Maxéville. Quelques dépenses non enregistrées sur 2019 sont réinscrites en 2020, expliquant l'ajustement de l'enveloppe 2020.

### MODERNISATION DE LA STEP DE MAXÉVILLE (7,800 M€)

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation de sa station de d'épuration, la Métropole a fait le choix de lancer une procédure de marché public global de performance intégrant deux volets :

- l'exploitation de la globalité des équipements actuels et à venir de la station d'épuration du Grand Nancy ;
- et la conception-réalisation de la refonte de la digestion, la valorisation du biogaz par injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel et le traitement des retours en tête issus du traitement des boues. Les nouveaux ouvrages seront dimensionnés pour recevoir la totalité des boues produites sur la station actuellement et à l'horizon 2035.



La réalisation des travaux, la mise au point et mise en régime des installations sont prévues de février 2020 à fin septembre 2021 pour un montant de 7,800 M€ prévu en 2020.

Les travaux programmés sur le site de la station d'épuration sont les suivants :

- la modification du prétraitement existant par la mise en place d'un épaissement dynamique des boues primaires et des graisses, en amont de la nouvelle filière de digestion ;
- la transformation de l'ouvrage existant de traitement des graisses (Biomaster) en une bache de mélange, en amont de la nouvelle filière de digestion ;
- la construction de deux nouveaux digesteurs et équipements associés, permettant de retrouver une capacité de digestion de 100 % des boues produites par la STEU ;
- la création d'un nouveau bâtiment chaufferie lié à la digestion, avec ses équipements ;
- la création d'une nouvelle filière de stockage et de valorisation du biogaz de digestion par la production de biométhane destiné à être injecté dans le réseau de gaz naturel, comprenant notamment : un gazomètre à membrane de 200 m<sup>3</sup>, des équipements de prétraitement et d'épuration du biogaz, un container de comptage et d'injection du biométhane produit et une nouvelle torchère ;
- la création d'une unité de traitement des retours en tête générés par la filière boues ;
- la transformation des deux digesteurs D1 et D2 (de 3 200 m<sup>3</sup> chacun), à l'arrêt depuis l'incident survenu en 2012, en ouvrages de stockage tampon des eaux usées à traiter ;
- la désodorisation de l'ensemble des nouveaux ouvrages ;
- l'intégration paysagère et architecturale soignée dans la continuité des travaux précédemment réalisés sur site.



# (B)

## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ (169,6 M€)

### DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS (20,7 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**15 M€**) correspondent aux crédits de fonctionnement du pôle aquatique et des autres pratiques sportives et de loisirs (détail dans le tableau ci-dessous). Ces crédits permettent d'entretenir les équipements (piscines, gymnases, stades, zénith) et de développer une offre d'activités en adéquation avec les attentes des usagers. La fermeture de Grand Nancy Thermal permet de réduire les dépenses de fluides à hauteur de 0,7 M€ par rapport à 2019. Enfin, la Métropole soutient les associations et clubs sportifs, ainsi que les événements favorisant la pratique du sport pour tous.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	1 432 400
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	179 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	2 185 714
	MAINTENANCE ENTRETIEN	976 200
	SUBVENTIONS VERSEES	3 293 500
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	6 927 116
		<b>14 993 930</b>

L'autorisation de programme **Sports – loisirs – grands événements** intègre les investissements de l'**Aquapôle (2,009 M€)** ainsi que ceux **des grands équipements favorisant le sport pour tous et les loisirs (2,998 M€)**, comme le complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy, le Pôle équestre de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy, le Pôle nautique à Nancy ou encore le stade Raymond Petit à Tomblaine. Autant de sites mis à la disposition de plus de 200 associations sportives auxquelles s'ajoute la pratique libre.



### MAINTENANCE (1,136 M€) ET OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES (0,873 M€) DE L'AQUAPÔLE

L'Aquapôle accueille chaque année environ 900 000 usagers. L'aquapôle est composé de neuf bassins installés sur cinq communes de la Métropole, de Nancy à Laneuveville-devant-Nancy en passant par Laxou, Tomblaine et Vandœuvre-lès-Nancy. À Nancy, le site Grand Nancy thermal a désormais fermé ses portes pour faire place à un chantier d'envergure qui donnera naissance à l'horizon 2023 à un pôle aquatique moderne déclinant une offre tournée vers la forme, la détente, le bien-être et la santé. Les activités de la piscine olympique Grand Nancy thermal et de la piscine ronde se reportent désormais sur les autres bassins de l'Aquapôle grâce à la reconfiguration de l'offre de services en direction du grand public et des clubs.

Alors qu'un important programme de travaux se profile sur un calendrier de 10 ans à partir de 2022, à l'appui d'un diagnostic complet des sites, l'année 2020 sera mise à profit pour poursuivre tout d'abord les opérations de maintenance dans chaque établissement. Ainsi, des travaux entrant dans le cadre de la maintenance préventive seront réalisés sur l'ensemble des bassins pour 1,136 M€ : remplacements de clapets et de vannes, rénovation de joints de carrelage au niveau des pédiluves par exemple, installation de nouvelles armoires électriques... Parmi les chantiers remarquables, on peut relever des opérations de reprise d'étanchéité à la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy, la poursuite de la rénovation de la toiture en polycarbonate de la piscine de Laxou ou encore le remplacement de baies coulissantes à la piscine de Gentilly-Alfred Nakache.

L'année 2020 permettra la réalisation de l'extension de l'espace bien-être du Lido à Tomblaine (0,308 M€) ainsi que la poursuite des travaux visant à conforter la toiture et la structure du bassin en sous-sol de la piscine Alfred Nakache Nancy Gentilly (0,120 M€). Afin de continuer à proposer au public une offre de plein air en période estivale pendant le temps du chantier de Grand Nancy thermal, les espaces extérieurs de la piscine Alfred Nakache Nancy Gentilly et de la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy seront valorisés pour en faire des sites de convivialité. La terrasse de Gentilly plus particulièrement accueillera un bassin provisoire de 25 m de long, ainsi qu'un solarium, mais nécessitera préalablement d'être rénovée. Enfin une étude sera conduite (0,220 M€) sur la tour de plongée de Gentilly dans la perspective de la démolition de cet équipement vétuste.

#### **MAINTENANCE (0,539 M€) ET OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES (2,459 M€) DES ÉQUIPEMENTS SPORTS, LOISIRS ET GRANDS ÉVÉNEMENTS**

Comme chaque année, les investissements permettront d'assurer la maintenance courante des sites (0,539 M€).

Au stade Raymond Petit de Tomblaine, le remplacement de fenêtres et de stores se poursuivra (0,054 M€), tandis que les portes du hangar aviron du Pôle nautique bénéficieront d'une réfection pour répondre aux normes en vigueur (0,044 M€). Au parc des sports de Vandœuvre-lès-Nancy (0,112 M€), des opérations de désamiantage seront conduites et un local de stockage sera créé pour accueillir le revêtement en « Taraflex » récemment installé. Toujours sur cet équipement, le remplacement de la centrale de traitement d'air de la grande salle est programmé. Enfin, différents travaux de sécurité seront menés au niveau de l'aérodrome de Malzéville prenant en compte un diagnostic réalisé en 2018



Principale opération remarquable de l'année, la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Raymond Petit sera menée en 2020 pour un budget de 1,326 M€ afin de remplacer le revêtement désormais obsolète. Ce projet s'articule avec le projet d'espace athlétisme sous la rue Hazotte au stade Marcel Picot à Tomblaine conduit en parallèle. Il est également envisagé la réhabilitation des bâtiments de l'aérodrome de Malzéville (0,274 M€), le remplacement de la centrale de traitement d'air de la grande salle du Parc des Sports à Vandœuvre-lès-Nancy (0,265 M€) ainsi que les aménagements extérieurs et des accès du Zénith (0,100 M€).

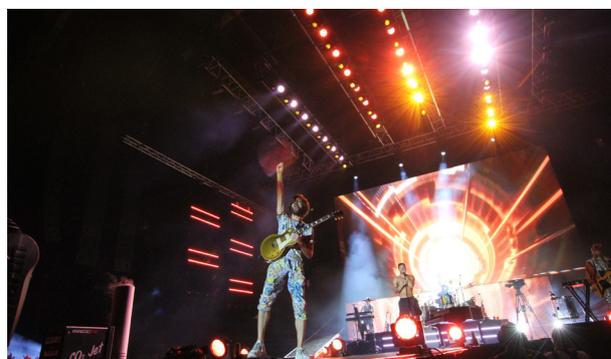
D'autres sites sont également intégrés dans cette programmation comme le Zénith du Grand Nancy (0,076 M€), le Pôle équestre de Brabois (0,049 M€), les COSEC (0,036 M€), les manifestations sportives (0,038 M€), le complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy (0,036 M€) ou encore le site du vol à voile à Malzéville (0,009 M€). Enfin, elle comprend aussi la participation de la Métropole au syndicat mixte de la forêt de Haye pour une enveloppe de 0,043 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public du Zénith, qui a débuté au 1<sup>er</sup> septembre 2018, une contribution d'investissement (0,474 M€) est versée au délégataire sur l'ensemble de la durée du contrat au regard des contraintes de service public imposées au concessionnaire. À cette contribution répond un programme d'extension-rénovation de qualité de l'équipement mis en œuvre par le concessionnaire « Vinci Construction » avec notamment l'amélioration de la jauge des spectacles indoor (5,3 M€) et la rénovation générale de la couverture de la salle de spectacle indoor et du hall (2,7 M€). Alors que la première phase du chantier s'est achevée l'automne dernier, la seconde phase se déploiera au premier semestre 2020.

Le **Sport professionnel** concerne plus particulièrement les deux grands équipements accueillant les équipes de sport professionnel de la Métropole : le stade Marcel Picot à Tomblaine et le palais des sports Jean Weille à Nancy.

#### **MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS (0,329 M€) ET OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES (0,344 M€) DE SPORT PROFESSIONNEL**

Alors que le palais des sports Jean Weille à Nancy a vu le remplacement de sa sonorisation et de son éclairage à l'occasion de l'accueil de l'Euro de handball féminin en 2018, l'équipement fera l'objet d'opérations de maintenance courante en 2020 intégrant notamment des travaux d'électricité (0,055 M€) ainsi que des aménagements au niveau de la salle annexe (0,036 M€). L'unique opération spécifique au Palais des Sports Jean Weille qui sera conduite en 2020 constitue le remplacement de trois chaudières obsolètes et partiellement hors service par deux chaudières gaz à condensation (0,240 M€).



Au stade Marcel Picot à Tomblaine, les travaux de maintenance de l'équipement (0,228 M€) se limiteront à des opérations de réfection. Le remplacement des platines des pieds de mats d'éclairage sera également achevé, ainsi que la rénovation des sols et des crédences de la buvette. Un espace d'athlétisme devrait voir le jour cette année sous la tribune Hazotte. Le projet consiste à créer une piste d'athlétisme couverte, annexe au stade d'athlétisme Raymond Petit, en mettant ainsi à disposition des clubs un site à l'abri des intempéries (0,104 M€).

## ATTRACTIVITÉ CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (14,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**12 M€**) portent sur le Conservatoire régional du Grand Nancy (5,7 M€), le Pôle muséal regroupant le Muséum-Aquarium et le Musée de l'Histoire du Fer, ainsi que les Jardins botaniques (6,1 M€). Ces crédits permettent aux établissements d'assurer leurs missions de diffusion culturelle et de conservation du patrimoine.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	1 093 774
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	541 632
	MAINTENANCE ENTRETIEN	370 450
	SUBVENTIONS VERSEES	167 285
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	9 813 766
		<b>11 986 907</b>

L'enveloppe d'investissement (2,718 M€) consacrée à **l'attractivité de la culture scientifique et technique** se répartit de la manière suivante :

### OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES (1,618 M€) ET MAINTENANCE (1,100 M€) DES MUSÉES - CONSERVATOIRE

Le Grand Nancy favorise la diffusion de la culture scientifique et technique à travers la gestion de trois grands équipements : le musée de l'Histoire du Fer-domaine de Montaigne à Jarville-la-Malgrange, le Muséum Aquarium de Nancy et les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine. Par ailleurs, labellisé par le Ministère de la Culture, le Conservatoire régional du Grand Nancy met en œuvre un enseignement spécialisé dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre au profit de 1 600 élèves.



L'enveloppe d'investissement des **opérations spécifiques (1,618 M€)** se répartit de la manière suivante :

- **le Muséum-Aquarium (0,337 M€)** lancera son programme pluriannuel de renouvellement des huisseries à l'issue d'une étude. L'établissement, qui a rouvert ses portes au public le 1<sup>er</sup> novembre dernier a vu en 2019 l'aboutissement d'un chantier de restructuration de son hall d'accueil intégrant la création d'une boutique et d'un espace de convivialité à l'attention des visiteurs. Une salle pédagogique a également été créée au 1<sup>er</sup> étage du musée afin de renforcer l'offre de médiation scientifique et culturelle.



À Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy, **le musée de l'Histoire du Fer** (0,728 M€) sera dans la lumière en 2020 à l'occasion d'un travail de renouvellement de la scénographie de ses espaces permanents. Une opération pour laquelle une étude de maîtrise d'œuvre se poursuit actuellement et qui sera associée à des travaux d'amélioration des conditions climatiques. Après le Muséum-Aquarium et le Jardin botanique, la déclinaison du projet européen transfrontalier « Pierre numériques » se poursuivra au musée de l'Histoire du Fer qui mettra au point en 2020 des dispositifs numériques interactifs en lien avec l'histoire sidérurgique de la Grand Région, qui intégreront le parcours permanent de visite.

**Aux Jardins botaniques du Grand Nancy** et de l'Université de Lorraine (0,225 M€), l'année permettra de renforcer l'attractivité générale d'un site de 35 hectares accueillant 2 500 m<sup>2</sup> de serres. Ce chantier pluriannuel débuté en 2016 s'achèvera en 2020 avec la mise en œuvre du jardin des bambous et l'installation d'une nouvelle signalétique dans le parc.

Par ailleurs, le « jardin de l'évolution » sera au cœur d'un projet de médiation original avec la création d'espaces pédagogiques dédiés, qui permettront aux visiteurs de s'interroger et de comprendre les éléments de botanique et d'histoire des théories de l'évolution des plantes.

Enfin, le **Conservatoire régional du Grand Nancy** bénéficiera d'une enveloppe de 0,326 M€, alors que l'année 2019 a permis la réalisation d'un studio de danse dédié au cursus de danse jazz, le remplacement de la centrale de traitement d'air de l'établissement se profile en 2020. Ce chantier programmé pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de respect de règles d'hygrométrie prendra le relais d'une étude de maîtrise d'œuvre. De plus, le Conservatoire a expérimenté des outils numériques avec des objectifs administratifs et pédagogiques. Cette phase de test devrait ouvrir sur l'équipement progressif des enseignants en tablettes numériques en 2020.

L'enveloppe d'investissement consacrée à la **maintenance (1,100 M€)** 2020 correspond à des travaux de maintenance conduits au Muséum-Aquarium (0,258 M€) à Nancy, au musée de l'Histoire du Fer (0,169 M€) et aux Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine (0,330 M€) qui permettront d'assurer l'entretien courant de ces établissements recevant du public avec notamment des travaux thermiques et des travaux de sécurité. La modification du réseau de brumisation au Jardin botanique Jean-Marie Pelt ou encore la rénovation d'installations électriques au Muséum-Aquarium figurent parmi les opérations remarquables. Le Conservatoire régional du Grand Nancy bénéficiera d'une enveloppe de 0,295 M€ pour assurer le renouvellement pluriannuel du parc instrumental, ainsi que l'entretien courant de cet établissement accueillant du public et notamment la rénovation de salles d'enseignement.



## GRANDS PROJETS URBAINS (12,9 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**5 M€**) sont consacrées au développement des partenariats de la Métropole (détail dans le tableau ci-dessous). Elles comprennent notamment les participations au Sillon Lorrain (0,3 M€) et à la Multipôle Sud 54 (0,3 M€). La Métropole confirme également la subvention versée à l'Agence d'urbanisme SCALEN (2,4 M€) tout en poursuivant sa rationalisation dans le cadre d'une meilleure complémentarité entre les ressources internes et les prestations de l'Agence (- 0,025 M€). Par ailleurs, l'enveloppe consacrée au marketing territorial diminue en 2020 (- 0,3 M€) en raison de l'échéance électorale, dans l'attente ainsi des nouvelles orientations en la matière.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	1 495 474
	MAINTENANCE ENTRETIEN	-
	SUBVENTIONS VERSEES	2 427 430
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	1 124 459
		<b>5 047 363</b>

En termes d'investissements, les **grands projets urbains (6,545 M€)** intègrent, d'une part le projet Nancy Grand Cœur (6,125 M€) porté par la ZAC Nancy Grand Cœur, comprenant le projet de reconstruction d'une nouvelle caserne des sapeurs-pompiers avenue du XXème Corps à Nancy en remplacement des casernes Joffre à Nancy et Tomblaine, vouées à être déconstruites et la requalification de l'espace Thiers (0,070 M€), et d'autre part, des projets d'études d'ingénierie territoriale (0,350 M€) dédiés au développement urbain et économique du territoire.



Sur la **ZAC Nancy Grand Cœur**, la Métropole participera à la réalisation des espaces publics de la ZAC à hauteur de 5 M€ en 2020. Les travaux de l'ouvrage de stationnement réalisés sous la rue Edmonde Charles Roux et la rue Charles III prolongée, ainsi que les travaux de restructuration du pont des Fusillés, ont été optimisés afin de permettre la livraison des ouvrages avant l'été 2019. À ce jour, ont été engagés sur la totalité de la ZAC, 104 913 m<sup>2</sup> de surface de plancher, tous programmes confondus. Cette commercialisation a été rendue possible par l'aménagement préalable des voiries et réseaux divers et des espaces publics correspondant, ce qui représente un taux de réalisation de près de 80 % du programme prévisionnel d'aménagement de la ZAC. La cession des terrains nécessaire à la réalisation des différents programmes représente à ce jour 27 M€ HT de recette.

Parallèlement la Métropole et le Service départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS 54) ont engagé, d'un commun accord, l'étude de regroupement des casernes de sapeurs-pompiers Joffre à Nancy et de Tomblaine sur un nouveau site, avenue du XXème Corps à Nancy. Ce regroupement vise des gains économiques et des améliorations fonctionnelles des services d'incendie et de secours. Le budget estimatif de l'opération, hors foncier, est de 19 M€ TTC (valeur décembre 2016). La participation de la Métropole pour la valeur de reconstruction de la caserne Joffre à Nancy s'élève à 12 M€ TTC et celle du SDIS 54 au coût de construction s'élève à 6 M€, somme gagée sur les économies d'exploitation et de maintenance permises par l'opération et dont le versement sera adossé à l'échelonnement dans le temps de ces dernières. En 2020, le Grand Nancy apportera une première avance de 1 M€.

D'autre part, les travaux de parachèvement de **l'espace Thiers** devront être poursuivis en 2020 (0,070 M€). Aux pieds de la tour Thiers, il est question de l'aménagement global des abords de la Place Thiers. Ainsi il est prévu d'y réaliser des espaces publics permettant de faire le lien entre le socle de la nouvelle tour, dénommée « Emblème » et la Place Thiers rénovée. Ces aménagements font partie intégrante de l'opération publique de restructuration de l'espace Thiers, dont les travaux ont été lancés par la Métropole du Grand Nancy en 2012 et dont la majeure partie (la place et son parking souterrain) a été livrée en décembre 2015.

Enfin, l'enveloppe dédiée aux **études d'ingénierie territoriale** pour 0,350 M€ est réservée aux problématiques urbaines pouvant se poser sur les différents territoires à enjeux (TAE) du Grand Nancy. Il s'agit en 2020 de rémunérer notamment un assistant à maîtrise d'ouvrage en matière de requalification urbaine, économique et paysagère, afin de garantir l'accessibilité Nord de l'agglomération, de valoriser les terrains et bâtis de ce secteur et de favoriser, à terme, le développement des transports collectifs.

Quant au **Centre de Congrès Prouvé** à Nancy, **1,340 M€** de budget total seront consacrés en 2020 aux travaux et aménagements du Centre de Congrès ainsi que du Parc des expositions.

#### **CONSTRUCTION (1,075 M€) ET MAINTENANCE ET GESTION (0,100 M€) DU NOUVEAU CENTRE DE CONGRÈS**

Confrontée à des difficultés pour faire lever des réserves persistantes sur le Centre de Congrès Prouvé et face à l'immobilisme de la maîtrise d'œuvre relancée à ce sujet, la Métropole du Grand Nancy a résilié, aux torts exclusifs du titulaire, le marché initial de maîtrise d'œuvre qui avait été attribué au cabinet d'architecture BARANI en fin d'année 2017. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre consistant au parachèvement de l'ouvrage « Centre de Congrès Prouvé » a ensuite été attribué à l'Atelier PRESLE. Les premières entreprises de travaux, aptes à parachever les ouvrages du Centre de Congrès Prouvé, ont ainsi été recrutées en 2018. En 2020, ces entreprises poursuivront le travail engagé, notamment en matière d'adaptation fonctionnelle et scénique du bâtiment. Une enveloppe de 1,075 M€ est prévue en 2020.



## RESTRUCTURATION (0,120 M€) ET MAINTENANCE ET GESTION (0,045 M€) DU PARC DES EXPOSITIONS

S'agissant du Parc des Expositions, dans la foulée du recrutement récent d'un programmiste, un programme de restructuration en concertation avec le délégataire Grand Nancy Congrès et Événements et en lien avec la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy, sur laquelle est implanté l'équipement, doit s'engager. Ce projet, proposant une construction nouvelle d'une surface minimale de 10 000 m<sup>2</sup> et de terrasses aménagées (environ 20 000 m<sup>2</sup>) est soutenu par l'État, dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation État

– Métropole du Grand Nancy à hauteur de 2,088 M€. Il sera demandé un délai à l'État en 2020.

Le calendrier opérationnel doit donc être remanié et des recalages budgétaires sont donc proposés ici, tout en respectant l'enveloppe budgétaire globale votée en AP. Il est prévu de consacrer 0,120 M€ en 2020, dont 0,070 M€ d'honoraires pour les prestataires intellectuels en charge des premières études.

Des crédits de maintenance sont réservés pour ces deux opérations en cas de nécessité.



## VALORISATION DU SITE NANCY THERMAL (10,2 M€)

Les dépenses de fonctionnement (0,087 M€) du projet de réaménagement et de valorisation du site historique de Grand Nancy Thermal correspondent aux honoraires d'assistance au maître d'ouvrage et aux crédits nécessaires à la communication associés à ce projet (détail dans le tableau ci-dessous). Les cotisations aux instances nationales et régionales liées au thermalisme sont également prévues (Association des Maires des Communes Thermales, Conseil National des Établissements Thermaux, Fédération thermale et climatique du Grand Est).

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	87 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	-
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	-
		<b>87 000</b>

Le projet Grand Nancy Thermal se poursuit avec une enveloppe d'investissement de **10,107 M€** en 2020.

Le projet prévoit d'une part de valoriser un espace natation-loisirs-pôle estival. Dans cette perspective, la piscine olympique continuera d'accueillir les nageurs débutants ou chevronnés. Au sein d'un solarium paysager, le site proposera des bassins mêlant la nage, les jeux et la détente, des zones réservées aux tout-petits et aux enfants, ainsi qu'un espace dédié aux activités ludiques avec des plongeurs et des toboggans.

Le projet Grand Nancy Thermal imagine d'autre part la création d'un pôle « Bien-être, thermalisme et activités thermal-sportives » articulé autour de la piscine ronde rénovée. L'univers bien-être sera ouvert à tous les publics et proposera une large gamme de prestations : bains bouillonnants, hammam, sauna, massages, aquagym, bassin nordique, solariums, espaces musicothérapie ou luminothérapie,

activités humides et sèches, individuelles ou collectives. Un restaurant, un bar lounge et une boutique compléteront cette offre. L'établissement thermal accueillera ses curistes dans les bassins alimentés par l'eau minérale naturelle du site. En outre, un espace prendra en charge les sportifs intensifs et de haut niveau pour la récupération et la post-rééducation après une blessure. Utilisé également en prévention primaire, cet espace pourra aussi accueillir les personnes présentant des facteurs de risque pour leur santé.

Les crédits de paiement 2020 intègrent le deuxième versement de la subvention d'investissement au délégataire ainsi que l'acquisition par le Grand Nancy de la partie du terrain de l'ancien mess des officiers qui sera utilisée dans le cadre de Grand Nancy Thermal pour accueillir du stationnement de surface. Inscrit initialement en 2019 et reporté en 2020, le coût d'acquisition est estimé à 1,5 M€. Ce terrain fera l'objet d'une mise à disposition au délégataire qui lui sera facturée à hauteur de 0,978 M€.



## TRANSPORTS URBAINS, SUBURBAINS ET SCOLAIRES NOUVEAU TRAMWAY (87,7 M€)

Les dépenses de fonctionnement liées aux transports (**64 M€**) portent principalement sur la rémunération de Kéolis, l'exploitant du réseau de transports urbains (détail dans le tableau ci-dessous). Ce versement est composé d'une part fixe (44,1 M€) et d'une part variable (16,2), cette dernière faisant l'objet des recettes tarifaires de même montant. Par ailleurs, la Métropole verse une participation d' 1,2 M€ au Syndicat Mixte des Transports Suburbains (SMTS).

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	1 960 000
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	60 359 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	30 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	490 000
	SUBVENTIONS VERSEES	30 000
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	1 142 201
		<b>64 011 201</b>

Pour cette compétence **transports urbains**, la Métropole engagera un montant total d'investissements de **23,609 M€**, dont 11,606 M€ comprenant les investissements nécessaires au développement des usages (2 M€) et les investissements contractuels DSP mobilités (9,606 M€), et 12,003 M€ pour le nouveau tramway.

### DÉVELOPPEMENT DES USAGES (2 M€)

Le développement des usages inclut les aménagements et équipements destinés à favoriser l'accès et l'accessibilité aux transports en commun, les aménagements relatifs aux transports en commun : sites propres, aux mises en sécurité de traversées piétonnes liées aux arrêts de bus, au réaménagement de carrefours pour le croisement de bus, aux terminus ..., l'équipement des points d'arrêt et d'attente par des abris, des services d'information en temps réel, distributeurs de titres... et les études, enquêtes, relevés, traitements de données... Il inclut également les travaux sur les sites les plus sensibles ou dégradés, notamment les carrefours dont leur sollicitation est relativement plus importante, du fait des circulations orthogonales à la plateforme.

### INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS DSP MOBILITÉS (9,606 M€)

Les investissements contractualisés sont prévus à hauteur de 27 M€ (valeur 2018) sur la durée du contrat. Le poste principal d'investissements concerne la mise en exploitation sur le réseau du Grand Nancy de 18 BHNS au GNV et de deux navettes de centre-ville, la « Citadine » exploitée en minibus électriques. La politique volontariste du Grand Nancy en matière de transition énergétique avec l'adoption du GNV est renforcée avec ce parc.



Les gros travaux sur le parc GNV existant concernent le remplacement de la chaîne cinématique (moteur et boîte de vitesses) sur les autobus standards GNV afin de prolonger leur durée de vie de 12 à 15 ans, et sur les autobus articulés GNV de dernière génération pour pallier le manque de fiabilité des CITARO et des IVECO BHNS diagnostiqués dernièrement.

Par ailleurs, le Grand Nancy souhaite remplacer le système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs (SAEIV) à l'occasion de l'arrêt du TVR. Le délégataire a chiffré le coût du remplacement du système SAEIV à 5 M€ sur la base des retours d'expérience, en tenant compte des spécificités du réseau Stan. Le projet est composé de deux phases :

- 2019-2020 : accompagnement de la filiale auprès du fournisseur INEO Systrans dans la fiabilisation du système actuel,
- 2021-2023 : renouvellement du système, équipement du matériel roulant bus et tramways.

Enfin, il est prévu l'acquisition d'une flotte de 300 vélos à assistance électrique pour pallier l'arrêt du TVR et les éventuelles stations Vélostan'lib en travaux, des arrêts provisoires accessibles déployés sur la Ligne Relais pendant les travaux, et des écrans e-paper, aux arrêts de la ligne relais non équipés de bornes d'information voyageurs, pour assurer une information en temps réel pendant la période des travaux. Ces écrans pourront être redéployés sur le réseau Stan à l'issue des travaux.

Il faut souligner que le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) du délégataire, d'une valeur totale de 5,1 millions d'euros sur la durée du contrat, sera couvert par une subvention d'équipement versée par le Grand Nancy.

Pour ces différents investissements, il est prévu en 2020 une enveloppe ajustée de 9,61 M€, compte tenu du rythme d'acquisition des matériels de transport.

## NOUVEAU TRAMWAY (12,003 M€)

Après une phase riche et active de concertation auprès du public qui a permis d'enrichir et de faire progresser le projet, le nouveau projet de Tramway du Grand Nancy jusqu'à présent dénommé renouvellement et extension de la ligne de Tramway entre désormais dans une nouvelle étape de sa réalisation. Le Conseil métropolitain a validé lors de sa séance du 20 décembre 2019 la déclaration de projet préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation du Nouveau Tramway du Grand Nancy.



L'autorisation de programme du projet de Nouveau Tramway est d'un montant de 488,42 M€ TTC (valeur 2017) sur la base de l'ancien tracé du Val de Villers. Ce montant pourra être ajusté avec la prise en compte du nouveau tracé, mais l'économie liée à l'abandon du projet de viaduc sera certainement amoindrie du fait d'aménagements locaux non prévus à ce jour sur ce tronçon. La longueur de l'AP se justifie par l'importance et l'échelonnement de l'opération qui verra des mises en service commerciale progressives avec pour objectif la mise en service du projet complet au plus tard en 2028. Cet échelonnement tient compte du calendrier de réalisation des travaux et de la cohérence de l'exploitation du tramway tout en étant compatible avec les capacités financières de la Métropole.

Les sommes prévues au budget 2020 sont ajustées à **12 M€**.

## PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS, MOBILITÉS (4,1M€)

Les dépenses de fonctionnement (**1,6 M€**) portent sur la gestion courante des projets favorisant la mobilité urbaine, par exemple la Maison du Vélo, la location de vélos en libre-service, la maintenance du logiciel de mobilité G-NY ou encore l'animation du Plan de Déplacements Urbains.

Typologie		BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	133 750
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	650 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	14 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	89 800
	SUBVENTIONS VERSEES	21 000
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	676 403
		<b>1 584 953</b>

Le total des investissements 2020 s'élève à **2,518 M€** et concerne le programme vélos (2,150 M€), les études générales de déplacements (0,338 M€) et la Maison du vélo (0,030 M€).

Le Grand Nancy poursuivra en 2020 ses opérations d'aménagement du réseau cyclables (pistes et bandes cyclables). Cette opération comprend aussi bien, les acquisitions de terrains, les opérations d'aménagement sur le vélo que les opérations spécifiques plus conséquentes, telles que la voie verte du Fonteno.

Les études générales de déplacements relatives aux mobilités porteront notamment sur la poursuite de l'actualisation du PDU, l'élaboration du plan piéton et diverses études liées à la circulation.

Les dépenses prévues à la Maison du vélo prennent en compte le renouvellement du parc de vélos VéloStan'Boutic et les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la Maison du vélo.

## STATIONNEMENT (1,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**1,4 M€**) portent sur la gestion, les achats et l'entretien courants des quatre parkings métropolitains (Saint-Léon, Thiers, Kennedy et République) ainsi que le parking Pichon dont la Métropole est copropriétaire avec la Ville de Nancy. Le renouvellement des marchés de gestion des parkings permet une économie de 0,049 M€ par rapport à 2019. Enfin, la mutualisation des parkings avec la Ville de Nancy constitue un axe d'optimisation des dépenses courantes par les économies d'échelle qu'elle entraînera.

Typologie		BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	381 890
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	665 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	125 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	247 150
	SUBVENTIONS VERSEES	10 000
		<b>1 429 040</b>

Les investissements 2020 (**0,210 M€**) correspondent à la maintenance des différents parkings gérés par la Métropole. Les dépenses prévues concernent en outre le relamping sur le parking et le remplacement de la Vidéo du parking St Léon.

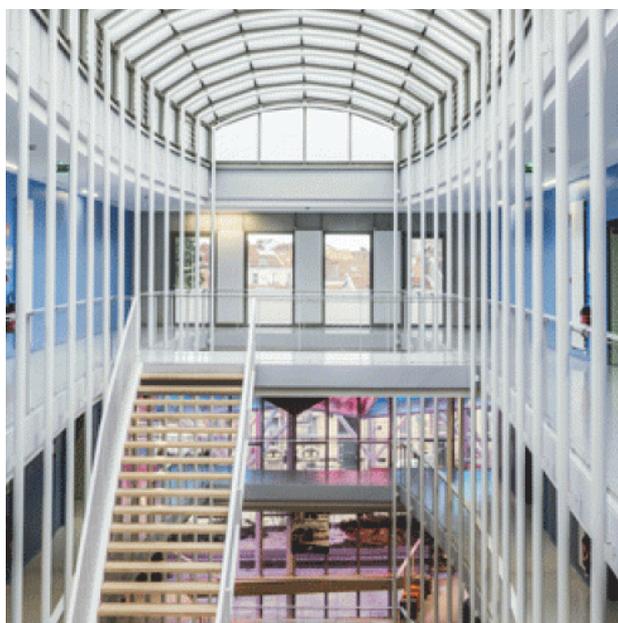
## DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE, ARTEM (5,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**1,1 M€**) regroupent les crédits alloués à l'enseignement supérieur, au soutien à la formation et la recherche ainsi qu'à la vie étudiante. Ils permettent d'assurer le fonctionnement des équipements tels que l'Université de la Culture Permanente ou la galerie du campus ARTEM. La vente du Groupe des Étudiants du Cours Léopold prévue en 2020 permettra des économies de gestion courante. La Métropole soutient également les colloques et manifestations universitaires.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	313 390
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	19 700
	MAINTENANCE ENTRETIEN	78 300
	SUBVENTIONS VERSEES	575 450
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	150 702
		<b>1 137 542</b>

En matière d'investissements sur le volet politique universitaire, recherche et vie étudiante, **3,625 M€** seront consacrés en 2020 à la poursuite des travaux sur le **site ARTEM** et **1,060 M€** au soutien du **développement universitaire** et à l'animation de la vie étudiante.

### CONSTRUCTIONS ARTEM 1<sup>RE</sup> TRANCHE – ÉCOLE DES MINES ET ESPACES PARTAGÉS (0,215 M€)



Il y a lieu de prévoir un ajustement sur la 1<sup>o</sup> tranche d'ARTEM en vue de travaux de levées de certaines réserves suite à la réception des ouvrages, notamment les travaux sur les portes de Padoue ainsi que sur les portes coupe-feu (0,215 M€).

### CONSTRUCTIONS ARTEM 2<sup>E</sup> TRANCHE – ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE NANCY (0,100 M€)

Il convient de préserver une provision de 0,100 M€ au parachèvement des ouvrages et des travaux de mise en conformité.

### SITE ARTEM AUTRES DÉPENSES (3,310 M€)

Le projet ARTEM prévoit au travers de sa concession, confiée à SOLOREM, l'implantation de nouveaux programmes qui participent à l'aménagement du site dans sa globalité et à son économie générale. Ainsi, le projet urbain programmé dans le cadre de la concession d'aménagement « Haussonville-Blandan, ARTEM » se poursuit. Dans ce cadre, le Grand Nancy participera à hauteur de 3,310 M€ en 2020 au financement des équipements publics du site.

Avec l'installation en 2017 des derniers établissements d'enseignements supérieurs (ICN Business School, ISAM/IAE) et du pôle multi-services du CROUS et la finalisation en 2018 des derniers aménagements urbains sur l'intérieur du site (rue de l'École de Nancy jusqu'au boulevard d'Haussonville), le campus universitaire est désormais finalisé. À termes, le campus universitaire sera complété par d'autres établissements avec notamment la construction d'un collège, qui sera réalisé par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (livraison prévue en 2021) et la réalisation par la Région Grand Est du centre d'enseignement et de promotion des métiers de l'alimentaire (CEPAL) d'ici 2022.

Au titre du **développement universitaire**, la Métropole poursuivra ses efforts sur les projets de recherche, d'innovation et de développement universitaire en réservant une enveloppe totale de **1,060 M€** pour soutenir des projets dans ces domaines.

#### **CONTRATS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE (0,150 M€)**



En 2020, la Métropole du Grand Nancy poursuivra ses efforts en vue de soutenir les projets de recherche, d'innovation et de développement universitaire du territoire. Il s'agit d'une enveloppe de subventions correspondant aux dépenses engagées dans le cadre du Pacte d'innovation État-Métropole, notamment le financement d'un certain nombre de chaires « recherches » (matériaux, santé...), pour 0,150 M€. Ces partenariats sont noués jusque 2021 pour la plupart.



#### **MAINTENANCE DE L'IMMOBILIER UNIVERSITAIRE (0,110 M€)**

Parallèlement 0,040 M€ sera dévoué à assurer la maintenance minimum de la résidence universitaire du GEC, situé 35 Cours Léopold à Nancy, dans l'attente de sa restructuration, qui doit être engagée par Batigère à partir de 2020, suite à la signature de l'acte de vente de l'ensemble immobilier entre le bailleur social et la Métropole. La société Batigère s'est rapprochée du Grand Nancy afin de lui proposer un projet de reprise, proposant une restructuration complète du site et mené conjointement avec la MGEL. Le Grand Nancy a prononcé par anticipation la désaffectation de l'ensemble immobilier, laquelle interviendra effectivement en juin 2020 dès libération des locaux par l'association GEC. La promesse de vente de cet ensemble, à la société Batigère, a été délibérée le 15 décembre 2017.

L'Université de la Culture Permanente qui, accessible à tous, sans condition particulière, a une mission de diffusion culturelle, occupe des locaux du Grand Nancy, place de la Croix de Bourgogne à Nancy. Des crédits de maintenance de 0,020 M€ sont mobilisés sur ce bâtiment.

Enfin sur le campus ARTEM, la galerie de jonction entre les trois établissements de l'alliance ARTEM - Mines, ICN Business School et ISAM-IAE et l'ENSAD - est dorénavant complètement ouverte et fonctionnelle suite à l'achèvement des différentes tranches de travaux. Il convient de réserver 0,050 M€ de provisions pour des travaux de maintenance.

### PROJETS RECHERCHE ET INNOVATION (0,800 M€)

Les soutiens aux projets de recherche et de développement en innovation, portés principalement par des laboratoires de recherche et innovation seront poursuivis à hauteur de 0,800 M€.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AMÉNAGEMENT DES ZAC (11,9 M€)

Les dépenses de fonctionnement (10 M€) portent sur l'accueil et le développement des entreprises, l'animation et le fonctionnement des équipements à vocation économique (Centre de Congrès, Parc des Expositions, Aéroport Grand Nancy Tomblaine,...) et la promotion touristique.

Ce budget comporte les crédits dédiés au projet « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain », labellisé « Territoire d'innovation de grande ambition » porté par le Grand Nancy. Au regard de l'avancée du projet, les crédits passent de 0,3 M€ en 2019 à 1,8 M€ en 2020, et sont compensés par la participation de l'État à hauteur d'1,6 M€.

Le soutien à la promotion touristique est confirmé (+ 0,1 M€) en raison du dynamisme de la taxe de séjour et dans le cadre du Pacte de Destination Lorraine conclu avec la Région.

Typologie		BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	1 069 770
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	2 818 500
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	142 700
	MAINTENANCE ENTRETIEN	134 300
	SUBVENTIONS VERSEES	5 093 400
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	822 301
		<b>10 080 971</b>



Par ailleurs, la Métropole consacrera **1,738 M€** d'investissements en 2020 pour son **développement économique**.

### DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME PROPICE POUR LES ENTREPRISES (1,274 M€)

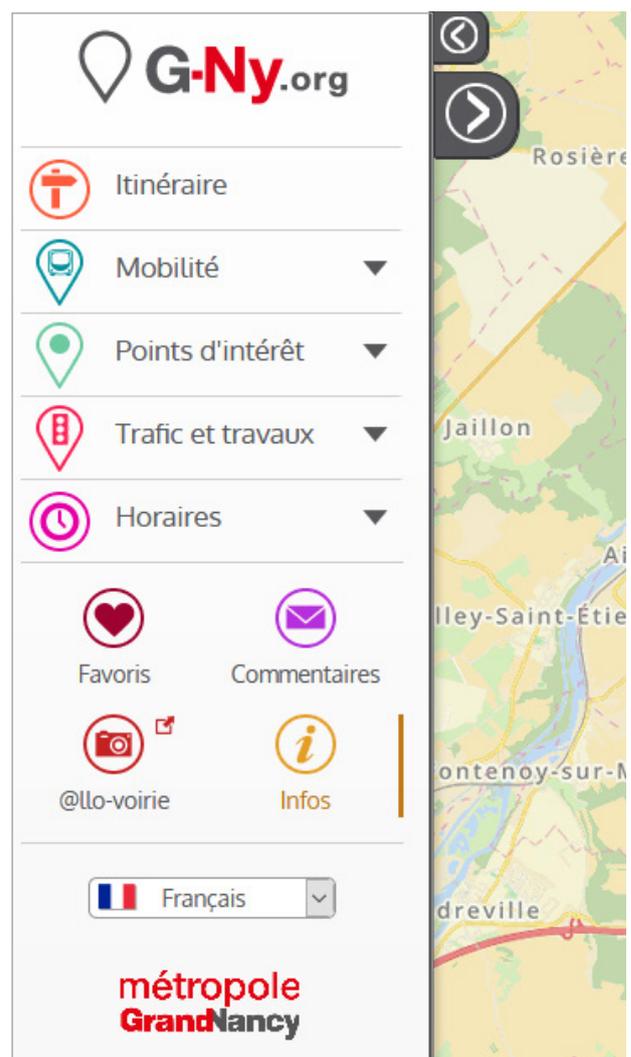
La première ambition du projet métropolitain est de relancer l'activité entrepreneuriale en prenant en compte toutes les formes d'expérimentations des nouveaux modèles économiques. Le soutien et l'accompagnement de l'entrepreneuriat seront donc particulièrement soutenus sur la période.

Dans la foulée de la création d'une nouvelle société d'économie mixte (SEM) dédiée à la redynamisation technopolitaine, sur les sites Henri Poincaré – Brabois, Manufacture et Renaissance, le projet de construction de la Maison de l'Innovation technopolitaine, censée offrir, à termes, à la fois des solutions d'accélération, de pépinières et des services d'ingénierie dédiés aux entreprises, se poursuivra en 2020. Son programmiste ayant débuté ses études sur le deuxième semestre 2019, il s'agira en 2020 de lancer le concours de maîtrise d'œuvre et d'engager les études correspondantes. Ce sont ainsi 0,260 M€ qui seront consacrés à ce projet en 2020.

Par ailleurs, en réponse aux enjeux de développement économique, d'attractivité mais aussi de cohérence du projet urbanistique et économique sur la Plaine Flageul, la Métropole souhaite impulser une dynamique d'ensemble visant à développer un grand pôle d'activités, de sports et de loisirs sur ce site. Il a ainsi été décidé, au Conseil métropolitain du 21 septembre 2018, d'engager un grand projet de développement d'un pôle métropolitain d'activités, de sports et de loisirs sur le site de la Plaine Flageul à Tomblaine. L'enveloppe de crédits 2020 (0,100 M€) est réservée pour recruter un AMO en vue d'accompagner la réalisation du projet de pôle métropolitain de Sports et de Loisirs de la Plaine Flageul à Tomblaine.

En matière de participation du Grand Nancy à divers équipements ou territoires structurants de l'agglomération, 0,117 M€ seront réservés aux frais d'acquisition d'un certain nombre de parcelles par le Grand Nancy sur différents propriétaires, dans le but de rationaliser le périmètre de gestion de la délégation de service public (DSP) de gestion et d'exploitation de l'aéroport Grand Nancy Tomblaine.

D'autre part, 0,260 M€ sont réservés en vue de pouvoir développer la solution de gestion relation client de la Métropole, mis en place au travers de l'application G-NY, outil numérique innovant dédié à la mobilité dans l'agglomération nancéienne. Celle-ci combine une application mobile pour smartphone et un site Internet pour faciliter les déplacements de tous les usagers.



## IMMOBILIER ÉCONOMIQUE (0,145 M€)

Les locaux à vocation économique détenus par le Grand Nancy mobilisent chaque année des enveloppes d'investissement en vue d'y réaliser des travaux de maintenance. Pour 2020, 0,045 M€ sont réservés en vue d'assurer la maintenance minimum de sites à vocation économiques, tels que la plateforme des Sciences du Vivant et de la Santé (SVS) sur Brabois, le site Médiaparc sur Rives de Meurthe ou encore le Marché de Gros, avant sa cession éventuelle.



Enfin, les espaces dédiés à l'écosystème LORNTECH dans le bâtiment Totem seront portés et animés par le Grand Nancy et ses partenaires dans le cadre du projet LORNTECH (notamment les partenaires bancaires et les dispositifs d'accélération). Les espaces LORNTECH du bâtiment Totem reposent sur un système de gouvernance et un financement partagés, au service de la croissance des startups et de l'attractivité du territoire. À cet effet, une enveloppe de 0,100 M€ est prévue pour l'acquisition de mobiliers.

## MAINTENANCE ET GESTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (0,319 M€)

Enfin, 0,275 M€ de crédits sont prévus pour permettre de soutenir les projets d'entreprises du territoire en termes d'équipement en vue de leur développement et en faveur du maintien et de la création d'emplois sur le territoire et 0,044 M€ aux investissements nécessaires à la stratégie d'attractivité et de marketing territorial.





## LA COHÉSION SOCIALE, VALEUR PARTAGÉE ENTRE LES HABITANTS ET LES TERRITOIRES (15,1 M€)

### HABITAT, RÉNOVATION URBAINE, GENS DU VOYAGE (11,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement (3,7 M€) portent principalement sur la gestion des aides du dispositif Fonds de Solidarité du Logement (1,8 M€), qui font l'objet d'une dotation du Département suite au transfert de compétence. Les crédits portent également sur l'entretien courant des aires d'accueil des gens du voyage ou encore la gestion quotidienne de la politique de l'habitat ainsi que du programme de rénovation urbaine.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	162 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	144 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	103 581
	SUBVENTIONS VERSEES	1 880 954
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	1 378 716
		3 669 251

Sur un montant d'investissement total de **7,695 M€**, la Métropole poursuivra ses engagements sur **l'habitat-logement (3,166 M€)**, **le programme de rénovation urbaine (1,482 M€)**, **le nouveau programme national de rénovation urbaine (2,453 M€)** et **les gens du voyage (0,594 M€)**.

#### HABITAT-LOGEMENT PARC HLM (2,131 M€)

Dans le cadre du développement et de l'adaptation du parc HLM, une enveloppe globale de 2,131 M€ est dévolue, dont 0,900 M€ d'aide à la surcharge foncière afin de faciliter l'implantation de logements sociaux. L'enveloppe déléguée de l'État dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre s'élève à 1,200 M€. Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 0,920 M€.

#### PARC PRIVÉ (0,956 M€)

Le programme d'actions en faveur du parc de logements privés précise les actions menées par la Métropole sur le parc privé, les enveloppes déléguées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et les majorations de taux de subventions pratiquées par la Métropole afin d'inciter les ménages à se lancer dans des travaux d'amélioration de leur logement.

Le parc privé bénéficie en 2020 d'une enveloppe de 0,956 M€, dont 0,475 M€ pour le programme d'intérêt général (PIG) « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy » dont l'objectif est la mise en place d'une assistance technique, administrative et juridique au profit des ménages, associée à des aides financières pour inciter les propriétaires du Grand Nancy à rénover leur logement, en conformité avec les orientations de l'Anah. Il bénéficie de recettes prévisionnelles à hauteur de 0,198M€.



Ces dernières années, le PIG s'est enrichi de nouvelles missions, toujours en lien avec l'amélioration de l'habitat privé, mais sur des thématiques nouvelles, parmi lesquelles :

- le conventionnement sans travaux (0,025 M€) : ce dispositif permet à des propriétaires bailleurs de louer leur bien à des ménages sous plafonds de ressources, moyennant une aide fiscale et la fixation d'un loyer modéré. La Métropole a confié le soin à la SAPL Grand Nancy habitat de vérifier, pour chaque logement, qu'il réponde bien aux normes de décence, afin que ce dispositif puisse constituer une authentique alternative à l'offre de logements sociaux.
- l'amélioration des copropriétés (0,042 M€) : amélioration notamment thermique pour les copropriétés « fragiles » au sens de l'Anah, et également amélioration de l'accessibilité aux handicapés des parties communes des copropriétés.

Enfin le parc privé comprend aussi l'accession à la propriété (0,135 M€) afin de soutenir l'installation des ménages primo-accédants sur le Grand Nancy. Par ailleurs, l'Ecoprime – Ecogaz (0,103 M€) permet aux propriétaires occupants de l'agglomération, engageant des travaux de rénovation énergétique d'une économie d'énergie de 25 %, de bénéficier d'une aide métropolitaine.

#### 6<sup>E</sup> PLH (0,070 M€)

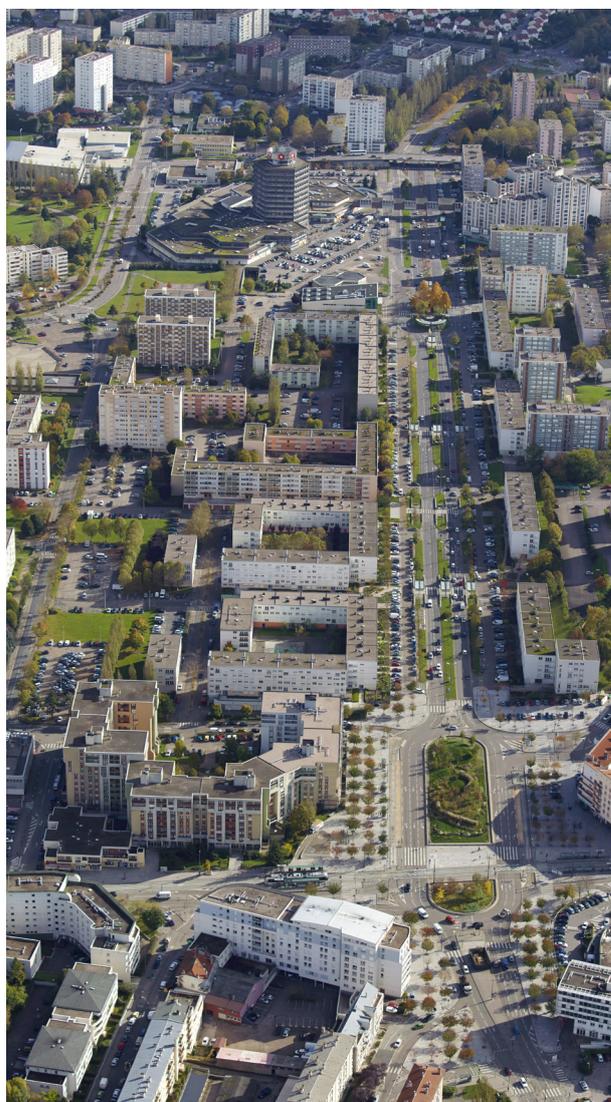
Des études générales de l'habitat, seront lancées notamment sur la connaissance des besoins en logements accompagnés, en partenariat avec l'État (direction départementale de la cohésion sociale). Le PIG arrivant à échéance à la fin 2020, il est également nécessaire de lancer une étude pré-opérationnelle. Par ailleurs, l'étude pré-opérationnelle sur le quartier Saint Pierre / René II / Bonsecours à Nancy sera finalisée.

#### FONDS DE SOLIDARITÉ DU LOGEMENT (0,009 M€)

Le transfert de la compétence FSL au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre le Conseil Départemental et le Grand Nancy nécessite une inscription en investissement de 0,009 M€ pour l'acquisition de matériels.

**Le programme de rénovation urbaine** (2004-2016) est un investissement total pour 2020 de **1,482 M€** dont 0,847 M€ sur les quartiers prioritaires et 0,635 M€ pour les centres commerciaux.

#### Quartiers prioritaires (0,847 M€)



*Site de Vandœuvre Nations*  
Les dépenses sont prévues pour solder les travaux sur le secteur de la Forêt Noire.

### *Site de Saint-Michel Jéricho à Malzéville et Saint-Max*

Quelques travaux d'aménagement restent à réaliser, après la construction du dernier programme de Batigère Maison Familiale et Batigère rue Alexandre 1ER.

### *Site Californie à Jarville-la-Malgrange*

Les dépenses concernent les travaux d'aménagement permettant d'accompagner la construction du programme de la Foncière Logement.

### *Site Cœur de ville de Tomblaine*

Les travaux d'aménagement permettront d'accompagner la construction du programme de la Foncière Logement (coûts de dépollution, raccordement réseaux et aménagement des trottoirs).

### *Site Plateau de Haye*

Les travaux (0,538 M€) se poursuivront, notamment au titre de l'aménagement des espaces publics pour la restructuration du centre commercial de la Cascade. Il s'agit également de terminer l'aménagement du secteur Laverny.

### *Site Haussonville Nancy*

Les dépenses restant à réaliser concernent les documents d'arpentage à établir par le géomètre.

## **CENTRES COMMERCIAUX (0,635 M€)**

Dans le cadre du projet urbain et social sur chaque site, il est prévu d'intervenir en 2020, au titre de la consolidation économique des quartiers, sur la revitalisation d'équipements commerciaux.

Dans la continuité du PRU (2004 - 2016), le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2017-2025 (2,453 M€ en 2020)** a retenu trois quartiers de la politique de la ville de l'agglomération le Plateau de Haye à Nancy, Maxéville et les Provinces à Laxou, parmi les 200 quartiers d'intérêt national.

Le quartier Haussonville - Les Nations à Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy est sélectionné au titre des quartiers d'intérêt régional.

Un protocole de préfiguration a été signé le 16 janvier 2017. Il a fixé les enjeux et les objectifs de renouvellement urbain de chaque site, le programme des études à réaliser et l'ingénierie nécessaire pour l'élaboration des projets urbains. Dans ce cadre, une étude urbaine a été menée sur chaque territoire, par des équipes d'architectes urbanistes, en lien avec tous les partenaires (au premier rang desquels les villes, les bailleurs sociaux, le tissu associatif et les habitants) afin d'élaborer un schéma directeur et une programmation urbaine détaillée. Le projet urbain et la programmation opérationnelle ainsi définis sur la période 2019-2029, le dossier a été présenté à l'ANRU et à ses partenaires lors d'un Comité d'Engagement (C.E.) qui a eu lieu le 17 avril 2019. Le projet urbain multisites, d'un montant prévisionnel d'environ 372,3 M€ HT, a reçu un avis favorable. Le projet global sur les 3 sites prévoit :

→ une intervention majeure sur l'habitat qui se traduit par :

- la démolition de 1 631 logements HLM et la reconstitution de 1 174 logements, dont 19 PLS. 426 logements PLUS/PLAI et 19 PLS seront reconstitués sur l'ensemble des 3 sites et 729 hors site,
- la réhabilitation de 670 logements locatifs sociaux qui viseront le niveau BBC rénovation et 713, le niveau HPE,
- la résidentialisation de 1 836 logements locatifs sociaux,
- la programmation en matière de diversification résidentielle de 1 411 logements,
- la construction de 359 logements en accession à la propriété dont 194 logements en accession sociale sécurisée,

- la mise en place d'un Programme de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) élargi à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

→ une intervention sur les équipements publics avec :

- la reconstruction d'une MJC (Haussonville-Les Nations),
- la rénovation et l'agrandissement de gymnases (Les Provinces),
- la création d'un city stade (Les Provinces),
- la création d'un pôle enfance (Les Provinces),
- la création et la rénovation de salles associatives (Les Provinces),
- la rénovation ou la construction de salles socio-culturelles (Plateau de Haye et Les Provinces),
- la création d'un nouveau collège (Plateau de Haye),
- la rénovation d'un groupe scolaire (Plateau de Haye),
- le transfert et l'agrandissement d'une halte-garderie (Plateau de Haye),
- la création d'un site pédagogique et technique pour une coordination des acteurs dans la gestion des espaces extérieurs (Plateau de Haye).

→ une intervention sur les activités économiques et commerciales avec :

- la création de deux pôles d'activités médicales et paramédicales (Plateau de Haye et Les Provinces),
- la création d'un projet de tiers-lieu à vocation d'innovation économique et sociale (Plateau de Haye),
- la transformation d'un centre d'affaires et d'espaces associatifs (Plateau de Haye),
- la restructuration, démolition/construction de centres commerciaux sur chaque quartier (Plateau de Haye, Les Provinces, Haussonville – Les Nations).

→ et une intervention sur les aménagements d'espaces publics des quartiers.



Le volume d'investissement du nouveau projet de renouvellement urbain se présente comme suit :

Les projets par site :

Volet d'agglomération	3,2 M€	1 %
Haussonville-Les Nations	61,2 M€	16,4 %
Les Provinces	147,6 M€	39,6 %
Plateau de Haye	160,3 M€	43,0 %
<b>Volume global d'investissement (HT)</b>	<b>372,3 M€</b>	<b>100 %</b>

S'agissant des aires d'accueil **des Gens du voyage**, l'investissement (**0,594 M€**) se décompose entre une enveloppe relative à une aire de grand passage pérenne dont le lieu reste à déterminer et des crédits pour les aires de stationnement, dont une étude sur le bâtiment d'accueil de Manitas, qui doit être modifié pour répondre aux nouvelles règles de sécurité et d'amélioration des conditions de travail des agents. Le solde concerne les travaux de rénovation annuelle des 2 aires d'accueil. Des recettes sont attendues en provenance de l'État (0,095 M€ par la CAF) et le CD54 (0,026 M€) conformément aux conventions passées au titre des aides à la gestion des aires d'accueil.

## COHÉSION SOCIALE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES (3,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**3,1 M€**) sont principalement consacrées à la mise en œuvre du Projet de Cohésion Sociale et Territoriale (1,3 M€), qui définit en collaboration avec les communes et les partenaires concernés, les politiques de l'agglomération et les projets de territoires en termes d'insertion professionnelle (Maison de l'emploi) de tranquillité publique, de santé, sports, loisirs, culture et de lutte contre les discriminations. La Métropole poursuit également la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes (0,1 M€) suite au transfert de compétence par le Département.

Les dépenses portent également sur la gestion quotidienne de la fourrière, du Centre de Supervision Urbain ainsi que des autres dispositifs de sécurité (caméras par exemple).

La Métropole développe enfin de nouvelles actions en 2020 liées à la santé et au bien-être (0,037 M€) dans le cadre de la création d'un Institut du Thermalisme.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	199 932
	SERVICES PUBLICS DELEGUES	95 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	23 540
	MAINTENANCE ENTRETIEN	52 850
	SUBVENTIONS VERSEES	1 362 635
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	1 410 151
		<b>3 144 108</b>

Le Grand Nancy prévoit en 2020 pour la **cohésion sociale**, un investissement total de **0,200 M€ et 0,471 M€** au titre de la **sécurité prévention des risques**.

### **MAISONS DE SANTÉ (0,075 M€)**

Cette enveloppe est dévolue pour les projets relatifs aux maisons de santé pluri professionnelles et notamment celle de Villers à Clairlieu ou d'autres à venir. Elle pourrait le cas échéant être attribuée en partie à la constitution des Communautés Professionnelles de Territoire de Santé et ce, en fonction des attendus des ordonnances santé à venir.

### **CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (0,038 M€)**

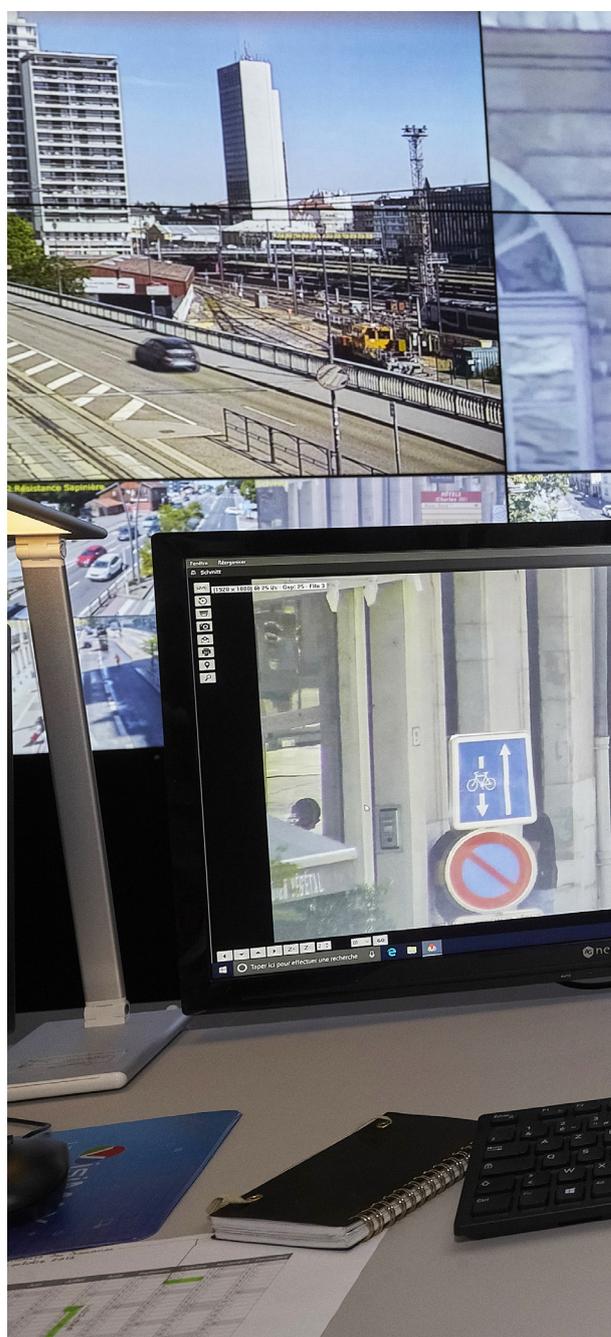
Cette enveloppe est prévue pour le Centre de Supervision Urbain (CSU), opérationnel depuis le 15 juillet 2019. Elle comprend les dépenses pour les aménagements techniques, non compris dans la période de garantie, mais également les améliorations qui peuvent être apportées au système (logiciel...). Pour rappel, le coût d'investissement de la réalisation du CSU dans le bâtiment Chalnot est d'environ 0,848 M€ TTC, intégralement financé par la Métropole.

### **SÉCURITÉ PRÉVENTION DES RISQUES (0,0325 M€)**

Les crédits sont prévus pour des achats de caméras et la mise en place d'un plan de continuité d'activité. Ce dernier est nécessaire à la gestion de tout type de crise et doit être complété par des plans spécifiques (canicule, grands froids, pandémie, etc.) déclinables en fonction des situations. Cette démarche s'accompagne également d'un plan de gestion de crise et, comme toute démarche qualité, d'un plan de maintien et d'amélioration continue.

### **FOURRIÈRE AUTOMOBILE (0,108 M€)**

Le parc actuel automobile a une capacité de stationnement de 150 véhicules. Des racks ont été installés en 2019. En 2020 le budget d'investissement doit permettre l'acquisition d'un véhicule fourrière pouvant accéder partout (parking, rues étroites...). Ceci n'est pas possible avec les véhicules actuels, ce qui oblige la Métropole à recourir à l'intervention d'un garage spécialisé dans ces situations.





## FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION (41 M€)

### ÉQUIPEMENT ET GESTION DES SERVICES MÉTROPOLITAINS AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (26,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**17,7 M€**) correspondent aux dépenses liées aux services transversaux de la Métropole, à divers équipements métropolitains (fourrière animale, crématorium par exemple), à la gestion du parc immobilier privé de la collectivité, ou encore au suivi de la délégation de service public relative à l'exploitation du réseau métropolitain de télécommunication (détail dans le tableau ci-dessous).

Afin de renforcer le suivi analytique de ces dépenses de structure, le budget 2020 initie une meilleure ventilation des charges selon leur objet (services transversaux ou équipements métropolitains). Ce travail sera étendu à d'autres dépenses de fonctionnement en 2020 pour parvenir à une répartition des coûts optimale.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	3 505 916
	SERVICES PUBLICS DELEGUES (DSP OU CONTRAT)	383 000
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	476 900
	MAINTENANCE ENTRETIEN	958 186
	SUBVENTIONS VERSEES	240 780
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	12 121 009
		<b>17 685 791</b>

Les investissements, pour un montant global de **9,129 M€**, concernent à la fois le **siège de la Métropole 2,947 M€**, les **équipements métropolitains 5,117 M€** et les **agendas d'accessibilité programmée 1,065 M€**.

S'agissant du siège de la Métropole pour **2,947 M€**, les dépenses intègrent les travaux, équipements et matériels suivants :

#### ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DU SIÈGE DE LA MÉTROPOLE (1,280 M€)

Les dépenses d'équipement inscrites en 2020 concernent la gestion du parc mobiliers et matériels, y compris informatiques et logiciels, nécessaire à l'exercice des missions propres des services métropolitains : bureaux, sièges, parc copieurs, équipements informatiques, bureautique et logiciel, maintenance de la gestion de sureté du bâtiment.



## MAINTENANCE DU SIÈGE DE LA MÉTROPOLE (0,580 M€)

Au titre de la maintenance, il est prévu comme chaque année, divers travaux d'aménagement, de maintenance et mises aux normes.

## TRAVAUX NEUFS AU SIÈGE DE LA MÉTROPOLE (1,087 M€)

Une enveloppe de 1,087 M€ de travaux est prévue sur le bâtiment, siège de la Métropole, composé des immeubles Kennedy et Colbert :

- travaux de remplacement des ascenseurs de l'immeuble Chalnot : suite à la rédaction d'un préprogramme, une consultation a été lancée pour recruter la maîtrise d'œuvre et les travaux devraient être réalisés au cours de 2020 (estimation 0,340 M€)
- isolation de l'immeuble : celle-ci n'a pas été améliorée depuis la construction du bâtiment et pour maintenir des conditions de travail adaptées, assurer le confort thermique et économiser en fluides, il est nécessaire de réaliser des travaux importants d'isolation par l'extérieur. Les études de faisabilité et premières réalisations seront proposées en 2020, pour un montant estimé à 0,700 M€. La réalisation des gros travaux sera budgétée sur les exercices suivants.



Par ailleurs, suite à la mise en place de la réglementation Vigipirate, différents travaux avaient été réalisés pour mettre en place notamment le contrôle d'accès sur le siège social. Toutefois, certains aménagements complémentaires seraient nécessaires pour sécuriser complètement le rez-de-chaussée et les accès à la salle de conseil (0,047 M€).

Au titre des dépenses des **équipements métropolitains**, dont les diverses propriétés acquises dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou de voirie, ou mises à disposition d'un service public, il y a lieu de prévoir des opérations de travaux neufs et de maintenance pour un montant total de **5,117 M€**.



## CRÉMATORIUM D'AGGLOMÉRATION (3,800 M€)

La délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium d'agglomération arrive à échéance en novembre 2020. Cette opération nécessitera les crédits en dépenses et recettes liées aux opérations de fin de concession et de renouvellement d'exploitant. Ainsi, le bâtiment en lui-même et le foncier sont des biens de retours retransmis à titre gratuit, sauf pour la part non amortie du bâtiment, estimée à 3,8 M€.

### MAINTENANCE DES BÂTIMENTS (0,697 M€)

Les travaux de désamiantage de l'immeuble IRH, sis avenue Gabriel Péri à Vandœuvre-lès-Nancy initialement prévus en 2019 sont décalés sur 2020. Les inscriptions budgétaires au titre des « travaux et démolitions » sont ainsi portées à 0,682 M€.

### RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE TÉLÉCOMMUNICATION (0,480 M€)

Les travaux d'entretien et de réingénierie du réseau métropolitain de télécommunication sont prévus dans le cadre de l'exécution de l'avenant 3 de la délégation de service public passée avec COVAGE.

### STOCKAGE DES DONNÉES (0,140 M€)



Au titre de l'opération « stockage de données », le budget est alloué au projet DATA CENTER sur le technopole Henri Poincaré.

Ce nouvel équipement, qui se situera dans un bâtiment réhabilité du CNRS, sera mutualisé entre l'Université (50 %), maître d'ouvrage du projet, le CHU (35 %) et la Métropole (15 %). Il a vocation à prendre le relais de la salle de sauvegarde du Montet, tel que présenté au Conseil métropolitain du 22 novembre 2019. Ce projet, estimé globalement à 7,915 M€ HT, dont 3,920 M€ HT d'aménagements communs, est prévu d'être réalisé pour mars 2022. Concernant le financement des aménagements communs, la participation de la Métropole est arrêtée à 0,235 M€. Chaque acteur se chargera ensuite des équipements matériels pour ses besoins propres, estimés pour le Grand Nancy à 0,241 M€ HT. L'ensemble du projet serait éligible à des financements FEDER à hauteur de 60 %.

À noter qu'il n'est prévu aucune inscription budgétaire pour la fourrière animale car la mise en exploitation du nouvel équipement n'interviendra qu'en 2021.

Le Grand Nancy poursuit la mise en œuvre de l'accessibilité de ses bâtiments ERP (Établissement recevant du public) avec son **Agenda d'Accessibilité Programmé** (Ad'Ap), validé par délibération du Conseil le 2 octobre 2015 et présenté dans les rapports annuels sur l'accessibilité.

### MISE EN CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS (1,065 M€)

Parmi les 68 bâtiments répartis sur une cinquantaine de sites bâtis gérés par la Métropole, 58 restent à mettre en accessibilité au démarrage de l'Ad'AP. Celui-ci est programmé sur une durée de 9 ans, à raison d'une dépense totale estimée à 10 M€. Sur la période 2019-2024, ces dépenses sont désormais regroupées au sein d'une nouvelle autorisation de programme. Pour 2020, une enveloppe de 1,065 M€ est prévue pour finaliser les travaux sur le conservatoire régional, rendre accessible le palais des sports Jean Weille et engager la mise en accessibilité du siège.

## CENTRES TECHNIQUES (6,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**4,6 M€**) portent sur la gestion des centres techniques et garages, ainsi que du matériel roulant (locations de matériel, entretien du parc automobile). Les dépenses de gestion font l'objet d'un plan d'économies depuis 2018, qui se traduit notamment par la diminution des achats courants et par le renouvellement de véhicules dotés d'une motorisation plus autonome. Les dépenses de gestion diminuent ainsi de 0,1 M€ par rapport à 2019.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	1 249 900
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	1 214 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	455 500
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	1 683 728
		<b>4 603 128</b>

L'enveloppe d'investissement des **centres techniques et acquisitions de véhicules (2,023 M€)** prend en compte les achats de tous les véhicules métropolitains (1,483 M€), engins et matériels du Grand Nancy dans le cadre de la programmation pluriannuelle. Les crédits comprennent également l'acquisition des pièces nécessaires aux grosses réparations et à la remise en état de ces matériels.

Par ailleurs, cette opération intègre les crédits relatifs à la réalisation des travaux de réhabilitation des bâtiments du centre technique Marcel Brot (0,540 M€).

## INFORMATIQUE MUTUALISÉE (7,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement (**5,4 M€**) retracent l'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour le compte des communes et établissements infogérés dans le cadre de la mutualisation. Ce budget varie donc en fonction des projets communaux ou mutualisés issus du catalogue de services et d'applications de la DSIT qui sont ensuite refacturés.

	Typologie	BP 2020
Dépenses de gestion	CHARGES COURANTES	819 350
	DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	5 000
	MAINTENANCE ENTRETIEN	1 479 000
Dépenses de personnel	DEPENSES DE PERSONNEL	3 053 483
		<b>5 356 833</b>

Les investissements **mutualisés des matériels informatiques** s'élèvent à **2,208 M€**.

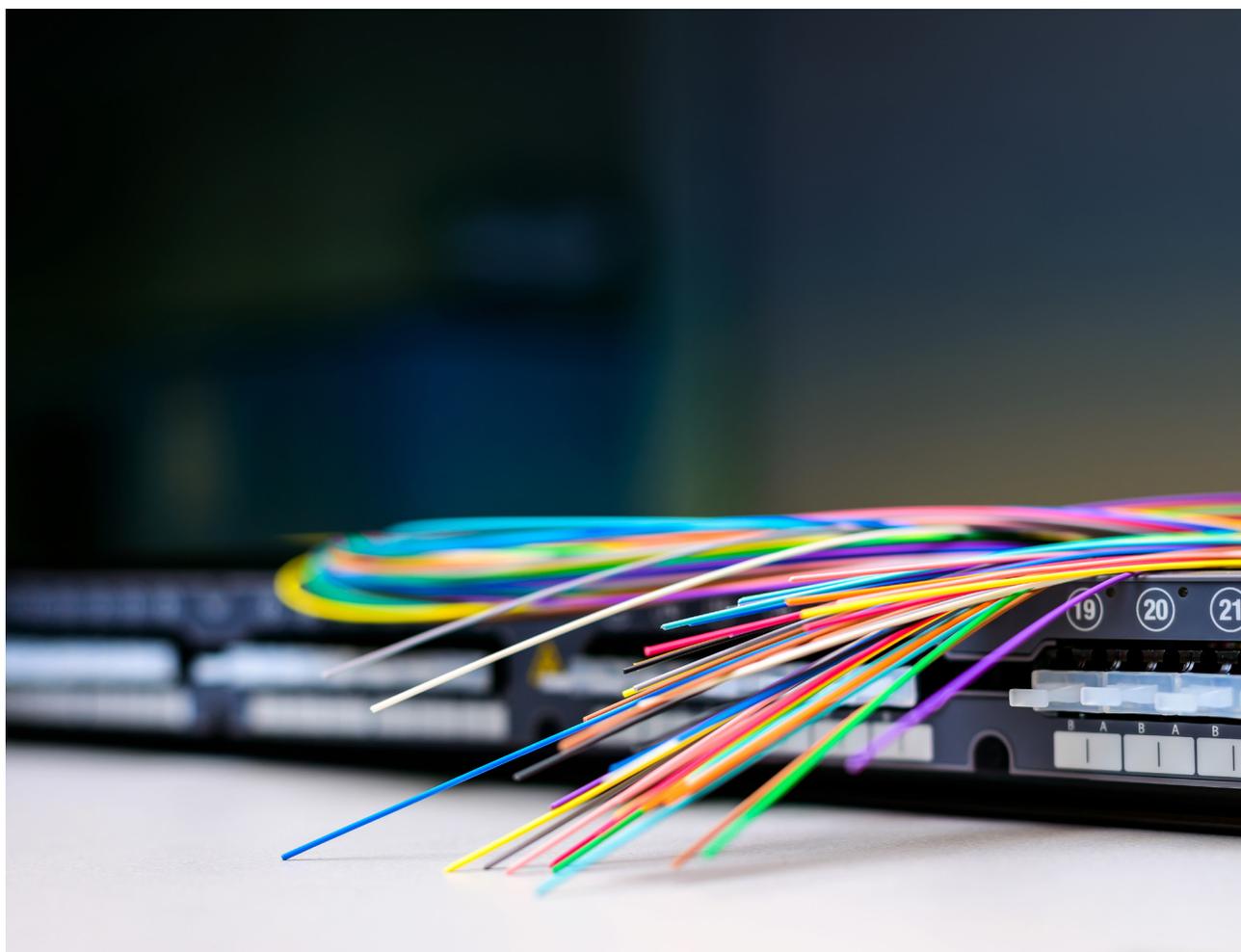
## DÉPENSES MUTUALISÉES (1,233 M€)

En 2020, les investissements mutualisés des matériels informatiques sont prévus, pour l'ensemble des communes et établissement info gérés, à un niveau de 1,233 M€, soit au même niveau qu'en 2019.

Ils intègrent la maintenance préventive et les changements de version des quelques 140 applications et logiciels utilisés conjointement par les communes et le Grand Nancy : Astre, Coriolis, Gestor, ..., ainsi que les matériels et logiciels d'infrastructure dont l'usage est partagé : baie de stockage, serveurs, antivirus, messagerie, réseau, ...

## PROJETS COMMUNAUX (0,975 M€)

Parallèlement, les projets communaux représentent les projets d'équipements informatiques (matériels, logiciels bureautiques et applications) ainsi que les travaux de câblage informatique et téléphonique, achetés au nom et pour le compte des adhérents du service commun de la DSIT. Ces besoins, inscrits pour 0,975 M€ en 2020, sont équilibrés en dépenses et en recettes et ajustés au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles communes au dispositif. On y retrouve les renouvellements de postes pour les communes et établissements adhérents et, depuis plusieurs années, une part de plus en plus importante d'investissements dédiés à la gestion de sureté.



**(E)**

## **NON VENTILÉ (20,5 M€)**

Cette rubrique intègre d'une part les participations obligatoires versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (14 M€), au Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1<sup>er</sup> cycle (2 M€), à l'Établissement Public de bassin Meurthe-Madon (0,4 M€) et, d'autre part, à hauteur de 2 M€, les dépenses générales correspondant aux indemnités des élus et à la rémunération des élus et des agents exerçant des fonctions et mission transversales (DGS, Cabinet, etc.).

métropole  
**GrandNancy**